



Bulletin Officiel

N° 4595 Lundi 05 Mai 2014

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2014-1 » 2

PAIEMENT DE DIVIDENDES

BIAT CAPITAL PRUDENCE FCP 2

RESOLUTIONS ADOPTEES

ARABIA SICAV 3-4

SANADETT SICAV 5-6

PROJET DE RESOLUTIONS

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS 7-9

COMMUNIQUEES DE PRESSE

ENNAKL AUTOMOBILES 10

SIAME 11

ARTES 12

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV AXIS TRESORERIE – AGO - 13

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

ARAB BANKING CORPORATION TUNISIE 14-16

AUGMENTATION DE CAPITAL

AL KHOUTAF 17-19

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2014-1 » 20-23

EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2014-1 » 24-27

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2014-2 » 28-33

COURBE DES TAUX

34

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

35-36

ANNEXE I

- OFFRE A PRIX FERME - OPF - ET ADMISSION AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE « MIP »

ANNEXE II

- OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ TAWASOL GROUP HOLDING « TGH »

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETEES AU 31/12/2013

- TAWASOL GROUP HOLDING SA.- TGH -
- ARTES

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETEES AU 31/12/2013

- TAWASOL GROUP HOLDING SA.- TGH -
- MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS

AVIS DES SOCIETES

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE
« TUNISIE LEASING 2014-1 »

Tunisie Valeurs, intermédiaire en Bourse, porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire «**TUNISIE LEASING 2014-1**» de **20 000 000 DT** susceptible d'être porté à un maximum de **30 000 000 DT**, ouvertes au public le **13 février 2014**, ont été clôturées le **28 avril 2014**, pour un montant de **30 000 000 DT**.

2013 - AS - 1261

PAIEMENT DE DIVIDENDES

BIATCAPITAL PRUDENCE FCP
Fonds Commun de Placement
Adresse : Boulevard principal - angle rue TURKANA et rue MALAWI
1053- Les Berges du Lac - Tunis.

En application de la décision de son Conseil d'Administration du 27 mars 2014, **BIATCAPITAL** informe les porteurs de parts de **BIATCAPITAL PRUDENCE FCP** qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2013 un dividende de :

0,432 dinar par part

Ce dividende est payable à partir du **6 mai 2014** aux guichets de la BIAT et de la BIATCAPITAL.

OPTION

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts de **BIATCAPITAL PRUDENCE FCP** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2013 - AS - 1262

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES**ARABIA SICAV**

Société d'investissement à capital variable

Siège social : 9, rue Hédi Noura -1001 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale ordinaire du 25 Avril 2014**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice 2013 et du rapport général du Commissaire aux Comptes, relatif à ce même exercice, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2013.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2013, en prend acte dans son intégralité.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve pour leur gestion au cours de l'exercice 2013.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les sommes distribuables de l'exercice 2013 comme suit :

Sommes distribuables de l'exercice 2013	:	72.266,657
Report à nouveau 2012	:	89,688
TOTAL		72.356,345
Dividendes de l'exercice 2013	:	72.350,712
Report à nouveau 2013	:	5,633

- Suite -

Elle décide en conséquence de fixer le dividende de l'exercice 2013 à **0,763 dinar par action**.

La mise en paiement du dividende s'effectuera à compter du **13 mai 2014**.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration des jetons de présence d'un montant de 1000 Dinars net par administrateur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tout pouvoir à tous porteurs de copies ou extraits du présent procès verbal, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légales ou autres.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES**SANADETT SICAV**

Société d'investissement à capital variable

Siège social : 9,rue Hédi Nourira -1001 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale ordinaire du 25 Avril 2014**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice 2013 et du rapport général du Commissaire aux Comptes, relatif à ce même exercice, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2013.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2013, en prend acte dans son intégralité.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve pour leur gestion au cours de l'exercice 2013.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les sommes distribuables de l'exercice 2013 comme suit :

Sommes distribuables de l'exercice 2013	: 7.754.883,795
Report à nouveau 2012	: 770,525
TOTAL	7.755.654,320
Dividendes de l'exercice 2013	: 7.754.817,954
Report à nouveau 2013	: 836,366

Elle décide en conséquence de fixer le dividende de l'exercice 2013 à **4,094 dinars par action**.

La mise en paiement du dividende s'effectuera à compter du **13 mai 2014**.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

- Suite -

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration des jetons de présence d'un montant de 1250 Dinars net par administrateur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tout pouvoir à tous porteurs de copies ou extraits du présent procès verbal, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légales ou autres.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO**MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS**

Siège social : Route de Gabès, km 1,5 – 3003 Sfax

Projet de résolutions à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 10 juin 2014.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la Société « MPBS » et du groupe « M.P.B.S », et les rapports du Commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2013, et après examen des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2013, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2013 tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'Administration.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire adopte la proposition du Conseil d'Administration d'affectation du résultat qui se présente comme suit :

Résultat bénéficiaire 2013	2 150 906,892
Reprise Résultats reportés antérieurs	87 200,296
	2 238 107,188
Base de la réserve légale	
Réserve légale (5%)	111 905,359
	2 126 201,829
Sommes distribuables	
Dividendes	1 230 000,000
	896 201,829
Résultats reportés à nouveau	

Ainsi, les dividendes sont fixés à 0,200 dinars Tunisiens par action d'une valeur nominale de deux (2) dinars Tunisien Chacune.

Monsieur le Président Directeur Général est chargé de la distribution des dividendes conformément à la réglementation en vigueur. La date de mise en distribution des dividendes est fixée pour le 01 Juillet 2014.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire approuve les conventions prévues par les articles 200 et 475 du CSC, dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2013.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Les actionnaires et administrateurs intéressés n'ont pas participé aux votes respectivement sur chacune de ces conventions.

- Suite -

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice 2013.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire décide d'allouer des jetons de présence à hauteur de 5.000 Dinars Brut par administrateur au titre de l'exercice 2013.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

En application de l'article 19 nouveau de la loi numéro 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, l'Assemblée Générale Ordinaire autorise expressément le Conseil d'Administration de la Société à acheter et revendre ses propres actions en bourse en vue de réguler leurs cours sur le marché, et ce pour une durée de trois (3) ans à partir de ce jour.

Les conditions d'achat et de vente des actions sur le marché, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée seront fixées lors du prochain conseil d'administration de la Société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

Après avoir constaté l'arrivée du terme du mandat des membres du Conseil d'Administration après la tenue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les états financiers de l'exercice 2013, l'assemblée générale des actionnaires décide à l'unanimité de renouveler le mandat des administrateurs ci-après pour une durée de trois exercices soit 2014-2015 et 2016 :

- Monsieur Sofiène SELLAMI ;
- Madame Dorra CHAABOUNI ép SELLAMI ;
- Monsieur Mohamed SELLAMI ;
- Monsieur Malek SELLAMI.

L'Assemblée Générale nomme M en qualité d'administrateur représentant les actionnaires petits porteurs (Minoritaires) , pour la durée de trois exercices 2014, 2015 et 2016. Cette nomination a été mise au vote des actionnaires petits porteurs présents ou représentés uniquement avec l'abstention des actionnaires majoritaires, et a été adoptée à.....

Le mandat des administrateurs qui viennent d'être nommés expirera à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

Madame et Messieurs les administrateurs ainsi nommés déclarent accepter leur mandat et qu'ils ne sont frappés d'aucune incompatibilité interdisant l'exercice de leur mandat.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de Monsieur Mahmoud ZAHAF en qualité de commissaire aux comptes de la société « MPBS » pour les exercices 2014, 2015 et 2016.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

- Suite -

NEUVIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions des articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de co-gérants du président directeur général Monsieur Sofiène SELLAMI et de l'Administrateur Monsieur Mohamed SELLAMI au sein de la société SPECTRA DISTRIBUTION, filiale de la société « MPBS ».

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

ENNAKL AUTOMOBILES

Siège social : Z.I Ariana-Aéroport 1080 Tunis Cedex-B.P :129

La société Ennakl Automobiles informe ses actionnaires que son conseil d'administration, réuni le mardi 29 Avril 2014, a arrêté et approuvé le rapport de gestion ainsi que les états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2013.

Il ressort de ces états financiers qu'au terme de l'exercice 2013, une progression de 12% du chiffre d'affaires par rapport à l'année 2012, soit un total de 278 547 135 dinars au 31/12/2013 par rapport à total de 248 165 973 dinars au 31/12/2012, les résultats nets individuels et consolidés, ont atteint respectivement, 15 387 975 Dinars et 15 910 469 Dinars, soit une augmentation respective par rapport à l'exercice 2012 de 37% et de 31%.

En outre, le conseil d'administration a décidé de proposer la distribution des dividendes à raison de 0,400 Dinars par action, soit 20% de plus par rapport au montant des dividendes de l'exercice 2012, et de convoquer les actionnaires de la société pour une réunion en Assemblée Générale Ordinaire pour le mardi 24 Juin 2014 à 10h00 au siège de l'AMEN BANK sis à Tunis 1002 Avenue Mohamed V.

Rappelons que la société Ennakl Automobiles a engagé un projet stratégique appelé CAP 2016 qui vise à améliorer sa rentabilité, à se placer en tant que leader du marché et N° 1 en satisfaction clients.

Ce projet s'articule autour de plusieurs axes dont l'enrichissement des produits offerts, le développement de l'activité pièces de rechange, la réduction des charges et le développement du réseau de représentants officiels. A ce titre, la société Ennakl Automobiles a inauguré récemment, une nouvelle succursale à Gabes confirmant ainsi sa volonté d'offrir à ses clients un service de proximité, et de mieux répondre à leurs attentes.

Par ailleurs, et conformément à la demande du groupe Volkswagen AG, Ennakl a entrepris une politique de séparation commerciale des marques qu'elle représente. C'est ainsi qu'en 2013 Ennakl a inauguré 2 nouveaux sites à La Goulette : le Centre Porsche et le Terminal Audi.

Notons aussi que Ennakl Automobiles a engagé d'importants investissements visant à rénover et à moderniser les ateliers de Charguia pour les marques Volkswagen et Seat. A cela s'ajoute, une politique de formation continue du personnel technique visant à offrir un service de qualité.

Côté service après-vente, Ennakl Automobiles a lancé en 2014, les offres de service forfaitisées pour garantir au client des prix attractifs tout compris (pièces d'origine et main d'œuvre). Ainsi le forfait vidange a été lancé début avril chez Ennakl Automobiles et son réseau et sera complété par plusieurs autres forfaits d'entretien.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques
« SIAME »**

Siège social : Zone Industrielle 8030--Grombalia

La société SIAME, informe ses actionnaires, que son conseil d'administration réuni le Jeudi 24 Avril 2014, a passé en revue l'activité de la société relative à l'exercice 2013 et a arrêté les états financiers y afférents.

Il ressort de l'examen de ces états, que l'activité de la SIAME a généré un résultat d'exploitation individuel de 2 352 037 DT, en progression de 100,7% par rapport à l'exercice précédent soit +1 179 968 DT.

Ces mêmes états font apparaitre un résultat net individuel de 1 680 600 DT, enregistrant ainsi une augmentation de +8,9% soit +138 070 DT par rapport à l'exercice précédent. Etant précisé que le résultat de 2012 comprenait une plus-value exceptionnelle de 542 163 DT.

En outre, le conseil a décidé de proposer à l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2013, la distribution d'un dividende de 0,100 DT par action correspondant à, 10% de la valeur nominale de l'action, en progression de 42,86% par rapport à l'année précédente, et de convoquer les actionnaires de la société pour une réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire pour le mercredi 11 Juin 2014 à 09 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises, Avenue principale, les Berges du Lac – 2053 Tunis.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le conseil d'administration de la société ARTES, réuni le 30 Avril 2014 a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire durant le mois de juin 2014 et de proposer à la dite Assemblée, la distribution d'un dividende au titre de l'exercice 2013 de 0,415 Dinar par action.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV AXIS TRESORERIE
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : 67, Avenue Mohamed V - 1002 TUNIS

SICAV AXIS TRESORERIE porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra **le lundi 19 mai 2014 à 15 heures** au siège social de la société au 67, Avenue Mohamed V, Tunis, à l'effet de délibérer de l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2013 ;
2. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2013 ;
3. Examen et approbation du rapport du Conseil d'administration et des comptes arrêtés au 31 décembre 2013 ;
4. Affectation des résultats de l'exercice 2013 ;
5. Fixation du montant des jetons de présence aux administrateurs présents;
6. Questions diverses.

AVIS DES SOCIETES

Augmentation de capital annoncée

Arab banking Corporation Tunisie

Société Anonyme au capital social de 68.000.000 Dinars
Siège social : Rue du Lac Annecy, 1053, Les Berges du Lac
Tél. : 71 861.861

1- Décision ayant autorisée l'opération:

ABC Bank Tunisie porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 18 /03/ 2014 a décidé de porter le capital social de Arab Banking Corporation de 50 Millions de Dinars à 68 Millions de Dinars.

Cette augmentation de 18 millions de dinars sera opérée en deux phases et ce, comme suit :

Première Phase: Réduction de capital

Arab Banking Corporation Tunisie se propose de réduire son capital social d'un montant de 22.751.740,395 dinars pour le porter de 50.000.000 dinars à 27.248.260 dinars en ramenant le nombre d'action de 5.000.000 à 2.724.826.

Deuxième Phase: Augmentation de capital

Arab Banking Corporation Tunisie se propose d'augmenter son capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription d'un montant de 40.751.740 dinars pour le porter de 27.248.260 dinars à 68.000.000 dinars par l'émission de 4.075.174 actions nouvelles de valeur nominale 10 dinars.

Les actions seront totalement libérées immédiatement et versées dans un délai ne dépassant pas une année.

Cette augmentation de capital par émission de nouvelles actions libérées en numéraire rentre dans le cadre du projet de recapitalisation de la banque en vue de se conformer aux dispositions réglementaires en matière d'exigence en fonds propres.

L'émission des actions sera opérée selon les modalités suivantes :

- le prix d'émission est de 10 dinars l'action;
- les actions seront toutes souscrites par ARAB BANKING CORPORATION BSC;
- les autres actionnaires acceptant de renoncer à leurs droits préférentiels de souscription.

- Suite -

L'Assemblée Générale a décidé au sens de l'article 300 du Code des Sociétés Commerciales de l'augmentation de capital à souscrire en totalité par ARAB BANKING CORPORATION BSC.
L'Assemblée Générale Extraordinaire du 18/03/2014 a également décidé de conférer tous les pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les modalités pratiques de cette augmentation.

1- Caractéristiques de l'opération

a- Réduction de capital

La réduction de capital se matérialise par:

- (1) l'absorption des pertes à concurrence de 22.751.731,395 dinars et ce par
 - l'annulation de 2.275.173 actions de dix Dinars chacune
 - l'annulation d'une action et la restitution à son propriétaire du reliquat de TND 8,605 dans un délai de un an.

ARAB BANKING CORPORATION BSC accepte que les actions annulées soient déduites exclusivement de sa participation en tant qu'actionnaire majoritaire.

b- Augmentation de capital

L'émission des actions sera opérée selon les modalités suivantes :

- le prix d'émission est de 10 dinars l'action;
- les actions seront toutes souscrites par ARAB BANKING CORPORATION BSC
- le nombre des actions à souscrire est de : 4.075.174 actions à souscrire en numéraire et à libérer intégralement lors de la souscription.
- les autres actionnaires acceptant de renoncer à leurs droits préférentiels de souscription.

b.1- La répartition des droits pécuniaires et droits de vote

La répartition des droits pécuniaires et droits de vote entre ARAB BANKING CORPORATION BSC et les autres actionnaires avant et après l'augmentation du capital par émission de nouvelles actions à souscrire par l'actionnaire majoritaire ARAB BANKING CORPORATION BSC, les autres actionnaires acceptant de renoncer à leurs droits préférentiels de souscription.

b.2- Conditions d'admission aux assemblées Générales des actionnaires et d'exercice du droit de vote

Le propriétaire d'actions nominatives inscrites sur les registres de la société huit (8) jours avant le jour fixé pour la réunion peut assister aux assemblées générales ou s'y faire représenter par une personne dument mandatée. Tout membre de l'assemblée générale dispose d'autant de voix que d'actions qu'il représente et sans limitations.

b.3- Période de Souscription

La période de souscription est de 15 jours et ce à partir de la date de publication au JORT, avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant expiration du délai de souscription.

- Suite -

b.4- Etablissements domiciliaires

Les fonds provenant de la souscription du capital en numéraire doivent être versés auprès de la Banque ARAB BANKING CORPORATION TUNIS dans un compte bloqué indisponible sous le N° 78000000234140000140 intitulé « Société Anonyme capital en cours d'augmentation ».

b.5- Modalités et délais de délivrance des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation de propriété délivrée par ABC BANK, sur présentation des bulletins de souscription.

b.6-Jouissance des actions nouvelles souscrites

Les actions nouvelles souscrites seront assimilées aux actions anciennes.

b.7- But de l'émission

Cette augmentation de capital par émission de nouvelles actions libérées en numéraire rentre dans le cadre du projet de recapitalisation de la banque en vue de se conformer aux dispositions réglementaires en matière d'exigence en fonds propres

3. Renseignements généraux sur les titres émis

a- Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires, proportionnellement au nombre d'actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi. Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

b- Régime de négociabilité

Les actions anciennes et les actions nouvelles à attribuer gratuitement sont librement négociables.

c- Régime fiscal applicable

Les dividendes des actions sont exonérés d'impôts.

AVIS DES SOCIETES

Augmentation de capital VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2013, pour tout placement sollicité après le 30/04/2014. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au deuxième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/07/2014.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Société Industrielle Tunisienne d'Enveloppe et du Cartonnage AL KHOUTAF Route de Gabès km 1,5 SFAX

Décision à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société AL KHOUTAF réunie le 15/06/2013 a décidé, dans sa quatrième résolution, d'augmenter le capital social en numéraire de 765 765 dinars pour le porter de 8 423 415 dinars à 9 189 180 dinars et ce par l'émission de 153 153 actions nouvelles au prix d'émission de 10 DT soit 5 DT de valeur nominale et 5 DT de prime d'émission.

La date de jouissance des nouvelles actions a été fixée au 01/01/2013.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé dans sa cinquième résolution, qu'en cas où les souscriptions faites par les détenteurs des droits préférentiels de souscription n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital, d'offrir les actions non souscrites au public dans les mêmes conditions d'émission.

Aussi, dans sa sixième résolution, l'Assemblée Générale Extraordinaire a accordé au Conseil d'Administration la possibilité de limiter la valeur de l'augmentation du capital au montant collecté à condition qu'il atteigne au moins les trois quarts ($\frac{3}{4}$) de l'augmentation envisagée soit 574 323,750DT. L'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué tous les pouvoirs au Conseil d'Administration pour la concrétisation de l'opération d'augmentation de capital, d'en fixer les modalités et d'en constater la réalisation.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15/06/2013, le Conseil d'Administration du 12/08/2013 a décidé la libération intégrale à la souscription.

Caractéristiques de l'émission :

- **Montant de l'émission** : Le capital social sera augmenté de 765.765 dinars par souscription en numéraire
- **Nombre d'actions à émettre** : 153 153 actions
- **Valeur nominale des actions** : 05 dinars.
- **Forme des actions à émettre** : nominative.
- **Catégorie** : ordinaire.

Prix d'émission :

Les actions nouvelles seront émises à un prix d'émission de 10 DT soit 5 DT de valeur nominale et 5 DT de prime d'émission à souscrire en numéraire et à libérer intégralement à la souscription.

- Suite -

Droit préférentiel de souscription :

La souscription à l'augmentation du capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires des droits de souscription en Bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- A titre irréductible : A raison d'une (1) action nouvelle pour (11) actions anciennes.

Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'ils puissent en résulter une souscription indivise.

La société AL KHOUTAF ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

- A titre réductible : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront en outre souscrire à titre réductible le nombre d'actions nouvelles qu'ils veulent.

Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible.

Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ces droits de souscription exercés à titre irréductible dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Périodes de souscription :

La souscription aux 153.153 actions nouvelles à émettre en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible et ce, **du 28/05/2014 au 09/07/2014 inclus***.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, **du 14/07/2014 au 16/07/2014 inclus**.

Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, **du 22/07/2014 au 08/08/2014 inclus**.

Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier.

Les souscriptions publiques seront clôturées, sans préavis dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera, à cet effet, publié au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation du capital, le Conseil d'Administration est autorisé à en limiter le montant au total de souscription effectuée à condition que ce total atteigne au moins les trois quarts ($\frac{3}{4}$) de l'augmentation décidée soit 574 323,750 dinars.

Etablissements domiciliaires :

Les souscriptions seront reçues et les versements effectués, sans frais, au Service Titres au siège de la société AL KHOUTAF sis à la route de Gabès km 1,5 SFAX.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 10 DT, soit 5 DT représentant la valeur nominale de l'action et 5 DT représentant la valeur de la prime d'émission.

* Les Actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs dépositaires d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du 09/07/2014 sont informés que leurs dépositaires procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible réservé à l'augmentation du capital de la société AL KHOUTAF :

AMEN BANK – Agence Sfax Chaker N° 0770 0000 3340 0007 1466.

Après répartition, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions à titre réductible non satisfaites, seront remboursées, sans intérêts, au siège de la société dans un délai ne dépassant pas les dix (10) jours à partir de la date de clôture des souscriptions, soit au plus tard le 19/07/2014.

Modalités et délais de délivrance des titres :

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par la Société émettrice et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement :

Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires et / ou cessionnaires de droits de souscription en bourse.

Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les 153.153 actions nouvelles et intégralement libérées à la souscription porteront jouissance en dividendes à compter du 01/01/2013.

Négociation en Bourse :

Négociation en Bourse des actions anciennes :

Les 1.684.683 actions anciennes composant le capital actuel de la société AL KHOUTAF seront négociées à partir du 28/05/2014, droits de souscription détachés.

Négociation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du 28/05/2014 au 09/07/2014 inclus.

Il est à préciser qu'aucune séance de régulation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Négociation en Bourse des actions nouvelles souscrites

Les 153.153 actions nouvelles à souscrire en numéraire et libérées totalement seront négociables en Bourse, à partir de la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations du capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Les actions nouvelles souscrites ne seront pas prises en charge par la STICODEVAM.

Les droits de souscriptions ne seront pas pris en charge par la STICODEVAM.

A cet effet, la STICODEVAM n'assurera pas les règlements /livraisons sur lesdits droits et actions négociés en bourse.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n° **14-0861** en date du **30 avril 2014**, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Société AL KHOUTAF : route de Gabès km 1,5 - SFAX et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 et les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2014 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site Internet.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2014-1 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

Lors de sa réunion tenue le 06 juin 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire de L'Arab International Lease "AIL" a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires durant l'année 2014 d'un montant total ne dépassant pas 60 millions de dinars et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les caractéristiques et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration, réuni le 04 avril 2014, a décidé d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars, pour une durée de 5 ans avec des taux d'intérêts compris entre :

- Taux variable : TMM+1,5% et TMM+2,25% brut l'an au maximum
- Taux fixe : 7% et 7,30% brut l'an au maximum.

Le Conseil d'Administration a également donné tout pouvoir au Directeur Général de l'AIL pour réaliser le dit emprunt. A cet effet, le Directeur Général a décidé d'émettre l'emprunt pour une durée de 5 ans, pour un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars, à deux taux d'intérêts au choix du souscripteur : un taux variable TMM + 1,90% et/ou un taux fixe de 7,30% brut l'an.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «AIL 2014-1 »

Montant : 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 de dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

Durée	Taux d'intérêt
5 ans	TMM + 1,9% et / ou 7,3%

- Suite -

- *Taux variable*

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,9 % brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année n-1 au mois de juin de l'année n.

- *Taux fixe*

7,3% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **7,30%** pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de mars 2014 (à titre indicatif) qui est égale à 4,7158%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,6158%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **1,90%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale :

Les obligations de l'emprunt obligataire « AIL 2014-1 » sont émises pour une durée de 5 ans.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour le présent emprunt.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,741 années**.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **31/07/2014**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

- Suite -

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **31/07/2014**, et ce même en cas de prorogation de cette date

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le (1/5) de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **31/07/2019**.

Paiement :

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **31 juillet** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **31/07/2015**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **31/07/2015**.

Le paiement des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM..

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **13/05/2014** et clôturées sans préavis et au plus tard le **31/07/2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission 30 000 000 dinars est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des obligations émises, soient 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31/07/2014**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31/07/2014**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **12/08/2014**. Avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société. Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **13/05/2014** auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF, intermédiaire en bourse, rue du Lac Oubeira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac - 1053 Tunis.

Intermédiaire agréée mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF - Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation de la société :

En date du 8 novembre 2013, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué à la société Arab International Lease – AIL sur son échelle de notation nationale les notes suivantes:

- ✓ Note nationale à long terme : AA + (tun) ;
- ✓ Perspective de la note nationale à long terme : Stable
- ✓ Note à court terme : F1 + (tun) ;
- ✓ Note nationale de dette senior : AA+ (tun).

Cette note a été confirmée le 14 mars 2014.

- Suite -

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 22 avril 2014, la note AA+ (tun) à l'emprunt « AIL 2014-1 » objet de la présente note d'opération.

Cotation en bourse :

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, l'Arab International Lease s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse «SCIF» de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « AIL 2014-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM :

L'Arab International Lease s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire « AIL 2014-1» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° 14-0859 en date du 25 avril 2014, du document de référence « AIL 2014 » enregistré par le CMF sous le n° 14-001 en date du 25 avril 2014, des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'Arab International Lease, 11 rue Hédi Nouria - 1001 Tunis, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière, intermédiaire en bourse chargé de l'opération, rue du Lac Oubeira Immeuble Al Faouz Les Berges du Lac - 1053 Tunis.

Les états financiers relatifs à l'exercice 2013 de l'AIL seront publiés sur le bulletin officiel du CMF au plus tard le 30 avril 2014.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Ce visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération est établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« CIL 2014-1 »**

Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **21 mai 2013** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 MDT et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2013 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni en date du **18 mars 2014** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de dix (10) Millions de Dinars susceptible d'être porté à Vingt (20) Millions de Dinars sur 5 ans.

Le Conseil d'Administration a délégué à la Direction Générale de la Compagnie Internationale de Leasing le pouvoir de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la direction générale a fixé la durée de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Durée : 5 ans ;
- Taux : Fixe à 7,20% et/ou variable à TMM+1,90% ;
- Remboursement : annuel constant.

Dénomination de l'emprunt : «CIL 2014-1 »

Montant : 10 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 20 000 000 de dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt: 7,20% ou TMM+1,90% brut par an ;

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15 Juillet 2014** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **15 Juillet 2014** soit la date limite de clôture des souscriptions. Et ce même en cas de prorogation de cette date.

- Suite -

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20DT par obligation.

L'emprunt sera amorti en totalité le **15 Juillet 2019**.

Paielement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **15 Juillet** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **15 Juillet 2015**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **15 Juillet 2015**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **6 Mai 2014** et clôturées sans préavis au plus tard le **15 Juillet 2014** Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 10 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15 Juillet 2014**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 10 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15 Juillet 2014**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **4 Août 2014** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

7,20% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

1,90% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.

Durée totale : Les obligations seront émises pour une durée de 5 ans

Durée de vie moyenne : C'est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de **3 ans**.

Duration (souscription à taux fixe) : 2,7445 années

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **6 Mai 2014** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement**, intermédiaire en bourse, 16 Avenue Jean Jaurès, 1001 Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **CIL 2014/1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement, Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité y afférente.

- Suite -

Mode de placement

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne, les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement, Intermédiaire en Bourse.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales. En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur. Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles du revenu imposable des personnes physiques les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre d'emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de 1500 dinars sans que ce montant n'excède 1000 dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

Notation de l'émission :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note **BBB-(tun)** à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing en date du **08 avril 2014**.

Notation de la société:

Le **14 mars 2014**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL), attribuée le **02 août 2012**, '**BBB-(tun)**' et sa note à court terme '**F3 (tun)**'. La perspective de la note nationale à long terme est négative.

Prise en charge des obligations par la STICODEVAM

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2014/1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Marché des titres

Il existe à fin **mars 2014**, **10** emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire sur 19 lignes de cotation.

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement de demander, dès la clôture des souscriptions l'admission de l'emprunt « CIL 2014/1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédits exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leurs sont liés, la souscription au taux indexé au TMM risquerait de faire supporter l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

- Suite -

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° 14-0858 en date du 18 Avril 2014, du document de référence « CIL 2013 » enregistré par le CMF sous le n° 13-007 en date du 28 Août 2013, ainsi que des indicateurs d'activité de Compagnie Internationale de Leasing relatifs au premier trimestre de l'exercice 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014.

La note d'opération, ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Compagnie Internationale de Leasing, 16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et auprès de Compagnie Générale D'investissement 16, Avenue Jean Jaurès - 1001 Tunis.

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2014 de CIL seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2014. Elle doit être également accompagnée des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30/04/2014.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE

« ATL 2014-2 »

Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease tenue le 06/06/2013 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 millions de dinars et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

A la date du visa de la présente note d'opération, deux emprunts obligataires ont été émis dans le cadre de cette autorisation :

- E.O « ATL 2013-2 » émis en 2013 pour un montant de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 50 millions de dinars, clôturé en date du 28/11/2013 pour un montant de 36 millions de dinars.
- E.O « ATL 2014-1 » émis en 2014 pour un montant de 15 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 20 millions de dinars, clôturé en date du 25/02/2014 pour un montant de 20 millions de dinars.

Dans le cadre de cette même autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 12/02/2014 d'émettre un emprunt obligataire de **15 millions de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 20 millions** de dinars et a fixé les conditions définitives de l'emprunt comme suit :

- Montant de l'emprunt : 15 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 20 millions de dinars :
Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+1,90% ;
Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,20% ;
Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,35%.

Renseignements relatifs à l'opération

▪ Montant

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est de **15 millions de dinars, susceptible d'être porté à un montant maximum de 20 millions de dinars** divisé en 150 000 obligations de 100 dinars de nominal, susceptibles d'être portées à un maximum de 200 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2014-2 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

- Suite -

▪ **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **15/04/2014** et clôturées sans préavis et au plus tard le **19/05/2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000) dinars est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 19/05/2014, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 19/05/2014, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **19/06/2014** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

▪ **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 15/04/2014 auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux – intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

▪ **But de l'émission**

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cette émission obligatoire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

Caractéristiques des titres émis

- **Dénomination de l'emprunt :** « ATL 2014-2 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous titre 5, chapitre 3 des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligation détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (AFC – Intermédiaire en bourse).

▪ **Prix de souscription et modalités de paiement**

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date de souscription et libération et la date limite de clôture, soit le 19/05/2014 seront décomptés et déduits du prix de souscription.

▪ **Date de jouissance des intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 19/05/2014 seront décomptés et payés à cette dernière date.

- Suite -

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le 19/05/2014, et ce même en cas de prorogation de cette date.

▪ **Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

▪ **Taux d'intérêts**

Les obligations du présent emprunt « ATL 2014-2 » seront offertes à trois taux d'intérêt différents au choix du souscripteur :

- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+1,90% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,20% ;
- Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce au taux fixe de 7,35%.

Catégorie A d'une durée de 5 ans

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +1,90% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Mai de l'année N-1 au mois d'Avril de l'année N.

Catégorie B d'une durée de 5 ans

7,20% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

7,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

▪ **Intérêts**

Les intérêts seront payés à terme échu le **19 Mai** de chaque année.

La dernière échéance pour les obligations de la Catégorie A et B est prévue pour le 19/05/2019.

La dernière échéance pour les obligations de la Catégorie C est prévue pour le 19/05/2021.

▪ **Amortissement et remboursement**

Pour les obligations des Catégories A et B

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation, et ce de la première année jusqu'à la cinquième année. L'emprunt sera amorti en totalité le 19/05/2019.

Pour les obligations de la Catégorie C

Toutes les obligations émises seront remboursables d'un montant annuel de 20 dinars à partir de la 3ème année jusqu'à la 7ème année. L'emprunt sera amorti en totalité 19/05/2021.

- **Valeur nominale de l'obligation** : 100 dinars
- **Date de jouissance unique servant de base pour la cotation en bourse** : 19/05/2014
- **Date du premier paiement en intérêts** : 19/05/2015 pour les différentes catégories
- **Date du premier remboursement du capital** :
 - Catégorie A : 19/05/2015
 - Catégorie B : 19/05/2015
 - Catégorie C : 19/05/2017

- Suite -

▪ **Date de la dernière échéance :**

Catégorie A : 19/05/2019

Catégorie B : 19/05/2019

Catégorie C : 19/05/2021

▪ **Prix de remboursement**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

▪ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Pour les obligations de la Catégorie B, ce taux est de 7,20% l'an pour le présent emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie C, ce taux est de 7,35% l'an pour le présent emprunt.

▪ **Marge actuarielle (Souscription à taux variable) :**

Les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,9%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

▪ **Durée totale**

Pour les obligations des Catégories A et B

Les obligations des Catégories A et B du présent emprunt sont émises pour une durée de 5 ans.

Pour les obligations de la Catégorie C

Les obligations de la Catégorie C du présent emprunt sont émises pour une durée de 7 ans.

▪ **Durée de vie moyenne**

Pour les obligations des Catégories A et B

La durée de vie moyenne est de 3 ans pour les obligations des Catégories A et B du présent emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie C

La durée de vie moyenne est de 5 ans pour les obligations de la Catégorie C du présent emprunt.

▪ **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

Pour les obligations de Catégorie B

La duration pour les obligations de la Catégorie B du présent emprunt est de 2,745années.

Pour les obligations de la Catégorie C

La duration pour les obligations de la Catégorie C du présent emprunt est de 4,309 années.

▪ **Notation de l'émission**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 12/03/2014, la note à long terme « BBB (tun) » à l'emprunt obligataire « ATL 2014-2 » objet de la présente note d'opération.

Selon l'agence de Notation Fitch Ratings, la note « BBB » indique une qualité de créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que les créances notées dans les catégories supérieures.

▪ **Notation de la société**

L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du 14 Mars 2014 les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale long terme : BBB (tun) ; Maintenu sous surveillance négative
- Note nationale court terme : F3 (tun) ;

- Suite -

Les notes nationales attribuées à Arab Tunisian Lease (ATL) reposent sur la probabilité du soutien que pourrait lui apporter, en cas de nécessité, son actionnaire ultime, la banque Arab Bank plc (AB, notée 'BBB-/Négative/ 'bbb-'), à travers la filiale tunisienne de ce dernier, Arab Tunisian Bank (ATB, notée 'BB'/ Négative/ 'b'; note de soutien extérieur '3').

Un relèvement des notes pourrait intervenir si l'ATB augmentait sensiblement sa participation au capital d'ATL. A l'inverse, les notes nationales d'ATL pourraient être abaissées si l'ATB réduisait cette participation, ou si AB diminuait fortement ses intérêts dans ATB (et par voie de conséquence dans ATL), ou encore si une dégradation des notes d'AB avait lieu.

BBB+, BBB, BBB- (long terme) : Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres sociétés émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes « + » et « - » marquent les nuances de qualité.

F3 (court terme) : Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois, cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.

L'ATL s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière. Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

▪ **Mode de placement**

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues, aux guichets de l'Arab Financial Consultants et la BNA Capitaux, intermédiaires en bourse.

▪ **Fiscalité des titres**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales. En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur. Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles du revenu imposable des personnes physiques les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre d'emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de 1500 dinars sans que ce montant n'excède 1000 dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

- Suite -

Renseignements généraux

- **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «ATL 2014-2» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AFC, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt et la quantité y afférente.

- **Marché des titres**

Au 28/02/2014, il existe 11 emprunts obligataires en cours, émis par l'ATL et cotés sur le marché obligataire sur 18 lignes de cotation.

Par ailleurs, il n'existe pas des titres émis par l'émetteur qui sont négociés sur des marchés des titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, La société ATL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt «ATL 2014-2» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- **Prise en charge des obligations par la STICODEVAM**

L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « ATL 2014-2», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

- **Tribunal compétent en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF **en date du 27/03/2014 sous le n°14-855**, du document de référence « ATL 2013 » enregistré par le CMF **en date du 23/08/2013 sous le n°13-006**, de son actualisation enregistrée par le CMF **en date du 31/01/2014 sous le n°13-006/A001**, des indicateurs d'activité de l'ATL relatifs au premier trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2014, et des états financiers de l'ATL relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30/04/2014.

La note d'opération ainsi que le document de référence et son actualisation sont mis à la disposition du public auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord -1082 Mahragène-; de l'AFC intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac -1053Tunis-, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac -1053 Tunis-, sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2014 et les états financiers relatifs à l'exercice 2013 de l'ATL seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF, respectivement au plus tard le 20 avril 2014 et le 30 avril 2014.

A V I S

COURBE DES TAUX DU 05 MAI 2014

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,786%		
TN0008002859	BTC 52 SEMAINES 20/05/2014		4,662%	
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "	4,223%		1 006,751
TN0008002875	BTC 52 SEMAINES 05/08/2014		4,284%	
TN0008002883	BTC 52 SEMAINES 02/09/2014		4,348%	
TN0008002891	BTC 52 SEMAINES 30/09/2014		4,411%	
TN0008002909	BTC 52 SEMAINES 04/11/2014		4,490%	
TN0008002917	BTC 52 SEMAINES 02/12/2014		4,554%	
TN0008002925	BTC 52 SEMAINES 23/12/2014		4,601%	
TN0008002933	BTC 52 SEMAINES 27/01/2015		4,681%	
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,710%	1 017,334
TN0008002941	BTC 52 SEMAINES 24/02/2015		4,744%	
TN0008002958	BTC 52 SEMAINES 24/03/2015		4,808%	
TN0008002974	BTC 52 SEMAINES 21/04/2015	4,871%		
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,023%	999,391
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,155%	1 001,871
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,342%	880,832
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,396%	996,208
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,580%	1 033,098
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	5,744%		985,250
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,885%	984,951
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,915%	767,579
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,963%	981,270
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,138%	969,917
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"	6,266%		960,312
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	6,370%		1 032,454
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,334%		953,473

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	148,068	149,709	149,747		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,039	13,197	13,200		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,343	1,358	1,359		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	36,333	36,699	36,708		
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	49,325	49,878	49,893		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	149,679	152,805	152,930		
7 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	533,979	552,386	552,647		
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,085	110,096	110,676		
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,930	121,425	122,023		
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,190	117,609	117,738		
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	110,871	111,002	111,403		
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	84,103	85,580	86,040		
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	129,917	128,477	129,000		
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,426	94,112	94,681		
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	106,398	106,970	107,344		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 341,133	1 366,864	1 365,041		
17 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 213,247	2 254,600	2 251,780		
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	100,089	102,986	102,070		
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	100,769	102,131	101,936		
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	122,556	125,644	125,440		
21 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 189,670	1 205,330	1 202,223		
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	122,412	122,509	121,030		
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,752	15,470	15,402		
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 879,069	5 915,828	5 903,652		
25 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 060,226	5 210,754	5 214,082		
26 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 000,000	5 103,918	5 119,067		
27 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,117	2,181	2,156		
28 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,862	1,905	1,888		
29 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,054	1,076	1,064		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
30 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	07/05/13	3,201	108,216	109,697	109,731
31 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	14/04/14	3,727	104,217	101,609	101,636
32 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	17/04/14	3,865	105,764	103,325	103,357
33 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	27/05/13	3,896	102,679	104,065	104,087
34 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	27/05/13	3,715	103,526	104,973	105,008
35 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	28/05/13	3,393	106,814	108,096	108,124
36 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	18/02/00	3,814	104,112	105,643	105,678
37 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	05/05/14	4,127	103,499	104,682	100,584
38 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	05/05/14	3,877	104,066	104,985	101,134
39 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/13	3,501	105,373	106,493	106,522
40 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/13	3,395	102,003	103,372	103,404
41 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	18/03/13	3,765	104,182	105,605	105,638
42 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/13	3,316	103,931	105,137	105,167
43 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	30/04/13	3,383	106,836	108,075	108,107
44 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	22/04/14	3,914	105,568	102,966	102,997
45 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/13	2,823	103,146	104,274	104,300
46 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14	3,703	102,565	100,125	100,153
47 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/13	3,435	104,577	105,910	105,942
48 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/13	3,878	102,563	104,002	104,034
49 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	31/05/13	3,517	103,540	104,799	104,828
50 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/13	3,124	104,500	105,719	105,749
51 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/13	3,866	102,544	103,929	103,963
52 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	14/04/14	4,013	103,699	100,972	101,002
53 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/13	3,135	104,696	105,899	105,926
54 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	24/05/13	3,283	102,226	103,456	103,486

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
55	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	21/04/14	0,365	10,514	10,280	10,283
56	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	21/05/13	3,945	102,940	104,079	104,107
57	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	3,570	103,496	104,835	104,864
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
58	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	3,655	101,254	102,594	102,671
SICAV MIXTES								
59	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	07/05/13	0,702	65,776	66,663	66,842
60	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	2,216	140,922	141,713	141,653
61	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	18,410	1 406,845	1 415,920	1 415,620
62	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	05/05/14	3,042	107,539	110,523	107,585
63	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	05/05/14	1,820	105,111	107,700	106,025
64	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	31/05/13	0,349	81,346	80,907	81,295
65	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	18/03/13	0,386	16,637	16,801	16,795
66	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/14	6,265	256,768	255,136	255,592
67	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/13	0,870	33,514	32,661	32,946
68	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/13	16,587	2 270,339	2 298,842	2 311,292
69	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	16/05/13	1,476	75,257	76,619	76,667
70	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	14/05/13	1,136	56,784	57,276	57,357
71	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	24/05/13	0,958	98,306	99,454	99,611
72	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	24/05/13	1,219	107,039	109,189	109,452
73	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	94,169	95,872	96,092
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	21/04/14	0,245	11,302	11,266	11,269
75	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	21/04/14	0,152	11,809	12,052	12,068
76	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	21/04/14	0,122	14,788	15,290	15,325
77	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	21/04/14	0,273	13,881	14,179	14,202
78	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	27/05/13	0,268	11,452	12,099	12,116
79	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,086	10,375	10,677	10,686
80	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,140	10,397	10,542	10,551
81	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,199	10,675	10,770	10,772
82	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,346	123,066	122,279	122,840
83	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,196	123,651	123,589	124,076
84	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	24/05/13	0,110	10,081	10,632	10,642
85	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	05/05/14	2,642	102,604	104,996	102,563
86	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	31/05/13	0,205	19,344	19,678	19,791
87	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	77,344	75,239	75,972
88	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	78,827	77,515	78,299
89	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	24/05/13	1,545	96,772	97,822	98,084
90	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	87,926	89,585	89,663
91	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	94,496	95,844	95,758
92	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	99,919	101,201	101,211
93	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,729	9,676	9,709
94	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	9,700	8,736	8,799
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
95	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	23/04/14	1,978	92,572	94,245	94,003
96	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	23/04/14	1,018	98,591	96,867	95,023
97	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	02/05/13	2,992	124,772	131,732	131,548
98	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	24/05/13	0,064	10,513	10,601	10,573
99	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	0,934	115,255	119,319	118,564
100	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	2,167	117,508	119,181	119,209
101	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	1,277	100,151	101,410	101,316
102	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	95,827	98,607	98,250
103	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	1,155	172,952	180,690	180,727
104	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	2,274	157,659	164,435	164,326
105	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	3,826	140,788	145,726	145,733
106	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 464,991	9 444,868	9 432,584
107	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,067	18,967	18,852
108	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	125,746	130,218	129,551
109	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 459,206	1 486,689	1 478,602
110	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	102,924	103,308	102,237
111	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,531	86,994	86,292
112	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	05/06/13	0,245	111,085	115,464	113,799
113	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 482,335	8 593,248	8 562,457
114	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	-	-	8,870	8,939	8,907
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
115	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	-	-	8,792	8,748	8,686

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.org.tn
email 1 : cmf@cmf.org.tn
email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Ce visa a été accordé en vue de l'introduction de la société au marché alternatif de la cote de la Bourse. Ce marché permet aux sociétés de lever des fonds stables dans le but de se restructurer et de financer leur croissance. Il est essentiellement destiné aux investisseurs ayant un horizon de placement de moyen et long terme.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - ET ADMISSION AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE « MIP »

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse des actions de la société Maghreb International Publicité « MIP ».

Dans le cadre du prospectus, la société « MIP » a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Régulariser la nomination du Directeur Général Adjoint de la société, conformément à l'article 212 du code des sociétés commerciales ;
- Conformer ses états financiers aux dispositions du système comptable des entreprises ;
- Réserver un (01) nouveau siège au Conseil d'Administration au profit des détenteurs des actions émises dans le cadre de cette opération. Ce nouvel administrateur sera désigné par les détenteurs d'actions MIP acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Créer un comité permanent d'audit, conformément à l'article 256 bis du code des sociétés commerciales ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes de valeurs mobilières ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- Garder en permanence un niveau de participation suffisamment élevé lui permettant d'exercer un contrôle exclusif sur les politiques opérationnelles et financières de ses filiales, vu l'importance de celles-ci dans le groupe ;
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau de son rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, les actionnaires actuels de la société « MIP » se sont engagés après l'introduction de la société en Bourse à obtenir, lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Par ailleurs, les actionnaires de référence de la société « MIP », Monsieur Mehdi CHERIHA et Monsieur Mohamed Hédi CHERIHA, détenant actuellement 99,97% du capital de la société, se sont engagés :

- ✓ à ne pas céder plus de 5% de leurs participations au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction en Bourse ;
- ✓ à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société mettant en péril l'avenir de celle-ci et nuisant aux intérêts des actionnaires.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « MIP » AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du 25/02/2014, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société « MIP » au marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des 4.398.937 actions de nominal un (1) dinar chacune, composées de 3.250.000 actions anciennes et 1.148.937 actions nouvelles à émettre, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- Présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
- Justification de la diffusion dans le public des 34,8% du capital auprès d'au moins 100 actionnaires ou cinq institutionnels au plus tard le jour de l'introduction.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions MIP se fera au marché alternatif de la cote de la Bourse, au cours de 4,7 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée dans les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Décisions ayant autorisé l'opération :

Sur proposition du Conseil d'Administration du 06/11/2013, l'Assemblée Générale Extraordinaire de MIP, tenue le 08/11/2013, a décidé d'introduire la société sur le marché alternatif de la cote de la Bourse, à travers une augmentation de capital par Appel Public à l'Épargne.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a donné tous les pouvoirs au Conseil d'Administration pour accomplir toutes les procédures et formalités nécessaires à la finalisation de l'introduction de la société MIP au marché alternatif et pour fixer les modalités de cette introduction.

Autorisation d'augmentation du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/01/2014 a décidé d'augmenter le capital social pour le porter de 3.250.000 dinars à 4.398.937 dinars et ce, par la création et l'émission de 1.148.937 actions nouvelles à souscrire en numéraire d'une valeur nominale de 1 dinar. Le prix d'émission a été fixé à 4,7 dinars, soit 1 dinar de nominal et 3,7 dinars de prime d'émission à libérer intégralement à la souscription.

Droit Préférentiel de Souscription

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/01/2014 a décidé de réserver l'intégralité de l'augmentation du capital projetée à de nouveaux souscripteurs. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans ladite augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

Actions offertes au public :

L'introduction de la société MIP au marché alternatif de la cote de la Bourse s'effectuera par la mise sur le marché de 1.531.916 actions d'une valeur nominale de 1 dinar chacune, représentant 34,82% du capital de la société, après augmentation, au prix de 4,7 dinars et ce, dans le cadre d'une Offre à Prix Ferme de 1.531.916 actions portant sur :

- 1.148.937 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital de la société représentant 26,12% du capital après réalisation de cette augmentation ; et
- 382.979 actions anciennes à céder par des anciens actionnaires^(*), représentant 8,71% du capital après réalisation de ladite augmentation.

En réponse à l'offre, les intéressés souscriront exclusivement à des quotités d'actions. Chaque quotité est composée de trois (3) actions nouvelles à souscrire en numéraire et d'une (1) action ancienne à acheter. Ainsi, l'offre porte sur l'acquisition par le public de 382.979 quotités.

1- Présentation de la société

Dénomination sociale : MIP « Maghreb International Publicité ».

Siège social : Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 –2035–, Z.I Charguia I - Tunis.

Forme juridique : Société Anonyme.

Législation particulière applicable :

L'affichage publicitaire est régi par le décret n°2010-261 du 15 février 2010 tel que modifié par le décret n°2010-772 du 20 avril 2010 et le décret n°2012-408 du 17 mai 2012.

Date de constitution : 11/03/2004

Capital social : 3.250.000 dinars divisé en 3.250.000 actions de nominal un (01) dinar entièrement libérées.

Objet social : La société a pour objet :

La publicité commerciale, services et fabrication des moyens de communication publicitaire, affiches etc... en utilisant toute matière nécessaire en Tunisie et à l'Etranger; Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

(*) M. Mehdi CHERIHA (191.489 actions) et M. Mohamed Hédi CHERIHA (191.490 actions)

2- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme sera ouverte au public du **20/05/2014 au 05/06/2014 inclus**.

3- Date de jouissance des actions

Les actions anciennes et nouvelles porteront jouissance à partir du **1^{er} janvier 2013**.

4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente Offre, le prix de l'action de la société MIP, tous frais, commissions, courtages et taxes compris a été fixé à 4,7 dinars.

Le règlement des demandes d'acquisition par les donneurs d'ordres désirant acquérir des quotités d'actions de la société MIP, dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande d'acquisition, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

5- Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes d'acquisition des quotités d'actions de la société MIP exprimées dans le cadre de la présente Offre.

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital est versé dans le compte indisponible n° 20 005 0522399922163 71 ouvert auprès de la Banque Tuniso-Koweitienne, Agence Centre Urbain Nord, conformément à l'état de dénouement espèces de la STICODEVAM.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

L'opération proposée porte sur une Offre à Prix Ferme de 1.531.916 actions dont 382.979 actions anciennes à céder par des actionnaires actuels^(*) et 1.148.937 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation du capital social réservée au public, ce qui correspond à un pourcentage de diffusion auprès de public de 34,82% après réalisation de l'augmentation, telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/01/2014.

Le placement s'effectuera en termes de quotités d'actions composées chacune d'une (1) action ancienne et trois (3) actions nouvelles, portant sur un total de 382.979 quotités offertes, correspondant à 382.979 actions anciennes et 1.148.937 actions nouvelles.

Les quotités offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront réparties en deux (2) catégories :

Catégorie A : 268.085 quotités offertes représentant 70% de l'OPF, soit 804.255 actions nouvelles et 268.085 actions anciennes, réservées aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 265 quotités et au maximum 54.986 quotités, soit au plus 5% du capital social après augmentation du capital.

Les OPCVM acquéreurs de quotités dans cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que défini au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

(*) M. Mehdi CHERIHA (191.489 actions) et M. Mohamed Hédi CHERIHA (191.490 actions)

Catégorie B : 114.894 quotités offertes représentant 30% de l'OPF, soit 344.682 actions nouvelles et 114.894 actions anciennes, réservées aux personnes physiques et/ou morales, Tunisiennes et/ou étrangères autres que les institutionnels sollicitant au minimum 53 quotités et au maximum 5.498 quotités, soit au plus 0,5% du capital social après augmentation du capital.

Les demandes d'acquisition doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de quotités demandée et l'identité complète du demandeur :

L'identité complète du demandeur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale,
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,
- Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR,
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande d'acquisition ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande d'acquisition doit porter sur un nombre de quotités qui ne peut être inférieur à 53 quotités correspondant à 159 actions nouvelles et à 53 actions anciennes, ni supérieur à 5.498 quotités correspondant à 16.494 actions nouvelles et à 5.498 actions anciennes pour les non institutionnels (soit au plus 0,5% du capital social après augmentation du capital), ni inférieur à 265 quotités correspondant à 795 actions nouvelles et 265 actions anciennes, ni supérieur à 54.986 quotités correspondant à 164.958 actions nouvelles et à 54.986 actions anciennes pour les institutionnels (soit au plus 5% du capital social après augmentation du capital).

En tout état de cause, la quantité demandée par demandeur doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes d'acquisition pour les OPCVM ne peuvent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de demande d'acquisition. Tout non-respect de cette condition entraîne la nullité de la demande d'acquisition.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes d'acquisitions reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande d'acquisition qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes d'acquisition à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.
- Un nombre de demandes d'acquisition équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande d'acquisition, toutes catégories confondues, déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse.

En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des demandes d'acquisition émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Mode de répartition des titres et modalités de satisfaction des demandes d'acquisition

Les actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront réparties en deux (2) catégories :

Catégories	Nombre de quotités	Correspondant à		Répartition en % du capital social après l'opération	Répartition en % de l'OPF	Montant total en dinars
		Nombre d'actions anciennes	Nombre d'actions nouvelles			
Catégorie A : Institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 265 quotités et au maximum 54 986 quotités.	268 085	268 085	804 255	24,38%	70%	5 039 998
Catégorie B : Personnes physiques et/ou morales, Tunisiennes et/ou étrangères autres que les institutionnels sollicitant au minimum 53 quotités et au maximum 5 498 quotités.	114 894	114 894	344 682	10,45%	30%	2 160 007
Total	382 979	382 979	1 148 937	34,82%	100%	7 200 005

Le mode de satisfaction des demandes d'acquisition se fera de la manière suivante :

Pour la catégorie A : Les demandes d'acquisition seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque institutionnel ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération.

Pour la catégorie B : Les demandes d'acquisition seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté à l'autre catégorie.

Transmission des demandes et centralisation :

Les intermédiaires en Bourse établissent, par catégorie, les états des demandes d'acquisition reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT les états des demandes d'acquisition selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux demandes d'acquisition données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de MCP, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La Bourse procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet à soumettre à la commission.

7- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes d'acquisition, le résultat de l'Offre à Prix Ferme fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre et, en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire, le nombre de quotités attribué, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes d'acquisition seront frappées.

8- Règlement des espèces et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable, la BVMT communiquera à chaque intermédiaire, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, l'état détaillé de ses demandes d'acquisition retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités acquises retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison des titres seront effectués trois (03) jours ouvrables après la date de résultat de l'offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du 12/03/2014 aux actions anciennes de la société MIP le code ISIN TN0007660012.

La société MIP s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par la STICODEVAM dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire.

Ainsi, les opérations de règlement et de livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par MCP, intermédiaire en Bourse.

9- Cotation des titres

La date de démarrage de la cotation des titres, sur le marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, fera l'objet d'un avis qui sera publié au bulletin officiel de la BVMT.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis dans le bulletin officiel de la BVMT.

10- Avantage fiscal

L'article 1^{er} de la loi n° 2010-29 du 07 juin 2010, relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la Bourse, stipule que *"Le taux de l'impôt sur les sociétés prévu par les premier et quatrième alinéas du paragraphe I de l'article 49 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés, est réduit à 20% pour les sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis à condition que le taux d'ouverture du capital au public soit au moins égal à 30%, et ce, pendant cinq ans à compter de l'année de l'admission. Cette réduction est accordée aux sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à*

la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis au cours de la période allant du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2014”.

Par conséquent, et vu que l'introduction de la société MIP porte sur 34,82% de son capital social après augmentation du capital, elle pourrait bénéficier de cet avantage fiscal.

11- Listing sponsor

La société MAC SA, intermédiaire en Bourse, a été désignée par la société « MIP » pour assurer la fonction de Listing Sponsor. Elle aura pour mission d'assister la société pendant son introduction au marché alternatif de la cote de la Bourse et de l'accompagner pour l'accomplissement de ses obligations légales et réglementaires d'informations périodiques et permanentes et ce, pendant au moins les deux exercices suivant son introduction.

Cette mission pourrait être prolongée dans le cas où il n'y aurait pas eu transfert de cotation de MIP sur le marché principal de la cote de la Bourse. En cas de résiliation du mandat, pour quelque motif que ce soit, la société MIP doit, sans délai, désigner un nouveau Listing Sponsor. Le Conseil du Marché Financier doit être informé de toute désignation.

12- Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction est établi entre MENA CAPITAL PARTNERS « MCP », intermédiaire en Bourse et les deux actionnaires de référence M. Mehdi CHERIHA et M. Mohamed Hédi CHERIHA portant sur 6,94% du produit de l'Offre à Prix Ferme, soit un montant de 250.000 dinars et 53.192 titres.

13- Régulation du cours boursier

Les actionnaires de la société MIP se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à MENA CAPITAL PARTNERS « MCP », intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 14-0860 du 29 avril 2014, est mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société «MIP», de MCP-intermédiaire en Bourse chargé de l'opération et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ Tawasol Group Holding « TGH »

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme, de placement global et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse des actions de la société **Tawasol Group Holding « TGH »**.

Dans le cadre du prospectus, la société « **TGH** » a pris les engagements suivants :

- Réserver au moins un (01) siège au Conseil d'Administration au profit d'un représentant des détenteurs d'actions **Tawasol Group Holding** acquises dans le cadre de l'OPF. Ce représentant sera désigné par les détenteurs d'actions **Tawasol Group Holding** acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter, et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes en valeurs mobilières ;
- conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Conformer ses états financiers aux dispositions du système comptable des entreprises ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Mettre à jour son manuel des procédures, d'organisation, de gestion et de divulgation des informations financières, et ce au plus tard avant la fin du premier trimestre 2014 ;
- Tenir une communication financière, au moins une fois par an ;
- Respecter les dispositions de l'Article 29 du Règlement Général de la Bourse ;
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses

actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau de son rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, l'actionnaire actuel Mr. Mohamed CHABCHOUB de la Société **Tawasol Group Holding**, s'est engagé à consacrer **12,66%** du produit de l'Offre à Prix Ferme soit un montant de **1 000 000** dinars et **1 000 000** actions pour alimenter un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction en Bourse des actions de **Tawasol Group Holding**. Ce contrat a été confié à l'intermédiaire en bourse MAC SA, et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du **14 novembre 1994** portant réorganisation du marché financier.

Par ailleurs, Les actionnaires de référence de TGH : Mohamed CHABCHOUB, Mohamed Amin CHABCHOUB, Ahmed CHABCHOUB détenant actuellement **61,77%** du capital de **Tawasol Group Holding** se sont engagés:

- ✓ à ne pas céder plus de **5%** de sa participation au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux **(2)** ans à compter de la date d'introduction en Bourse ;
- ✓ à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société mettant en péril l'avenir de celle-ci et nuisant aux intérêts des actionnaires.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « TGH » AU MARCHE ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du **28 novembre 2013**, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société **Tawasol Group Holding** au marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des **108.000.000** actions de nominal un **(1)** dinar chacune, composées de **90.004.156** actions anciennes et des **17.995.844** actions nouvelles à émettre, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- Présentation d'un prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
- Justification de la diffusion dans le public des **16,66%** du capital auprès d'au moins **100** actionnaires, au plus tard le jour de l'introduction ;

Par ailleurs, le Conseil de la Bourse a également pris acte de l'engagement de la mise en place d'un contrat de liquidité et d'un contrat de régulation.

En outre, considérant que l'entrée effective en activité de la société **TGH** date de moins de deux années, le conseil a décidé de déroger à cette condition.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions **Tawasol Group Holding** se fera au marché alternatif de la cote de la Bourse, au cours de **1.100** dinars l'action et sera ultérieurement annoncée dans les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Décisions ayant autorisé l'opération :

Sur proposition du Conseil d'Administration du **13 Avril 2013**, l'Assemblée Générale Extraordinaire de « **Tawasol Group Holding** », tenue le **02 Mai 2013**, a approuvé le principe d'ouverture du capital de la société par une introduction de ses titres au marché alternatif de la cote de bourse et a donné tous les pouvoirs au Conseil d'Administration et au Président du Conseil, Monsieur Mohamed CHABCHOUB, pour accomplir toutes les démarches nécessaires d'études et d'évaluation pour procéder à l'aboutissement de cette opération d'introduction de la société à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Autorisation d'augmentation du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le **02 Mai 2013** a décidé dans sa 3ème résolution d'augmenter le capital social de la société « **Tawasol Group Holding** » d'un montant de **17 995 844** dinars pour le porter de dinars **90 004 156** dinars à **108 000 000** dinars et ce, par l'émission de **17 995 844** actions nouvelles à souscrire en numéraire dans le cadre de l'introduction de la société sur le marché alternatif de la Bourse de Tunis .

L'Assemblée Générale Extraordinaire a fixé le prix d'émission des nouvelles actions à émettre à **1,100** dinar l'action représentant un nominal de **1 DT** et une prime d'émission de **0,100 DT**.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également fixé la date de jouissance des actions nouvelles au **1er Janvier 2013**.

Droit Préférentiel de Souscription

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société « **Tawasol Group Holding** », réunie le **02 Mai 2013**, a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation du capital projetée au public. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans l'augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

Actions offertes au public :

L'introduction de la société « Tawasol Group Holding » au marché alternatif de la cote de la Bourse se fera par la mise sur le marché dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique de **17 995 844** actions nouvelles d'une valeur nominale de **1** dinar chacune représentant **16,66%** du capital après la réalisation de ladite augmentation.

L'émission se fera par le moyen :

- **Une Offre à Prix Ferme** de **14 359 480** actions au public représentant **79,79%** de l'offre et **13,30%** du capital social de la société après augmentation, centralisée auprès de la Bourse Des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- **Un Placement Global** de **3 636 364** actions représentant **20,21%** de l'offre et **3,37%** du capital social de la société après augmentation du capital centralisé auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse MAC SA et AFC et dirigé par MAC SA désigné comme établissement chef de file.

Le Placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de Blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres ;

- Après information préalable du CMF ;
- En respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage citées ci-dessus, fixées préalablement au vendeur et ce pour la période restante.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du placement global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et inversement.

1- Présentation de la société

Dénomination sociale : Tawasol Group Holding

Siège social : 20, Rue des Entrepreneurs, Charguia II, 2035 Ariana –Tunisie.

Forme juridique : Société Anonyme.

Objet social : La société a pour objet :

- toutes prises d'intérêts et participations dans toutes sociétés et entreprises tunisiennes ou étrangères et ce, sous quelque forme que ce soit, notamment par la souscription ou l'acquisition de toutes valeurs mobilières, parts d'intérêts ou autres droits sociaux ;
- la participation directe ou indirecte à des sociétés pouvant se rattacher à l'un des objets précités, par voie de création de sociétés nouvelles tunisiennes ou/et étrangères, d'apports, de commandite, de souscription, achats de titres ou droits sociaux, fusion, alliance, association en participation ou de prise ou de dation ou en gérance de tous biens ou droits ou autrement ; et
- généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'exploitation ou le développement.

Le tout, tant pour elle-même, que pour le compte de tiers en participation, sous quelque forme que ce soit, notamment par voie de création de société, de souscription, de commandite, de fusion ou d'absorption, d'avance de fonds, d'achats ou de ventes de titres et droits sociaux, de cession ou locations de tout ou partie de ses biens et droits mobiliers ou immobiliers ou par tous autres modes

Date de constitution : 29/10/2012

Capital social : Le capital social s'élève à **90 004 156** dinars, divisé en **90 004 156** actions ordinaires de valeur nominale **1 DT**, entièrement libérés.

2- Période de souscription et validité de l'offre :

- **L'Offre à Prix Ferme : du 28/04/2014 au 16/05/2014 inclus avec possibilité de clôture anticipée avec préavis à partir du 06/05/2014.**

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **28/04/2014 au 16/05/2014** inclus.

La clôture anticipée peut être envisagée dès la fin du quatrième jour de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme si l'importance de la demande risque d'aboutir à une allocation faible pour une partie des souscripteurs. La clôture anticipée interviendrait après concertation entre les intermédiaires en Bourse introducteurs et la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dans ce cas, un avis relatif à la clôture anticipée sera publié par la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis annonçant que la date de clôture effective interviendrait 48 heures, à partir de la date de publication de l'avis. La société TGH publiera un avis à cet effet, dans un quotidien de la place et ce, dans les deux jours suivants.

- **Le Placement Global : du 28/04/2014 au 16/05/2014 inclus avec possibilité de clôture anticipée sans préavis**

La réception des demandes de souscription dans le cadre du Placement Global se fera à partir du **28/04/2014**, étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Global pourrait être clos par anticipation sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **16/05/2014**.

3- Date de jouissance des actions

Les actions nouvelles émises dans le cadre de cette offre porteront jouissance à partir du **1er Janvier 2013**.

4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente offre, le prix de souscription à l'action **TGH**, tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à **1,100** Dinar aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Global.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société « **Tawasol Group Holding** » dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois **(3)** jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société **Tawasol Group Holding** dans le cadre du Placement Global s'effectue auprès du syndicat de placement au comptant au moment du dépôt de la demande de souscription.

5- Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société **Tawasol Group Holding** exprimées dans le cadre de cette Offre à Prix Ferme (cf. liste des intermédiaires en bourse en annexe).

Le syndicat de placement est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions « Tawasol Group Holding » exprimées dans le cadre du Placement Global.

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital est versé dans le compte indisponible n° **08 003 000 513 200 952 131** ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie, agence siège, conformément à l'état de dénouement espèces de la STICODEVAM.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

- **Offre à Prix Ferme**

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, **14 359 480** actions « Tawasol Group Holding » à émettre en numéraire (soit **13,30%** du capital social après augmentation, **79,79%** de l'offre globale) seront offertes et réparties en deux **(2)** catégories :

Catégorie A :

5 272 791 actions offertes représentant **29,30%** de l'offre au public et **36,72%** de l'OPF, réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers, sollicitant au minimum **100** actions et au maximum **1 800** actions.

Catégorie B :

9 086 689 actions offertes représentant **50,49%** de l'offre au public et **63,28%** de l'OPF, réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers, sollicitant au minimum **1 801** actions et au maximum **540 000** actions pour les non institutionnels et **5 400 000** actions pour les institutionnels.

Les OPCVM souscripteurs parmi les catégories A ou B doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que définis au niveau de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de **10%** de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Etant précisé que les investisseurs qui auront à souscrire dans l'une de ces catégories ne peuvent pas souscrire au Placement Global et inversement.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale,
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,
- Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à cent (**100**) actions ni supérieur à **0,5%** du capital social après augmentation, soit 540 000 actions pour les non institutionnels et **5%** du capital social soit **5 400 000** actions pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande de souscription qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (**3**) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.
- Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes de souscription multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des ordres de souscription émanant de leurs clients. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Mode de répartition des titres et modalités de satisfaction des demandes de souscription

Catégories	Montant	Nombre d'actions	Répartition en % de l'OPF	Répartition en % du capital social après augmentation
<u>Catégorie A</u> Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 100 actions et au maximum 1 800 actions.	5 800 070	5 272 791	36,72%	4,88%
<u>Catégorie B</u> Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 1 801 actions et au maximum 540 000 actions pour les non institutionnels et 5 400 000 actions pour les institutionnels.	9 995 358	9 086 689	63,28%	8,41%
Total	15 795 428	14 359 480	100%	13,30%

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

Pour la catégorie A : les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

Pour la catégorie B : les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque institutionnel ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération et la part de chaque non institutionnel ne dépasse 0,5% du capital à l'issue de l'opération.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A puis à la catégorie B.

- **Placement Global**

Dans le cadre du placement Global, **3 636 364** actions représentant **20,21%** du total des actions offertes et **3,37%** du capital de la société après augmentation seront offertes à des investisseurs désirant acquérir pour un montant minimum de **250.000 DT**.

Les demandes de souscription seront centralisées auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse MAC SA et AFC dirigé par l'intermédiaire en Bourse MAC SA, désigné comme établissement chef de file.

Le Placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les souscripteurs dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de Blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres ;
- Après information préalable du CMF ;
- Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage citées ci-dessus fixées préalablement au vendeur, et ce pour la période restante.

Les demandes de souscriptions doivent être nominatives et données par écrit au syndicat de placement.

Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce).

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à :

- **540 000** actions pour les non institutionnels (soit au plus **0,5%** du capital après augmentation du capital) ;
- **3 636 364** actions pour les institutionnels.

Les souscripteurs dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et inversement.

Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du Placement Global pourraient être affectés à la catégorie A, puis B de l'OPF.

Transmission des demandes et centralisation :

▪ **Offre à prix ferme**

Les intermédiaires en Bourse établissent par catégorie les états des demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT l'état des demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

▪ **Placement Global**

A l'issue de l'opération de Placement, l'établissement chef de file, MAC SA, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de l'établissement chef de file, MAC SA, intermédiaire en Bourse, et comporter son cachet.

Ouverture des plis et dépouillement

▪ **Offre à prix ferme**

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de

dépouillement composée de représentants de la BVMT et de MAC SA et AFC intermédiaires en Bourse introducteurs, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états. La Bourse affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet à soumettre à la commission.

▪ **Placement Global**

L'état récapitulatif relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Global sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement.

La Bourse procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de souscription dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet à soumettre à la commission.

7- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Global, le résultat de l'Offre au public fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription sont frappées.

8- Règlement des espèces et livraison des titres

Au cas où l'offre connaît une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités souscrites retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du **04/03/2014** aux actions anciennes de la société **Tawasol Group Holding** le code ISIN : **TN0007650013**. La société **Tawasol Group Holding** s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par la STICODEVAM dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire.

Aussi, les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par MAC SA, intermédiaire en Bourse.

9- Cotation des titres

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié aux Bulletins Officiels de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et du Conseil du Marché Financier.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis dans le bulletin officiel de la BVMT et du CMF.

10- Avantage fiscal

Il est à signaler que l'article 31 de la Loi n° 2006-0085 du 25 décembre 2006 portant loi de finances pour l'année 2007, relative aux opérations de restructuration des entreprises et l'encouragement de l'admission de leurs actions à la bourse stipule que « *Est déductible du bénéfice imposable, la plus-value provenant de l'apport d'actions et de parts sociales au capital de la société mère ou de la société holding à condition que la société mère ou la société holding s'engage à introduire ses actions à la bourse des valeurs mobilières de Tunis au plus tard à la fin de l'année suivant celle de la déduction.* »

L'article 32 de la même loi stipule, dans le même cadre sus mentionné, que : « *provenant d'apport, d'actions et de parts sociales au capital de la société mère ou de la société holding sous réserve de l'engagement de la société mère ou de la société holding d'introduire ses actions à la bourse des*

valeurs mobilières de Tunis dans un délai ne dépassant pas la fin de l'année suivant celle de l'exonération. »

Par conséquent, la société « **Tawasol Group Holding** » pourrait bénéficier de l'exonération de la plus value sur les apports.

Aussi, et tel que défini par l'article 7 du code d'incitations aux investissements, les personnes physiques ou morales qui souscrivent au capital initial ou à l'augmentation du capital des entreprises dont l'activité est manufacturière (industrie travaux publics) bénéficient de la déduction des revenus ou bénéfices réinvestis dans la limite de 35% des revenus ou bénéfices nets à l'impôt sur le revenu des personnes physiques ou l'impôt sur les sociétés.

11- Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction, s'est établi entre l'intermédiaire en Bourse MAC SA et l'actionnaire actuel de la société TGH à savoir Mr. Mohamed CHABCHOUB, portant sur **12,66%** du produit de l'Offre à Prix Ferme soit un montant de **1 000 000** dinars et **1 000 000** actions.

12- Régulation du cours boursier

Les actionnaires de la société **Tawasol Group Holding** se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi N° 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à MAC SA Intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 14-0857 du 11 Avril 2014, est mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société TGH sise 20, Rue des Entrepreneurs, Charguia II, 2035 Ariana –Tunisie, de MAC sa, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération sis à Green Center Bloc C 2^{ème} ETG, Rue de Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053, Tunis et AFC intermédiaire en bourse Co-introducteur sis à 4 rue 7036 Menzah IV et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2014 et les états financiers relatifs à l'exercice 2013 de la société TGH seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF, respectivement au plus tard le 20 avril 2014 et le 30 avril 2014.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

TAWASOL GROUP HOLDING SA.

Siège Social : 20, Rue des entrepreneurs Charguia II, Ariana, Tunisie

La société TGH, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2013. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Jabrane BEN ZINEB et Mr Othman KHEDHIRA.

TAWASOL GROUP HOLDING SA.

BILAN AU 31.12.2013 (exprimé en dinars Tunisiens)

ACTIFS	NOTES	31-déc-13	31-déc-12
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations incorporelles		0	0
Amortissement des immobilisations incorporelles		0	0
Immobilisations incorporelles nettes		0	0
Immobilisations corporelles			
Immobilisations corporelles		0	0
Amortissement des immobilisations corporelles		0	0
Immobilisations corporelles nettes		0	0
Immobilisations financières			
Immobilisations financières	1	89 994 156	89 994 156
Provisions sur immobilisations financières		0	0
Immobilisations financières nettes		89 994 156	89 994 156
Total des actifs immobilisés		89 994 156	89 994 156
Autres actifs non courants	2	0	24 484
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		89 994 156	90 018 640
ACTIFS COURANTS			
Stocks		0	0
Provision		0	0
Valeurs d'exploitation nettes		0	0
Clients et comptes rattachés		0	0
Provision		0	0
Clients et comptes rattachés nets		0	0
Autres actifs courants	3	11 490	32
Provision		0	0
Autres actifs courants nets		11 490	32
Placements et autres actifs financiers		0	0
Provision		0	0
Placements nets		0	0
Liquidités et équivalents de liquidités	4	10 000	10 000
Provision		0	0
Liquidités nettes		10 000	10 000
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		21 490	10 032
TOTAL DES ACTIFS		90 015 646	90 028 671

TAWASOL GROUP HOLDING SA.

BILAN AU 31.12.2013 (exprimé en dinars Tunisiens)

<i>CAPITAUX PROPRES & PASSIFS</i>	NOTES	31-déc-13	31-déc-12
<i>CAPITAUX PROPRES</i>	5		
Capital social		90 004 156	90 004 156
Réserves légales		0	0
Autres capitaux propres		0	0
Résultats reportés		0	0
Effet des modifications comptables		0	0
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		90 004 156	90 004 156
Résultat de l'exercice		-232 472	0
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION		89 771 684	90 004 156
<i>PASSIFS</i>			
<i>Passifs non courants</i>			
Emprunts		0	0
Autres passifs non courants		0	0
Provisions		0	0
Total des passifs non courants		0	0
<i>Passifs courants</i>			
Fournisseurs & comptes rattachés	6	76 359	0
Autres passifs courants	7	167 602	24 515
Concours bancaires et autres passifs financiers		0	0
Total des passifs courants		243 961	24 515
TOTAL DES PASSIFS		243 961	24 515
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		90 015 646	90 028 671

TAWASOL GROUP HOLDING SA.

ETAT DE RESULTAT AU 31.12.2013 (exprimé en dinars Tunisiens)

<i>Désignation</i>	<i>NOTES</i>	<i>Du 01-jan-13 Au 31-déc-13</i>	<i>Du 01-jan-12 Au 31-déc-12</i>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
+ Revenus		0	0
+ Autres produits d'exploitation		0	0
+ Production immobilisée		0	0
Total des produits d'exploitation		0	0
CHARGES D'EXPLOITATION			
- Variation de stock de produits finis et encours		0	0
+ Achats de marchandises consommés		0	0
+ Achats d'approvisionnement consommés		0	0
+ Charges de personnel	8	-68 702	0
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	9	-25 624	0
+ Autres charges d'exploitation	10	-137 996	0
Total des charges d'exploitation		-232 322	0
RESULTAT D'EXPLOITATION		-232 322	0
AUTRES CHARGES ET PRODUITS ORDINAIRES			
- Charges financières nettes		0	0
+ Produits des placements		0	0
+ Autres gains ordinaires		350	0
- Autres pertes ordinaires		0	0
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		-231 972	0
Impôt sur le bénéfice		-500	0
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		-232 472	0
Eléments extraordinaires		0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-232 472	0

TAWASOL GROUP HOLDING SA.

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31.12.2013 (exprimé en dinars Tunisiens)

Désignation	NOTES	Du 01-jan-13 Au 31-déc-13	Du 01-jan-12 Au 31-déc-12
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
+ Résultat net		-232 472	0
Ajustements pour :			
Dotations aux amortissements et provisions		25 624	0
Variation des stocks		0	0
Variation des créances clients		0	0
Variation des autres actifs		-11 458	0
Variation des dettes fournisseurs et autres dettes		76 359	0
Variation des autres passifs		141 947	0
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	11	0	0
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
- Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles & incorporelles		0	0
+ Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles & incorporelles		0	0
- Décaissement affecté à l'acquisition d'immobilisations financières		0	0
+ Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		0	0
- Décaissement provenant de l'acquisition d'autres actifs non courants		0	0
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		0	0
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
+ Encaissement suite à la souscription des actions		0	10 000
- dividendes et autres distribution		0	0
+ Encaissement provenant des emprunts		0	0
- Remboursement d'emprunts		0	0
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		0	10 000
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités			
équivalents de liquidités			
Perte de change		0	0
Gain de change		0	0
VARIATION DE TRESORERIE		0	10 000
Trésorerie au début de l'exercice		10 000	0
Trésorerie à la clôture de l'exercice	12	10 000	10 000

METHODES COMPTABLES

I- Présentation de la société

La **SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING (T.G.H.)** est une Société Anonyme au capital de 90 004 156 Dinars ayant pour objet, notamment, les prises d'intérêts et de participations dans toutes sociétés et entreprises tunisiennes ou étrangères et ce, sous quelque forme que ce soit.

II- Faits marquants de l'exercice

La **SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING (T.G.H.)** a déposé un dossier auprès du conseil du marché financier afin d'obtenir un visa pour introduire ses actions à la côte de la bourse des valeurs mobilières de Tunis. Le visa lui a été délivré le 11 Avril 2014.

III- Référentiel d'élaboration des états financiers

La **SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING (T.G.H.)** est une Société Anonyme au capital de 90 004 156 Dinars ayant pour objet, notamment, les prises d'intérêts et de participations dans toutes sociétés et entreprises tunisiennes ou étrangères et ce, sous quelque forme que ce soit.

Les comptes de la **SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING (T.G.H.)**, sont tenus conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises tel que fixé la loi 96-112 du 30 Décembre 1996 :

- Les états financiers comprennent le bilan, l'état des résultats et l'état des flux de trésorerie.
- Les notes annexes reprennent le détail des principales rubriques des états financiers.
- Les états financiers de la **SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING (T.G.H.)** sont libellés en Dinar Tunisien.

Le système en place, permet l'édition des documents suivants :

- Journal auxiliaire Opérations Diverses ;
- Journal centralisateur ;
- Balance générale des comptes ;
- Grand livre des comptes ;
- Balance auxiliaire des comptes tiers (clients et fournisseurs) ;
- Grand-livre auxiliaire des comptes (clients et fournisseurs)...

Ce système est organisé au tour de journaux de types suivants :

- Des journaux de trésorerie ;
- Des journaux d'achats ;
- Des journaux de vente ;
- Des journaux OD ;
- Un journal d'Ouverture.

L'exercice comptable couvre la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013.

La société tient les livres légaux énoncés par le code de commerce dans ses articles 7 à 13 et en particulier le livre d'inventaire et le livre journal.

Les états financiers arrêtés au 31.12.2013 ont été établis conformément aux méthodes comptables généralement admises et plus particulièrement les hypothèses sous-jacentes et conventions comptables suivantes :

- Hypothèse de la continuité d'exploitation
- Hypothèse de la comptabilité d'engagement
- Convention de l'unité monétaire
- Convention de la périodicité
- Convention du coût historique
- Convention de réalisation de revenu
- Convention de rattachement des charges aux produits
- Convention de la permanence des méthodes
- Convention de prudence.
- Convention de l'importance relative.

Nous n'avons pas relevé lors de nos travaux de contrôle des changements de méthode comptable ayant des incidences significatives sur les états financiers de la société.

IV- Principes comptables pertinents

1- Immobilisations financières

Figurent sous cet intitulé les titres de participation, ainsi que les dépôts et cautionnements.

2- Liquidités et équivalents de liquidités

Les comptes « banques » présentant un solde comptable débiteur figurent à l'actif du bilan, ceux présentant un solde comptable créditeur sont logés au passif du bilan.

3- Comptes de régularisation

Conformément à l'hypothèse de la comptabilité d'engagement et à la convention de périodicité, les achats non réceptionnés au cours de l'exercice mais dont les factures sont déjà comptabilisées ont été inscrits dans le compte « charges comptabilisées d'avance », et les intérêts des placements sur le marché monétaire ainsi que les intérêts relatifs aux prêts accordés, perçus d'avance ont été logés dans le compte produits constatés d'avance.

4- Modèles de présentation des états financiers

L'état de résultat et l'état de flux de trésorerie sont présentés selon les modèles autorisés.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1- Immobilisations financières

Les immobilisations financières présentent un solde net débiteur de 89 994 156 dinars au 31.12.2012 et n'a pas subi de variation au 31.12.2013. Il se détaille comme suit :

Désignation	Valeurs d'acquisition	Total provisions	Valeurs comptables nettes 2013	Valeurs comptables nettes 2012
Titres de participation	0	0	89 994 156	89 994 156
Total	0	0	89 994 156	89 994 156

1-1- Titres de participation

Cette rubrique présente un solde brut débiteur de 89 994 156 dinars au 31.12.2012, et n'a pas subi de variation au 31.12.2013. Elle se détaille comme suit :

Désignation	Solde 2012	Acquisition	Remboursement /Reclassement	Solde 2013
RETEL	75 236 274	0	0	75 236 274
HAYATCOM	14 757 882	0	0	14 757 882
Total	89 994 156	0	0	89 994 156

2- Autres actifs non courants

Au 31.12.2013, cette rubrique présente un solde nul contre un montant débiteur de 24 484 dinars au 31.12.2012 et se détaillant comme suit :

Désignation	Solde 2012	Acquisition	Résorption	Solde 2013
Frais préliminaires	24 484	1 140	25 624	0
Total	24 484	1 140	25 624	0

3- Autres actifs courants

Au 31.12.2013, cette rubrique présente un solde net débiteur de 11 490 dinars, contre un solde de 32 dinars au 31.12.2012. La variation de l'exercice 2013 se détaille comme suit :

Désignation	Solde 2013	Solde 2012	Variation
Etat, TVA récupérable	11 490	32	11 458
Total	11 490	32	11 458

4- Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique présente un solde net débiteur de 10 000 dinars au 31.12.2012 et n'a pas subi de variation au 31.12.2013. Elle se détaille comme suit :

Désignation	Solde 2013	Solde 2012	Variation
Banques	10 000	10 000	0
Total	10 000	10 000	0

5- Capitaux propres

Au 31.12.13, les capitaux propres après résultat de l'exercice présentent un solde créditeur de 89 771 684 dinars, contre un solde de 90 004 156 dinars au 31.12.12. La variation de l'exercice 2012 se détaille comme suit :

Désignation	Capital social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres
Solde au 31.12.2012	90 004 156	0	0	90 004 156
Résultat de l'exercice 2013	0	0	-232 472	-232 472
Solde au 31.12.2013	90 004 156	0	-232 472	89 771 684

6- Fournisseurs et comptes rattachés

Au 31.12.13, les dettes fournisseur et comptes rattachées présentent un solde créditeur de 76 359 dinars contre un solde nul au 31.12.12. La variation de l'exercice 2013 se détaille comme suit :

Désignation	Solde 2013	Solde 2012	Variation
Fournisseurs d'exploitation	76 359	0	76 359
Total	76 359	0	76 359

7- Autres passifs courants

Au 31.12.13, cette rubrique présente un solde créditeur de 167 602 dinars, contre un solde de 24 515 dinars au 31.12.12. La variation de l'exercice 2013 se détaille comme suit :

Désignation	Solde 2013	Solde 2012	Variation
Personnel, rémunérations dues	55 480	4 000	51 480
Etat, Retenues à la source	9 274	1 285	7 989
Etat, impôts et taxes	1 110	0	1 110
Etat, impôt sur les sociétés	500	350	150
Comptes courants des associés	21 122	0	21 122
Comptes courants des sociétés du groupe	33 638	18 881	14 757
Charges à payer	46 479	0	46 479
Total	167 602	24 515	143 087

Notes sur les éléments de l'état de résultat

8- Charges du personnel

Au 31.12.13, cette rubrique présente un solde débiteur de 68 702 dinars, contre un solde nul au 31.12.12. La variation de l'exercice 2013 se détaille comme suit :

Désignation	Solde 2013	Solde 2012
Salaires et compléments de salaires	68 702	0
Total	68 702	0

9- Dotation aux amortissements et aux provisions

Au 31.12.13, cette rubrique présente un solde créditeur de 25 624 dinars, contre un solde nul au 31.12.12. La variation de l'exercice 2013 se détaille comme suit :

Désignation	Solde 2013	Solde 2012
Résorption des frais préliminaires	25 624	0
Total	25 624	0

10- Autres charges d'exploitation

Au 31.12.13, cette rubrique présente un solde créditeur de 137 996 dinars, contre un solde nul au 31.12.12. La variation de l'exercice 2013 se détaille comme suit :

Désignation	Solde 2013	Solde 2012
Locations	20 339	0
Entretien et réparation	542	0
Rémunération d'intermédiaires	110 527	0
Publicité, publications et relations publiques	265	0
Impôts et taxes	6 323	0
Total	137 996	0

Notes sur les éléments de l'état de flux de trésorerie

11- Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sont nuls aux 31 décembre 2013. Les pertes de l'exercice ajustées des dotations aux amortissements s'élevant à 206 848 dinars ont été compensées par une variation positive du BFR provenant de l'augmentation des autres passifs d'un montant 141 947 dinars et de l'augmentation des dettes fournisseurs d'un montant 76 359 compensées par l'augmentation des autres actifs d'un montant de 11 458.

12- Réconciliation de la trésorerie au bilan avec la trésorerie de clôture de l'état de flux de trésorerie

Le rapprochement de la trésorerie de clôture se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Liquidités et équivalents de liquidités	10 000
Concours bancaires	0
Solde net de la trésorerie au 31.12.2013 au bilan	10 000
Trésorerie de clôture au 31.12.2013 à l'état de flux de trésorerie	10 000

Informations sur les parties liées

1. Les contrats de location :

1.1 Contrat de location avec la société « ESSEYEHA » ayant les caractéristiques suivantes :

- Date : 14/08/2012
- Locataire : société TAWASOL GROUP HODING
- Objet : Local aménagé d'une superficie de 100 m2 - Charguia.
- Période : du 15/08/2012 au 31/12/2012 renouvelable par tacite reconduction.
- Montant du loyer mensuel : 2 000,000 dinars TTC.

2. Approvisionnements divers :

- Courant l'exercice 2013, la TAWASOL GROUP HOLDING s'est approvisionnée auprès de la XPRESSCELL en fournitures de bureau pour un montant hors taxes de 541,661 dinars.

3. Comptes courants

- Les soldes des comptes des sociétés du groupe se présentent comme suit :

Tiers	Nature	Relation	Montant
Mohamed Chabchoub	Compte courant	Président du conseil d'administration	21 122,000
RETEL	Compte courant	Filiale	32 946,116
ESSEYEHA	Compte courant	Partie liée	691,404
XPRESSCELL	Compte Fournisseurs	Partie liée	616,360

RAPPORT GENERAL

TUNIS, le 24/04/2014

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE TAWASOL
GROUP HOLDING SA.

Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints, de la SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING SA., arrêtés au 31 Décembre 2013 comprenant le bilan, l'état des résultats, l'état des flux de trésorerie ainsi que les notes annexes pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du premier janvier 2013 au 31 Décembre de la même année.

Responsabilité du conseil d'administration dans l'établissement et la présentation des états financiers

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur et aux clauses statutaires de la SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING SA.

Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Notre audit a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et exigent que notre audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations contenus dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du commissaire aux comptes, de même que l'évaluation du risque que les états

financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le commissaire aux comptes prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers tel qu'il est en vigueur dans la société afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne. Un audit comprend également une évaluation des principes et méthodes comptables retenus, des estimations significatives faites par la société, ainsi qu'une appréciation sur la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers présentés aux pages 7 à 10 du présent rapport sont sincères et réguliers et donnent une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2013, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux conventions et normes comptables édictées par le système comptable des entreprises.

Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

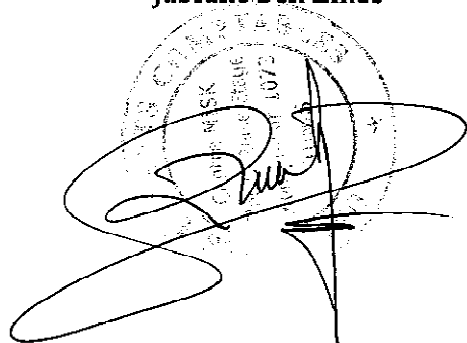
Ainsi, en application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales nous avons contrôlé l'exactitude des informations données sur les comptes de la société et consignées dans le rapport annuel du conseil d'administration. Ces informations n'appellent pas de notre part de remarques particulières.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons vérifié que la tenue des comptes relatifs aux valeurs mobilières est assurée conformément aux dispositions du texte sus indiqué.

Tunis, le 24/04/2014

Union des experts comptables

Jabrane Ben Zineb



Abdennadher et Khedhira

Othman Khedhira



RAPPORT SPECIAL

TUNIS, le 24/04/2014

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE TAWASOL
GROUP HOLDING SA.

Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

A- Conventions de l'exercice :

1. Les contrats de location :

1.1 Contrat de location avec la société « ESSEYEHA » ayant les caractéristiques suivantes :

- Date : 14/08/2012
- Locataire : société TAWASOL GROUP HODING
- Objet : Local aménagé d'une superficie de 100 m2 - Charguia.
- Période : du 15/08/2012 au 31/12/2012 renouvelable par tacite reconduction.
- Montant du loyer mensuel:2000 dinars TTC.

2. Approvisionnements divers :

- Courant l'exercice 2013, la TAWASOL GROUP HOLDING s'est approvisionnée auprès de la XPRESSCELL en fournitures de bureau pour un montant hors taxes de 541,661 dinars.

3. Comptes courants

- Les soldes des comptes des sociétés du groupe se présentent comme suit :

Tiers	Nature	Relation	Montant
Mohamed Chabchoub	Compte courant	Président du conseil d'administration	21 122,000
RETEL	Compte courant	Filiale	32 946,116
ESSEYEHA	Compte courant	Partie liée	691,404
XPRESSCELL	Compte Fournisseurs	Partie liée	616,360

B- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

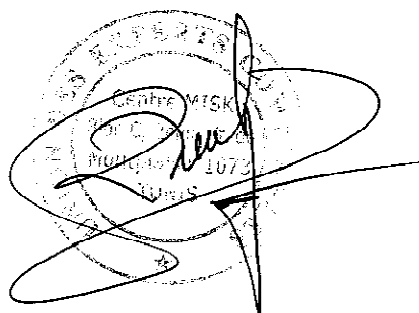
- La rémunération du directeur général est fixée par décision du conseil d'administration du 23/11/2012 Cette rémunération est composée de :
 - Un salaire net mensuel de 4 000 dinars majoré des augmentations légales conformément à la convention collective du secteur et aux conventions internes cadres;
 - Une prime de fin d'année calculée sur la base de un salaire brut du mois de décembre courant ;
 - Une voiture de service et le carburant y afférent ;

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélés l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 24/04/2014

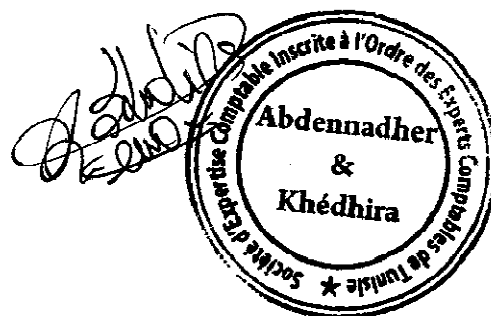
Union des experts comptables

Jabrane Ben Zineb



Abdennadher et Khedhira

Othman Khedhira



AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

**AUTOMOBILE RESEAU TUNISIEN ET SERVICE S.A
ARTES**

Siège Social : 39, Avenue Kheireddine Pacha BP 33 -1002 Tunis-

La société Automobile Réseau Tunisien & Service -ARTES-, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2013. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Hechmi ABDELWAHED et Mr Mohamed Zinelabidine CHERIF.

ARTES S.A. BILAN

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Notes	Solde au	
		31 décembre 2013	31 décembre 2012
Actifs			
<hr/>			
Actifs non courants			
<hr/>			
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles		2 218 521	2 215 571
Amortissements des immobilisations incorporelles		(1 741 520)	(1 651 705)
	(B.1)	477 001	563 866
Immobilisations corporelles		11 264 179	10 922 143
Amortissements des immobilisations corporelles		(6 585 409)	(6 147 060)
	(B.1)	4 678 770	4 775 083
Immobilisations financières	(B.2)	16 106 190	16 106 190
Total des actifs immobilisés		21 261 961	21 445 139
<hr/>			
Total des actifs non courants		21 261 961	21 445 139
<hr/>			
Actifs courants			
<hr/>			
Stocks	(B.3)	11 364 189	8 182 200
Clients et comptes rattachés		4 880 604	7 181 411
Provisions sur comptes clients		(1 088 282)	(1 027 192)
	(B.4)	3 792 322	6 154 219
Autres actifs courants		1 057 045	1 583 026
Provisions sur autres actifs courants		(2 000)	(2 000)
	(B.5)	1 055 045	1 581 026
Placements et autres actifs financiers	(B.6)	94 010 000	71 769 000
Liquidités et équivalents de liquidités	(B.7)	2 170 795	2 694 579
Total des actifs courants		112 392 351	90 381 024
<hr/>			
Total des actifs		133 654 312	111 826 163
<hr/>			

ARTES S.A. BILAN

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Notes	Solde au	
		31 décembre 2013	31 décembre 2012
Capitaux propres et passifs			
Capitaux propres			
Capital social		38 250 000	31 875 000
Réserves		3 762 567	3 125 067
Résultats reportés		22 000 483	24 270 112
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		64 013 050	59 270 179
Résultat de l'exercice		20 679 312	20 680 371
Total des capitaux propres avant affectation	(B.8)	84 692 362	79 950 550
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts		40 000	40 000
Provisions pour risques et charges	(B.9)	350 000	350 000
Total des passifs non courants		390 000	390 000
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	(B.10)	42 491 310	29 611 625
Autres passifs courants	(B.11)	6 080 640	1 846 685
Concours bancaires et autres passifs financiers	(B.12)	-	27 302
Total des passifs courants		48 571 950	31 485 613
Total des passifs		48 961 950	31 875 613
Total des capitaux propres et des passifs		133 654 312	111 826 163

ARTES S.A.
Etat de résultat
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

Exercice de 12 mois clos le

	Notes	Exercice de 12 mois clos le	
		31 décembre 2013	31 décembre 2012
Revenus	(R.1)	182 120 173	166 262 050
Coût des ventes	(R.2)	(155 294 443)	(141 191 014)
Marge brute		26 825 730	25 071 036
Autres produits d'exploitation	(R.3)	1 030 298	1 018 029
Frais de distribution	(R.4)	(3 358 659)	(3 754 425)
Frais d'administration	(R.5)	(2 639 009)	(2 781 408)
Autres charges d'exploitation	(R.6)	(1 127 283)	(1 310 463)
Total charges d'exploitation		(6 094 653)	(6 828 268)
Résultat d'exploitation		20 731 077	18 242 769
Charges financières nettes	(R.7)	534 044	178 024
Produits des placements	(R.8)	7 414 042	6 657 656
Autres gains ordinaires	(R.9)	24 821	26 776
Autres pertes ordinaires		(16 179)	(13 943)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		28 687 807	25 091 283
Impôt sur les bénéfices		(8 008 495)	(4 410 912)
Résultat net de l'exercice		20 679 312	20 680 371

ARTES S.A.

Etat des flux de trésorerie

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Notes	Exercice de 12 mois clos le	
		31 décembre 2013	31 décembre 2012
Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation			
Résultat net		20 679 312	20 680 371
Ajustements pour			
*Amortissements et provisions	(F.1)	615 931	832 464
*Reprises sur provisions	(F.2)	(14 819)	(60 209)
*Variation des:			
- Stocks	(F.3)	(3 181 989)	303 449
- Créances clients	(F.3)	2 300 807	(603 474)
- Autres actifs	(F.3)	525 981	672 894
- Fournisseurs et autres dettes	(F.4)	17 113 639	(16 184 676)
*Autres ajustements			
-Moins-values sur cession		(3 603)	
Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation		38 035 259	5 640 819
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Décaissement pour acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(F.5)	(367 441)	(849 457)
Encaissements sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	(F.6)	14 200	
Décaissement pour acquisition d'immobilisations financières			(265 945)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières			
Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(353 241)	(1 115 402)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Dividendes et autres distributions		(15 937 500)	(14 025 000)
Total des flux de trésorerie liés aux opérations de financement		(15 937 500)	(14 025 000)
Variation de trésorerie		21 744 518	(9 499 583)
Trésorerie au début de l'exercice		74 436 277	83 935 860
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(F.7)	96 180 795	74 436 277

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société ARTES S.A « Automobile Réseau Tunisien et Services » (ex Renault Tunisie) est une société anonyme au capital de 38 250 000 DT créée le 24 février 1947.

L'activité de la société consiste en la vente en détail des véhicules, des pièces de rechange de la marque « RENAULT » et « DACIA » et en la réparation de voitures.

II. REFERENTIEL COMPTABLE

II.1 DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers de la société ARTES S.A., arrêtés au 31 décembre 2013, sont établis conformément aux dispositions des normes comptables Tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et le décret 96-2459.

II.2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique. Les autres méthodes d'évaluation se résument comme suit:

- **Unité monétaire**

Les livres comptables de la société sont tenus en dinars Tunisiens. Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties en dinars Tunisiens au cours du jour de l'opération ou au cours de couverture lorsqu'un instrument de couverture existe. Au 31 décembre, les éléments monétaires figurant au bilan de l'entreprise sont convertis au taux de clôture, s'ils ne font pas l'objet d'un contrat à terme. Les différences de change sont portées en résultat de l'exercice.

- **Immobilisations**

Les immobilisations acquises par ARTES S.A. sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables. Les dotations aux amortissements des immobilisations de la société sont calculées selon la méthode linéaire. Les taux appliqués sont les suivants:

Nature	Taux annuels
Constructions	5 %
Matériels de transport	20%
Agencements, aménagements et installations	De 10% à 15%
Matériels et outillages	10%
Mobiliers, matériels de bureau	De 10% à 20%
Matériels informatiques	De 15% à 33%
Logiciels	33%

- **Stocks**

Les valeurs d'exploitation d'ARTES S.A. sont composées essentiellement de véhicules neufs.

Les stocks de véhicules neufs sont valorisés à leur prix de revient. Ce prix englobe le prix d'achat, les droits de douane, les frais de transport, les frais d'assurance, de transit et de frêt.

- **Provision sur créances clients**

A chaque arrêté comptable, ARTES S.A. procède à l'évaluation du risque de non recouvrement pour chacune de ses créances. Cette évaluation est basée principalement sur les retards de règlement et les autres informations disponibles sur la situation financière du client.

Les créances jugées douteuses font l'objet de provisions et sont présentées en net à l'actif du bilan.

- **Prise en compte des revenus**

Les revenus provenant de la vente de marchandises sont comptabilisés lorsqu'ARTES S.A a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété (transfert de propriété) ou lorsque la société ne conserve qu'une part insignifiante des risques inhérents à la propriété dans l'unique but de protéger la recouvrabilité de la somme due.

III. NOTES EXPLICATIVES

(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

III.1. Notes sur le bilan

B.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Le tableau de variation des immobilisations corporelles et incorporelles se présente au 31 décembre 2013 comme suit:

Libellé	Valeur brute au 31/12/2012	Acquisitions	Cessions/ Reclassement s	Valeur brute au 31/12/2013	Amort cumulés au 31/12/2012	Dotations	Reprises sur cessions	Amort cumulés au 31/12/2013	VCN au 31/12/2013
Concession marque	1 000 000	-	-	1 000 000	(477 671)	(50 000)	-	(527 671)	472 329
Logiciels	1 214 821	2 950	-	1 217 771	(1 174 034)	(39 815)	-	(1 213 849)	3 922
Fonds commercial	750	-	-	750	-	-	-	-	750
Total Immobilisations Incorporelles	2 215 571	2 950	-	2 218 521	(1 651 705)	(89 815)	-	(1 741 520)	477 001
Terrains	3 117 512	-	-	3 117 512	-	-	-	-	3 117 512
Constructions	1 048 962	-	-	1 048 962	(1 019 788)	(9 038)	-	(1 028 826)	20 136
AAI des constructions	2 847 759	13 554	5 246	2 866 559	(2 227 648)	(140 530)	-	(2 368 178)	498 381
Matériel industriel	913 483	5 680	-	919 163	(825 305)	(30 975)	-	(856 280)	62 884
Outillage industriel	94 920	-	-	94 920	(58 157)	(7 636)	-	(65 793)	29 127
Matériel de transport	948 813	166 289	(22 454)	1 092 647	(664 898)	(122 278)	11 858	(775 318)	317 329
Equipement de bureau	681 362	1 980	-	683 342	(441 110)	(60 445)	-	(501 555)	181 787
Autres immob corporelles	77 651	-	76 744	154 395	(61 471)	(9 371)	-	(70 842)	83 553
Matériel informatique	815 045	31 701	-	846 746	(703 358)	(67 190)	-	(770 548)	76 199
AAI divers	19 145	822	-	19 967	(6 327)	(2 746)	-	(9 073)	10 894
Immob corporelles en cours	138 996	-	-	138 996	(138 996)	-	-	(138 996)	-
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	218 495	144 465	(81 990)	280 970	-	-	-	-	280 970
Total Immobilisations corporelles	10 922 143	364 491	(22 454)	11 264 179	(6 147 060)	(450 208)	11 858	(6 585 408)	4 678 770
Total Immobilisations corporelles et incorporelles	13 137 713	367 441	(22 454)	13 482 700	(7 798 764)	(540 023)	11 858	(8 326 928)	5 155 771

B.2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières présentent au 31 décembre 2013 un solde de 16 106 190 DT contre le même solde au 31 décembre 2012, se détaillant comme suit:

Libellé	Solde au 31/12/2012	Acquisitions	Cessions	Solde au 31/12/2013
Titres de participation	15 914 655	-	-	15 914 655
- ARTEGROS	4 999 850	-	-	4 999 850
- BOWDEN	100	-	-	100
- AUTRONIC	587 820	-	-	587 820
- Compagnie Internationale de Leasing	10 621	-	-	10 621
- ADEV	2 866 700	-	-	2 866 700
- ARTIMO	6 300 000	-	-	6 300 000
- UIB	1 000 014	-	-	1 000 014
- VEDEV	149 550	-	-	149 550
Dépôts et cautionnements	191 535	-	-	191 535
Total	16 106 190	-	-	16 106 190

B.3. Stocks

Les stocks présentent au 31 décembre 2013 un solde de 11 364 189 DT contre un solde de 8 182 200 DT au 31 décembre 2012, se détaillant comme suit:

Libellé	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
Véhicules neufs	11 335 042	8 065 457	3 269 585
Pièces de rechange	29 147	40 098	(10 951)
Véhicules neufs en transit	-	76 644	(76 644)
Total	11 364 189	8 182 200	3 181 990

B.4. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés présentent au 31 décembre 2013 un solde net de 3 792 322 DT contre un solde net de 6 154 219 DT au 31 décembre 2012, se détaillant comme suit:

Libellé	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
Clients VN et APV	3 584 385	5 551 089	(1 966 704)
Clients effets à recevoir	207 347	602 786	(395 439)
Autres clients	590	345	245
Clients douteux	1 088 282	1 027 192	61 090
Total brut	4 880 604	7 181 411	(2 300 807)
Provision pour dépréciation des créances clients	(1 088 282)	(1 027 192)	(61 090)
Total net	3 792 322	6 154 219	(2 361 897)

B.5. Autres actifs courants

Les autres actifs courants présentent au 31 décembre 2013 un solde net de 1 055 045 DT contre un solde net de 1 581 026 DT au 31 décembre 2012, se détaillant comme suit:

Libellé	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
Etat - impôts et taxes	-	723 433	(723 433)
Compte de régularisation actif	884 074	582 267	301 807
Avances aux fournisseurs	36 047	115 912	(79 865)
Personnel	106 103	99 724	6 379
Autres débiteurs divers	30 821	61 690	(30 869)
Total brut	1 057 045	1 583 026	(525 981)
Provision pour dépréciation des autres actifs	(2 000)	(2 000)	-
Total net	1 055 045	1 581 026	(525 981)

B.6. Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers présentent un solde de 94 010 000 DT au 31 décembre 2013 contre un solde de 71 769 000 DT au 31 décembre 2012 et correspondent à des placements à court terme.

B.7. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent au 31 décembre 2013 un solde de 2 170 795 DT contre un solde de 2 694 579 DT au 31 décembre 2012, se détaillant comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
ATTIJARI BANK	80 630	113 150	(32 520)
BT	245 680	328 112	(82 432)
ZITOUNA	5 596	5 691	(95)
UBCI EURO	-	138 709	(138 709)
ARAB TUNISIAN BANK	92 277	-	92 277
UIB	730 705	245 089	485 616
AMEN BANK	87 011	540 384	(453 373)
UBCI	64 393	160 836	(96 443)
ABC	19 084	18 782	302
UBCI DOLLARS	-	10 903	(10 903)
STB	230 081	221 559	8 522
BNA	547 380	865 191	(317 811)
BIAT	59 898	34 328	25 570
Chèques à encaisser	-	4 428	(4 428)
Effets à l'encaissement	683	-	683
Caisse à fond fixe	7 000	7 000	-
CCP	378	418	(40)
Total	2 170 795	2 694 579	(523 785)

B.8. Capitaux propres

Les capitaux propres de la société totalisent au 31 décembre 2013 une valeur de 84 692 362 DT. Les variations intervenues au cours de l'exercice sur cette rubrique se détaillent comme suit:

Libellé	Capital social	Réserve légale	Réserves pour réinvest. Exonéré	Réserves spéciales de réev.	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2011	25 500 000	2 550 000	515 473	59 594	27 172 603	17 497 509	73 295 179
Affectation du résultat 2011 (PV AGO du 21 Juin 2012)							
-Augmentation du capital	6 375 000	-	-	-	(6 375 000)	-	-
- Résultats reportés	-	-	-	-	3 472 509	(3 472 509)	-
- Dividendes	-	-	-	-	-	(14 025 000)	(14 025 000)
- Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	20 680 371	20 680 371
Capitaux propres au 31/12/2012	31 875 000	2 550 000	515 473	59 594	24 270 112	20 680 371	79 950 550
Affectation du résultat 2012 (PV AGO du 26 Juin 2013)							
-Augmentation du capital	6 375 000	-	-	-	(6 375 000)	-	-
- Résultats reportés	-	637 500	-	-	20 042 871	(20 680 371)	-
- Dividendes	-	-	-	-	(15 937 500)	-	(15 937 500)
- Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	20 679 312	20 679 312
Capitaux propres au 31/12/2013	38 250 000	3 187 500	515 473	59 594	22 000 483	20 679 312	84 692 362

Le solde des résultats reportés s'élève à 22 000 483 DT au 31 décembre 2013 contre un solde de 24 270 112 DT au 31 décembre 2012, se détaillant comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Résultats reportés avant 2009	16 942 275	16 942 275
Résultats reportés 2009	4 658 722	4 658 722
Résultats reportés 2010	5 571 606	5 571 606
Résultats reportés 2011	3 472 509	3 472 509
Résultats reportés 2012	4 105 371	
Augmentation capital 1 ^{ière} Tranche 2012	(6 375 000)	(6 375 000)
Augmentation capital 2 ^{ème} Tranche 2013	(6 375 000)	
Total Résultats reportés	22 000 483	24 270 112

B.9. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges présentent au 31 décembre 2013 un solde de 350 000 DT contre le même solde au 31 décembre 2012.

B.10. Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés présentent au 31 décembre 2013 un solde de 42 491 310 DT contre un solde de 29 611 625 DT au 31 décembre 2012, se détaillant comme suit:

Libellé	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
Fournisseurs VN, APV divers et autres fournisseurs	689 729	859 038	(169 309)
Effets à payer	41 779 311	28 654 464	13 124 847
Fournisseurs - factures non encore parvenues	22 271	98 124	(75 853)
Total	42 491 310	29 611 625	12 879 684

B.11. Autres passifs courants

Les autres passifs courants présentent au 31 décembre 2013 un solde de 6 080 640 DT contre un solde de 1 846 685 DT au 31 décembre 2012, se détaillant comme suit:

Libellé	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
Etat - impôts et taxes	4 319 162	641 249	3 677 913
Avances et acomptes clients	932 816	396 166	536 650
Créditeurs divers	395 985	380 761	15 224
Personnel	219 649	250 085	(30 436)
Compte de régularisation passif	213 027	178 423	34 604
Total	6 080 640	1 846 685	4 233 956

B.12. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers présentent un solde nul au 31 décembre 2013 contre un solde de 27 302 DT au 31 décembre 2012, se détaillant comme suit:

Libellé	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
ARAB TUNISIAN BANK	-	27 302	(27 302)
Total	-	27 302	(27 302)

III.2. Notes sur l'état de résultat

R.1. Revenus

Les revenus totalisent 182 120 173 DT au titre de l'exercice 2013 contre 166 262 050 DT au titre de l'exercice 2012, se détaillant comme suit:

Libellé	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2013	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2012	Variation
Ventes de véhicules neufs	175 544 376	159 272 568	16 271 808
Ventes pièces de rechange y compris huiles	5 084 409	5 370 048	(285 639)
Ventes travaux atelier	1 052 075	1 033 372	18 703
Ventes garanties	341 063	485 765	(144 702)
Ventes de matériels extérieurs pour VN	98 250	100 297	(2 047)
Total	182 120 173	166 262 050	15 858 123

R.2. Coût des ventes

Le coût des ventes encouru au cours de l'exercice 2013 s'élève à 155 294 443 DT contre 141 191 014 DT encourus au cours de l'exercice 2012, se détaillant comme suit:

Libellé	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2013	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2012	Variation
Achats de marchandises consommées	154 336 963	140 277 119	14 059 844
Charges de personnel	807 097	698 335	108 762
Achats d'approvisionnements consommés	11 718	17 890	(6 172)
Autres charges d'exploitation	138 665	197 670	(59 005)
Total	155 294 443	141 191 014	14 103 429

R.3. Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation totalisent 1 030 298 DT au titre de l'exercice 2013 contre 1 018 029 DT au titre de l'exercice 2012, se détaillant comme suit:

Libellé	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2013	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2012	Variation
Autres activités et revenus des immeubles	713 945	725 047	(11 102)
Transfert de charges	300 374	232 574	67 800
Ventes déchets	1 160	198	962
Reprises sur provisions	14 819	60 209	(45 390)
Total	1 030 298	1 018 029	12 269

R.4. Frais de distribution

Les frais de distribution encourus au cours de l'exercice 2013 s'élèvent à 3 358 659 DT contre 3 754 425 DT encourus au cours de l'exercice 2012, se détaillant comme suit:

Libellé	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2013	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2012	Variation
Charges de personnel	2 043 662	2 067 048	(23 386)
Autres charges d'exploitation	1 054 405	1 409 674	(355 269)
Achats d'approvisionnements consommés	260 592	277 706	(17 114)
Total	3 358 659	3 754 425	(395 769)

R.5. Frais d'administration

Les frais d'administration encourus au cours de l'exercice 2013 s'élèvent à 2 639 009 DT contre 2 781 408 DT encourus au cours de l'exercice 2012, se détaillant comme suit:

Libellé	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2013	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2012	Variation
Charges de personnel	1 624 279	1 777 900	(153 621)
Autres charges d'exploitation	772 544	778 363	(5 819)
Achats d'approvisionnements consommés	242 185	225 146	17 039
Total	2 639 009	2 781 408	(142 401)

R.6. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation encourues au cours de l'exercice 2013 s'élèvent à 1 127 283 DT contre 1 310 463 DT encourues au cours de l'exercice 2012, se détaillant comme suit:

Libellé	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2013	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2012	Variation
Diverses charges d'exploitation	511 352	477 999	33 353
Dotations aux amortissements et aux provisions	615 931	832 464	(216 533)
Total	1 127 283	1 310 463	(183 180)

R.7. Produits financiers nets

Les produits financiers nets totalisent 534 044 DT au titre de l'exercice 2013 contre 178 024 DT au titre de l'exercice 2012, se détaillant comme suit:

Libellé	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2013	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2012	Variation
Gains de change	666 608	346 104	320 504
Intérêts sur effets VN	517	693	(176)
Charges financières	(101 017)	(104 856)	3 839
Pertes de change	(32 063)	(63 916)	31 853
Total	534 044	178 024	356 020

R.8. Produits des placements

Les produits des placements réalisés au cours de l'exercice 2013 s'élèvent à 7 414 042 DT contre 6 657 656 DT réalisés au cours de l'exercice 2012, se détaillant comme suit:

Libellé	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2013	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2012	Variation
Dividendes reçus d'ARTEGROS	1 499 955	2 499 925	(999 970)
Dividendes reçus d'AUTRONIC au titre des exercices de 12 mois clos le 30 septembre 2012 et le 30 septembre 2013	319 382	166 549	152 833
Dividendes reçus d'ADEV	286 670	286 670	-
Autre dividendes	2 184	2 096	88
Produits sur placements à court terme	5 305 851	3 702 417	1 603 434
Total	7 414 042	6 657 656	756 385

R.9. Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires totalisent 24 821 DT au titre de l'exercice 2013 contre 26 776 DT au titre de l'exercice 2012, se détaillant comme suit:

Libellé	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2013	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2012	Variation
Plus- Value sur cession voitures	3 603	-	3 603
Autres gains	21 218	24 286	(3 068)
Produits sur inscription 4CV	-	2 490	(2 490)
Total	24 821	26 776	(1 955)

III.3. Notes sur l'état des flux de trésorerie

F.1. Amortissements et provisions

Libellé	Montants en DT
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	450 206
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	89 815
Dotation aux provisions pour dépréciation des créances clients	75 910
Total	615 931

F.2. Reprises sur provisions

Libellé	Montants en DT
Reprises sur provisions pour dépréciation des créances clients	(14 819)
Total	(14 819)

F.3. Variation des actifs

Libellé	Solde au 31/12/2013 (a)	Solde au 31/12/2012 (b)	Variation (b) - (a)
Stock	11 364 189	8 182 200	(3 181 989)
Créances clients	4 880 604	7 181 411	2 300 807
Autres actifs	1 057 045	1 583 026	525 981
Variation des actifs	17 301 838	16 946 637	(355 201)

F.4. Variation des passifs

Libellé	Solde au 31/12/2013 (a)	Solde au 31/12/2012 (b)	Variation (a) - (b)
Fournisseurs et comptes rattachés	42 491 310	29 611 625	12 879 685
Autres dettes	6 080 640	1 846 685	4 233 954
Variation des passifs	48 571 950	31 458 311	17 113 639

F.5. Décaissement pour acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Libellé	Montants en DT
Décaissement pour acquisition d'immobilisations corporelles	(364 491)
Décaissement pour acquisition d'immobilisations incorporelles	(2 950)
Total	(367 441)

F.6. Encaissements sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

Libellé	Montants en DT
---------	----------------

Encaissements sur cession d'immobilisations corporelles 14 200

Total 14 200

F.7. Trésorerie à la clôture de l'exercice

Libellé Solde au 31/12/2013

Placements à court terme	94 010 000
ATTIJARI BANK	80 630
BT	245 680
ZITOUNA	5 596
ARAB TUNISIAN BANK	92 277
UIB	730 705
AMEN BANK	87 011
UBCI	64 393
ABC	19 084
STB	230 081
BNA	547 380
BIAT	59 898
Effets à l'encaissement	683
Caisse à fond fixe	7 000
CCP	378

Total 96 180 795

IV. Engagements hors bilan

Type d'engagements	Valeur Totale	Tiers	Provisions
1- Engagements donnés			
<i>a) Garanties réelles</i>			
Cautionnement (1)	1 467 041	1 467 041	-
Total	1 467 041	1 467 041	-

(1) Cautions douanières et cautions sur marchés définitives et provisoires

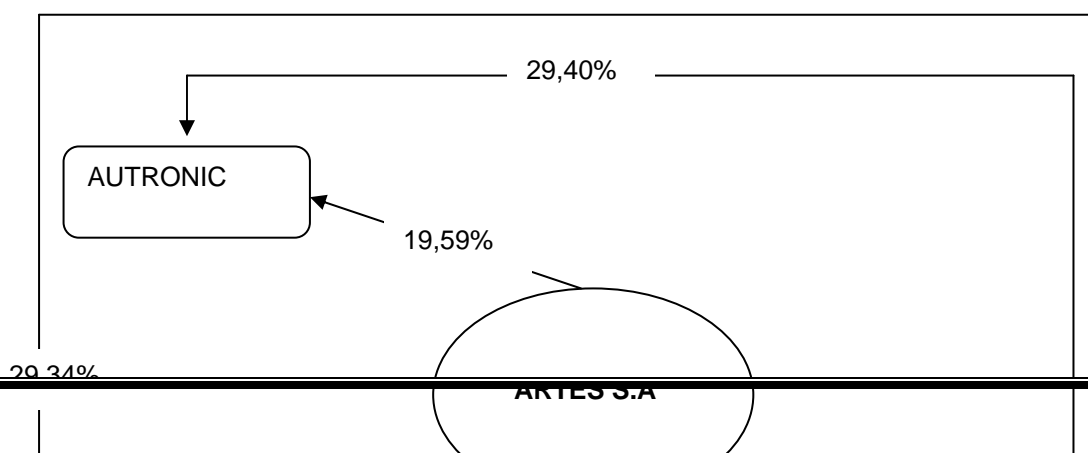
V. Notes sur les parties liées

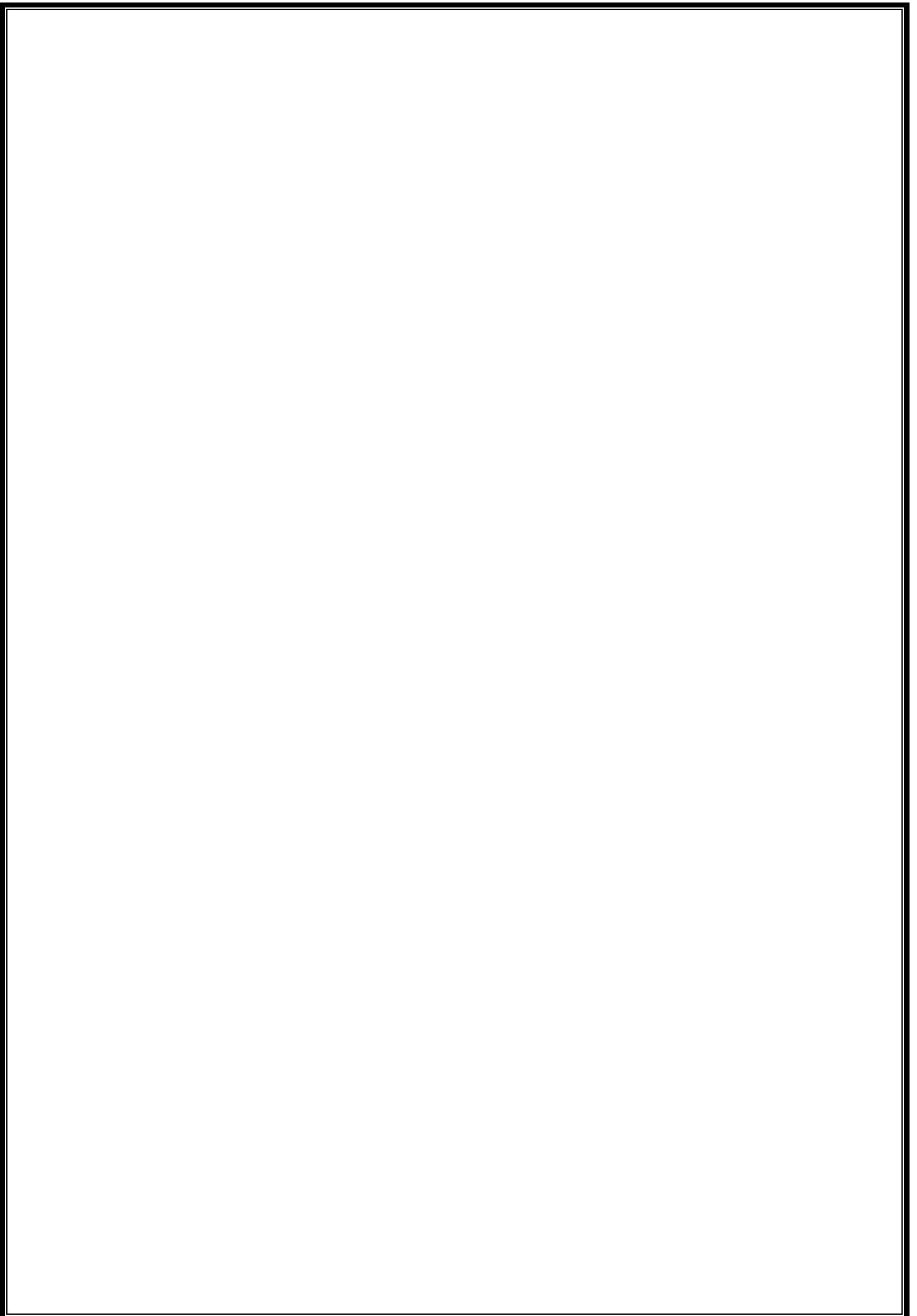
5.1. Parties liées

Les parties liées d'ARTES S.A sont constituées de:

1. Parties liées appartenant au Groupe ARTES

Les parties liées appartenant au Groupe ARTES se présentent comme suit:





2. Parties liées autres que les sociétés du Groupe ARTES

Les parties liées autres que les sociétés du Groupe ARTES comprennent les sociétés suivantes: DALMAS, AFRIVISION ET SONY, AFRIVISION SERVICES, MAGHREB MOTORS, TMM, IMMOBILIER DE MAGHREB, POINT COM, MINOTERIE LA SOUKRA, ITUCY PEUGEOT, MODERN INDUSTRIE et IMMOBILIER ET DEVELOPPEMENT.

5.2. Transactions avec les parties liées

1. Transactions avec les parties liées appartenant au Groupe ARTES

Les opérations avec les parties liées appartenant au groupe ARTES au titre de l'exercice 2013 se détaillent comme suit:

- Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, les achats de pièces de rechange facturés par la société « ARTEGROS » à la société «ARTES S.A», s'élèvent à 4 143 184 DT hors TVA. Au 31 décembre 2013, la dette du fournisseur «ARTEGROS» s'élève à 3 745 DT.
- Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, les ventes réalisées avec la société « ADEV SARL » s'élèvent à 59 876 DT hors TVA.
Au 31 décembre 2013, les ventes non encore réglées s'élèvent à 22 617 DT.
- Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, la société «ARTES S.A» a perçu des dividendes au titre de l'exercice 2012 des sociétés «AUTRONIC», «ADEV» et «ARTEGROS» pour un montant total de 2 106 007 DT, se détaillant comme suit:

Libellé	Montant DT
Dividendes reçus d'ARTEGROS	1 499 955
Dividendes reçus d'AUTRONIC au titre des exercices de 12 mois clos le 30 septembre 2012 et le 30 septembre 2013.	319 382
Dividendes reçus d'ADEV	286 670
Total	2 106 007

- Au cours de l'exercice 2011, la société «ARTES S.A.» a conclu avec la société «ARTIMO S.A.R.L» une convention pour la mise à disposition de cette dernière, d'une partie de son terrain sis au 39, avenue K.Pacha.
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, le revenu résultant de cette mise à disposition s'élève à 61 500 DT en hors taxes.
Cette même convention stipule la facturation par la société «ARTIMO S.A.R.L» à la société «ARTES S.A» du loyer du nouveau « show room » et des locaux d'administration édifée sur le terrain propriété de la société «ARTES S.A».
Pour l'exercice clos au 31 décembre 2013, le loyer s'élève à 430 500 DT en hors taxes.

- Au cours de l'exercice 2011, la société «ARTES S.A» a conclu un avenant au contrat de location des locaux à usage commercial et de stockage sis au 39, avenue K.Pacha., signé le 31 juillet 1998 avec la société «ARTEGROS». Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, les revenus provenant de la location de ces locaux s'élève à 92 250 DT en hors taxes.
- Au cours de l'exercice 2011, la société «ARTES S.A» a conclu avec la société « ARTEGROS » un avenant au contrat signé le 06 mai 1999 portant refacturation des frais communs d'assistance administrative et comptable ainsi que les frais d'assistance informatique. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, les frais d'assistance facturés par «ARTES S.A» à «ARTEGROS» s'élèvent à 227 550 DT en hors taxes.
- Au cours de l'exercice 2011, la société «ARTES S.A» a conclu un avenant au contrat de location des locaux à usage commercial et de stockage sis au 39 avenue K.Pacha., signé le 16 Juin 2006 avec la société « ADEV SARL » . Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, les revenus provenant de la location de ces locaux s'élève à 49 200 DT en hors taxes.
- Au cours de l'exercice 2011, la société «ARTES S.A» a conclu avec la société « ADEV SARL » un contrat portant refacturation des frais communs d'assistance administrative et comptable ainsi que des frais d'assistance informatique. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, les frais d'assistance facturés par «ARTES S.A» à la société «ADEV SARL» s'élèvent à 126 000 DT en hors taxes.

2. Transactions avec les parties liées autres que les sociétés du Groupe ARTES

✓ Conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2013

- Le chiffre d'affaires réalisé par la société « ARTES S.A » avec les autres parties liées autres que les sociétés du Groupe ARTES, durant l'exercice 2013 au titre des ventes et des réparations de véhicules se présente comme suit:

Société	Chiffre d'affaires HT 2013	Créance au 31/12/2013
DALMAS	13 032	7 491
AFRIVISION ET SONY	5 166	5 912
TMM	469	451
ITU CY PEUGEOT	12 985	8 393
MINOTERIE LA SOUKRA	2 406	1 233
IMMOBILIER ET DEVELOPPEMENT	1 542	311
AFRI IMMOBILIERE	-	2 637
Total	35 600	26 428

- Le solde des dettes des autres parties liées se présentent comme suit au 31 décembre 2013 :

Société	Achats HT 2013	Dettes au 31/12/2013
AFRIVISION SERVICES	-	1 306
SONY AFRIVISION	-	359
Total	-	1 665

✓ **Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs:**

- Au cours de l'exercice 2003, un contrat de loyer a été établi entre « ARTES S.A. » et « Etablissements DALMAS et compagnies SARL » pour l'utilisation d'un lotissement situé à la zone industrielle El Mghira 1 et ce pour entreposage, entretien et livraison de véhicules neufs. La charge de loyer annuelle initiale, facturée par « Etablissements DALMAS et compagnies SARL », s'élève à 195 000 DT en hors taxes avec une augmentation annuelle de 5% par an.
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, la charge de loyer s'élève à 300 108 DT en hors taxes.

VI. Evénements postérieurs

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 30 avril 2014. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

AUTOMOBILE RESEAU TUNISIEN ET SERVICES S.A.
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Messieurs les actionnaires de la société ARTES S.A,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales du 21 juin 2012 pour AMC Ernst & Young et du 22 juin 2011 pour Mr Hechmi Abdelwahed, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société «ARTES S.A» relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société «ARTES S.A», comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2013, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 84 692 362 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 20 679 312 DT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société «ARTES S.A», ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 30 avril 2014

Les commissaires aux comptes

**AMC ERNST & YOUNG
Zinelabidine CHERIF**

Hechmi ABDELWAHED Mohamed

AUTOMOBILE RESEAU TUNISIEN ET SERVICES S.A.
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Messieurs les actionnaires de la société ARTES S.A.,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2013.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2013

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas informés de conventions ou d'opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013:

- Au cours de l'exercice 2011, la société «ARTES S.A.» a conclu avec la société «ARTIMO S.A.R.L» une convention pour la mise à disposition de cette dernière, d'une partie de son terrain sis au 39, avenue K.Pacha.
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, le revenu résultant de cette mise à disposition s'élève à 61 500 DT en hors taxes.
Cette même convention stipule la facturation par la société «ARTIMO S.A.R.L» à la société «ARTES S.A» du loyer du nouveau « showroom » et des locaux d'administration édifée sur le terrain propriété de la société «ARTES S.A».
Pour l'exercice clos au 31 décembre 2013, le loyer s'élève à 430 500 DT en hors taxes.
- Au cours de l'exercice 2011, la société «ARTES S.A» a conclu un avenant au contrat de location des locaux à usage commercial et de stockage sis au 39, avenue K.Pacha., signé le 31 juillet 1998 avec la société «ARTEGROS».
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, les revenus provenant de la location de ces locaux s'élève à 92 250 DT en hors taxes.
- Au cours de l'exercice 2011, la société «ARTES S.A» a conclu avec la société « ARTEGROS » un avenant au contrat signé le 06 Mai 1999 portant refacturation des frais communs d'assistance administrative et comptable ainsi que les frais d'assistance informatique.
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, les frais d'assistance facturés par «ARTES S.A» à «ARTEGROS» s'élèvent à 227 550 DT en hors taxes.
- Au cours de l'exercice 2011, la société «ARTES S.A» a conclu un avenant au contrat de location des locaux à usage commercial et de stockage sis au 39 avenue K.Pacha., signé le 16 Juin 2006 avec la société « ADEV SARL ».
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, les revenus provenant de la location de ces locaux s'élève à 49 200 DT en hors taxes.

- Au cours de l'exercice 2011, la société «ARTES S.A» a conclu avec la société « ADEV SARL » un contrat portant refacturation des frais communs d'assistance administrative et comptable ainsi que des frais d'assistance informatique.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, les frais d'assistance facturés par «ARTES S.A» à la société «ADEV SARL» s'élèvent à 126 000 DT en hors taxes.

- Au cours de l'exercice 2003, un contrat de loyer a été établi entre « ARTES S.A. » et « Etablissements DALMAS et compagnies SARL» pour l'utilisation d'un lotissement situé à la zone industrielle El Mghira 1 et ce pour entreposage, entretien et livraison de véhicules neufs. La charge de loyer annuelle initiale, facturée par « Etablissements DALMAS et compagnies SARL», s'élève à 195 000 DT en hors taxes avec une augmentation annuelle de 5% par an.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, la charge de loyer s'élève à 300 108 DT en hors taxes.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

1. Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit:

- La rémunération et les avantages accordés au Président Directeur Général sont fixés par décision du Conseil d'Administration en date du 06 Février 2008, puis modifiés par le Conseil d'Administration réuni en date du 20 décembre 2011. La rémunération est composée d'un salaire net de 37 500 DT par an.

2. Les obligations et engagements de la société ARTES SA envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2013, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

Montants bruts en Dinars	Président Directeur Général	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013
Salaires et avantages à court terme	57 900	-
Total	57 900	-

IV. Obligations et engagements pris envers les dirigeants de la société par les sociétés placées sous son contrôle au sens de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales

- La rémunération et les avantages accordés au Président Directeur Général par la société ARTEGROS, société placée sous le contrôle de la société au sens de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales, sont composés d'un salaire net de 37 500 DT par an.
- La rémunération et les avantages accordés au Président Directeur Général par la société ARTIMO, société placée sous le contrôle de la société au sens de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales, sont composés d'un salaire net de 37 500 DT par an.
- La rémunération et les avantages accordés au Président Directeur Général par la société ADEV, société placée sous le contrôle de la société au sens de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales, sont composés d'un salaire net de 37 500 DT par an.

V. Autres engagements pris par la société envers ses dirigeants

- La somme allouée aux membres du Conseil d'Administration de la société à titre de jetons de présence a été fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 26 Juin 2013 à un montant global de 35 000 DT.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 30 avril 2014
Les commissaires aux comptes

AMC ERNST & YOUNG
Zinelabidine CHERIF

Hechmi ABDELWAHED Mohamed

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

TAWASOL GROUP HOLDING SA.

Siège Social : 20, Rue des entrepreneurs Charguia II, Ariana, Tunisie

La société TGH publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2013. Ces états sont accompagnés du rapport général des commissaires aux comptes : Mr Jabrane BEN ZINEB et Mr Othman KHEDHIRA.

TAWASOL GROUP HOLDING SA.

BILAN AU 31.12.2013

ACTIFS	NOTES	31-déc-13	31-déc-12 <i>Pro forma</i>
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations incorporelles	II-1	1 212 731	1 208 657
Amortissement des immobilisations incorporelles	II-1-1	-322 364	-390 659
Immobilisations incorporelles nettes		890 367	817 998
Immobilisations corporelles			
Immobilisations corporelles	II-2	25 201 016	19 282 248
Amortissement des immobilisations corporelles	II-2-1	-7 499 374	-6 405 186
Immobilisations corporelles nettes		17 701 643	12 877 062
Immobilisations financières			
Immobilisations financières	II-3	1 354 544	1 135 482
Provisions sur immobilisations financières		-407 752	-160 185
Immobilisations financières nettes		946 792	975 297
Total des actifs immobilisés		19 538 801	14 670 357
Autres actifs non courants		25 671	62 990
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		19 564 472	14 733 347
ACTIFS COURANTS			
Stocks	II-4	10 831 148	17 275 487
Provision		-355 344	-794 516
Valeurs d'exploitation nettes		10 475 804	16 480 971
Clients et comptes rattachés	II-5	34 974 460	24 892 309
Provision		-1 428 442	-1 858 056
Clients et comptes rattachés nets		33 546 018	23 034 253
Autres actifs courants	II-6	12 431 828	8 798 553
Provision		-646 574	0
Autres actifs courants nets		11 785 254	8 798 553
Placements et autres actifs financiers		0	0
Provision		0	0
Placements nets		0	0
Liquidités et équivalents de liquidités	II-7	12 039 813	13 693 035
Provision		-7 482	-18 418
Liquidités nettes		12 032 331	13 674 617
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		67 839 406	61 988 394
TOTAL DES ACTIFS		87 403 878	76 721 741

TAWASOL GROUP HOLDING SA.

BILAN AU 31.12.2013

<i>CAPITAUX PROPRES & PASSIFS</i>	NOTES	31-déc-13	31-déc-12 <i>Pro forma</i>
<i>CAPITAUX PROPRES</i>			
Capital social	III-1	90 004 156	90 004 156
Réserves consolidées	III-1	-66 890 288	-75 191 603
Part des minoritaires dans les réserves	III-2	4 740 417	4 202 888
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		27 854 285	19 015 441
Résultat de l'exercice	III-1	7 487 684	7 982 765
Part des minoritaires dans le résultat	III-2	751 857	380 732
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION		36 093 826	27 378 938
<i>PASSIFS</i>			
<i>Passifs non courants</i>			
Emprunts	III-3	5 754 580	5 952 840
Autres passifs non courants		0	0
Provisions		1 183 954	853 954
Total des passifs non courants		6 938 534	6 806 794
<i>Passifs courants</i>			
Fournisseurs & comptes rattachés	III-4	18 662 824	15 737 354
Autres passifs courants	III-5	14 035 563	12 283 421
Concours bancaires et autres passifs financiers	III-6	11 673 132	14 515 234
Total des passifs courants		44 371 518	42 536 009
TOTAL DES PASSIFS		51 310 052	49 342 803
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		87 403 878	76 721 741

TAWASOL GROUP HOLDING SA.

ETAT DE RESULTAT AU 31.12.2013

<i>Désignation</i>	<i>NOTES</i>	<i>31-déc-13</i>	<i>31-déc-12 Pro forma</i>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
+ Revenus	IV-1	60 633 244	44 373 849
+ Autres produits d'exploitation		515 638	421 908
+ Production immobilisée		196 419	0
Total des produits d'exploitation		61 345 301	44 795 757
CHARGES D'EXPLOITATION			
- Variation de stock de produits finis et encours		-6 824 458	434 145
+ Achats de marchandises consommés		0	0
+ Achats d'approvisionnement consommés	IV-2	-29 213 510	-18 523 225
+ Charges de personnel	IV-3	-6 876 989	-6 210 100
+ Dotations aux amortissements et aux provisions		-2 580 114	-2 354 488
+ Autres charges d'exploitation	IV-4	-5 831 399	-7 466 183
Total des charges d'exploitation		-51 326 471	-34 119 851
RESULTAT D'EXPLOITATION		10 018 830	10 675 906
AUTRES CHARGES ET PRODUITS ORDINAIRES			
- Charges financières nettes	IV-5	-1 662 464	-1 274 820
+ Produits des placements	IV-6	561 441	195 714
+ Autres gains ordinaires		181 134	498 557
+ Badwill sur acquisitions		0	41 480
- Autres pertes ordinaires		-359 532	-1 206 910
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		8 739 410	8 929 927
Impôt sur le bénéfice		-499 869	-566 430
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		8 239 541	8 363 497
Eléments extraordinaires		0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		8 239 541	8 363 497
Part des minoritaires dans le résultat		751 857	380 732
RESULTAT CONSOLIDE		7 487 684	7 982 765

TAWASOL GROUP HOLDING SA.

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31.12.2013

<i>Désignation</i>	<i>Du 01-jan-13 Au 31-déc-13</i>	<i>Du 01-jan-12 Au 31-déc-12 Pro forma</i>
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
+ Résultat consolidé	7 487 684	7 982 765
Quote-part des minoritaires dans le résultat de l'exercice	751 857	380 732
Ajustements pour :		
Dotations aux amortissements et provisions	2 580 114	2 354 488
Variation des stocks	6 444 339	-2 336 330
Variation des créances	-10 082 151	-5 590 402
Variation des autres actifs	-3 633 273	-311 894
Variation des dettes fournisseurs et autres dettes	4 677 610	9 547 625
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	8 226 179	12 026 984
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
- Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles & incorporelles	-6 619 978	-9 209 603
+ Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles & incorporelles	0	0
- Décaissement affecté à l'acquisition d'immo financières	-219 062	-27 226
+ Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		
- Décaissement provenant de l'acquisition d'autres actifs non courants	0	0
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	-6 839 040	-9 236 829
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		
+ Encaissement suite à la souscription des parts sociales	0	0
dividendes et autres distribution	0	0
+ Décaissement / Encaissement provenant des emprunts	-198 261	4 189 263
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	-198 261	4 189 263
VARIATION DE TRESORERIE	1 188 878	6 979 418
Trésorerie au début de l'exercice	-822 197	-7 801 615
Trésorerie à la clôture de l'exercice	366 681	-822 197

METHODES COMPTABLES

I- Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers consolidés du groupe TAWASOL GROUP HOLDING SA sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 et compte tenu des hypothèses indiquées ci-dessous. Il s'agit, entre autres :

- du cadre conceptuel ;
- de la norme comptable générale (NCT 1);
- des normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37);
- de la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) et
- de la norme comptable relative aux informations sur les parties liées (NCT 39).

Les états financiers consolidés sont libellés en Dinars Tunisiens et préparés en respectant notamment les hypothèses sous-jacentes et les conventions comptables, plus précisément :

- hypothèse de la continuité de l'exploitation,
- hypothèse de la comptabilité d'engagement,
- convention de la permanence des méthodes,
- convention de la périodicité,
- convention de prudence,
- convention du coût historique, et
- convention de l'unité monétaire.

II- Principes de consolidation

II-1- Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes des filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte:

- soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée;
- soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs,

- soit des statuts ou d'un contrat,
- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent,
- soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

II-2- Définition du périmètre de consolidation

- La société TAWASOL GROUP HOLDING SA est la société mère du groupe à consolider.
- Toute société dont le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote, est intégrée dans le périmètre de consolidation.

II-3- Méthode de consolidation

Toutes les sociétés sous contrôle exclusif du groupe sont consolidées selon la méthode d'intégration globale.

L'intégration globale consiste à combiner ligne à ligne les états financiers individuels de la société mère TAWASOL GROUP HOLDING SA et de ses filiales en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.

Afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique, les étapes ci-dessous sont alors suivies :

- homogénéisation des méthodes d'évaluation et de présentation des états financiers du groupe,
- élimination des opérations intragroupe et des résultats internes,
- détermination de l'impact de la fiscalité différée sur les retraitements ayant une incidence sur le résultat et/ou les capitaux propres consolidés, essentiellement sur l'estimation des marges sur stocks et les subventions d'investissement
- cumul arithmétique des comptes individuels,
- élimination des titres de participation du groupe dans chaque société consolidée et détermination des écarts d'acquisition positif et/ou négatif,
- identification de la « Part du groupe » et des « intérêts minoritaires » dans l'actif net des sociétés consolidées.

Il est à noter qu'en 2013, pour les besoins de la présentation des états financiers consolidés, 11 sociétés font l'objet d'une intégration globale.

La liste des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2013, figure à la note N° I.

II-4- Elimination des opérations intragroupe et des résultats internes

II-4-1- Elimination des opérations sans incidence sur les capitaux propres

Les créances et dettes réciproques significatives et les produits et charges réciproques significatives entre sociétés du groupe sont éliminés en totalité sans que cette élimination n'ait d'effet ni sur le résultat ni sur les capitaux propres consolidés.

II-4-2- Elimination des opérations ayant une incidence sur les capitaux propres

- Les marges et les plus ou moins-values, résultant des transactions entre les sociétés du groupe, qui sont comprises dans la valeur d'actifs tels que les stocks ou les immobilisations sont éliminées en totalité.
- Les provisions pour dépréciation des titres constituées sur les sociétés du groupe sont intégralement éliminées, par l'annulation de la dotation pour les provisions constituées au cours de l'exercice et par déduction sur les réserves pour les provisions constituées au cours des exercices antérieurs.

II-5- Ecart de première consolidation

L'écart de première consolidation représente la différence existant, au moment de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation d'un groupe, entre le coût d'acquisition des titres par la société consolidante et la part correspondante dans les capitaux propres de sa filiale. La différence de première consolidation s'explique d'abord par la reconnaissance d'un écart d'évaluation, à savoir « la différence entre la valeur d'entrée dans le bilan consolidé et la valeur comptable du même élément dans le bilan de l'entreprise contrôlée ».

La seconde composante de la différence de première consolidation est, selon la terminologie française, l'écart d'acquisition. Cet écart est habituellement appelé goodwill, ce terme étant retenu par la réglementation internationale.

Son existence s'explique par la prise en considération de multiples facteurs, les uns attachés à la filiale, les autres correspondant aux avantages et synergies, pour la société mère, ou le groupe, de la prise de contrôle. Il correspond à des éléments non identifiables et est calculé de façon résiduelle.

L'écart de première consolidation comprend donc :

- des écarts d'évaluation afférents à certains éléments identifiables, qui sont ainsi réestimés à l'actif du bilan consolidé (terrains, constructions, fonds commerciaux, marques, réseaux commerciaux, parts de marchés, etc.) ;
- un solde, non affecté, appelé écart d'acquisition qui peut être positif ou négatif.

Le « Goodwill positif » est amorti sur une durée de vingt ans à partir de la date d'acquisition.

III- Principes de consolidation

III-1- Immobilisations incorporelles

Les fonds de commerce, licences, marques, brevets et droits au bail ainsi que les autres actifs incorporels sont comptabilisés à leurs coûts d'acquisition en hors taxes récupérables. Ils sont amortis linéairement en fonction de leurs durées de vie estimées. (Fonds de commerce : 5% ; logiciel : 33%).

III-2- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués se présentent comme suit :

Désignation	Taux d'amortis (%)
Constructions	5
Installations Techniques Matériels et outillages industriels	10
Matériel de transport	20
Installations générales, Agencements et Aménagements	10
Matériel informatique	15
Mobilier et matériel de bureau	10
Matériel d'emballage	10
Petit matériel d'exploitation	33,33

Les dotations sur les acquisitions de l'exercice sont calculées, en respectant la règle du prorata-temporis.

Les plus ou moins-values sur cession d'immobilisations et les marges sur ventes d'immobilisations intergroupes ont été éliminées.

III-3- Stocks

Les stocks des produits et des travaux en cours sont évalués au plus bas de leur coût de revient et de leurs valeurs de réalisation nette.

Le coût de revient des stocks correspond au coût d'acquisition ou de fabrication moyen pondéré.

III-4- Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers consistent en des placements dont l'intention de détention est égale ou inférieure à douze mois.

Ces placements sont comptabilisés à leurs coûts d'acquisition. Une provision est constatée lorsque ce coût est inférieur à leur valeur de marché à la clôture de l'exercice.

III-5- Impôt sur les sociétés

Les sociétés du TAWASOL GROUP HOLDING sont soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) selon les règles et les taux en vigueur en Tunisie.

Les sociétés du Groupe optimisent en général l'IS en faisant recours au réinvestissement des bénéfices.

Il n'a pas été tenu compte d'un impôt différé pour les retraitements de consolidation ayant une incidence sur le résultat et notamment sur les marges sur stocks.

III-6- Revenus

Les revenus sont soit les rentrées de fonds ou autres augmentations de l'actif d'une entreprise, soit les règlements des dettes de l'entreprise (soit les deux) résultant de la livraison ou de la fabrication de marchandises, de la prestation de services ou de la réalisation d'autres opérations qui s'inscrivent dans le cadre des activités principales ou centrales des sociétés du groupe.

Les revenus sont pris en compte au moment de la livraison aux clients ou au moment de la réalisation de services. Ils sont comptabilisés net de remises et ristournes accordées aux clients.

Des provisions pour dépréciation des créances clients sont constatées lorsque leur recouvrement est jugé improbable.

NOTES EXPLICATIVES

I- Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation, les pourcentages de contrôle et d'intérêts ainsi que les méthodes de consolidation utilisées sont présentés dans le tableau suivant :

Sociétés	Pourcentage de contrôle			Pourcentage d'intérêts		
	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012	Statut	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012	Méthode de consolidation
TGH	100%	100%	Société mère	100%	100%	Intégration globale
HAYATCOM TUNISIE	100%	100%	Filiale	100%	100%	Intégration globale
RETEL TUNISIE	100%	100%	Filiale	100%	100%	Intégration globale
HAYATCOM ALGERIE	50%	50%	Filiale	50%	50%	Intégration globale
RETEL PROJECT	100%	100%	Filiale	100%	100%	Intégration globale
R-INDUSTRIE	74%	74%	Filiale	74%	74%	Intégration globale
RETEL SERVICES	100%	100%	Filiale	100%	100%	Intégration globale
SOGETRAS	65%	65%	Filiale	65%	65%	Intégration globale
MARAIS TUNISIE	51%	51%	Filiale	51%	51%	Intégration globale
MIR	100%	100%	Filiale	51%	51%	Intégration globale
GHZALA INDUSTRIE	100%	-	Filiale	100%	-	Intégration globale

I-1- Changement du périmètre et modification de la structure du groupe

Le périmètre de consolidation du groupe Tawasol Group Holding a subi les modifications suivantes durant l'exercice clôturé au 31 décembre 2013 :

Filiale	Capital	Consolidation	Nature de l'opération
Ghzala Industrie	4.300.000	Intégration globale	Création

L'effet de la création de cette filiale, dont le capital est détenu à 100% par le groupe Tawasol Group Holding, est nul sur la situation financière et sur le résultat de la période ainsi que sur les chiffres correspondants du groupe Tawasol group Holding au 31 décembre 2013.

II- Actifs

II-1- Immobilisations incorporelles

La valeur brute des immobilisations incorporelles s'élève au 31 décembre 2013 à 1.212.731 dinars contre 1.208.657 dinars au 31 décembre 2012.

Libellé	Solde au 31/12/2012 <i>Pro forma</i>	Acquisitions 2013	Cessions 2013	Solde au 31/12/2013
Goodwill	1 107 287	0	0	1 107 287
Logiciels	93 643	3 645	0	97 288
Immobilisations incorporelles des sociétés étrangères	7 727	428	0	8 155
Total	1 208 657	4 074	0	1 212 731

(*) Goodwill :

Ce poste correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part du Groupe dans l'actif net des sociétés acquises par le groupe. Il présente au 31 décembre 2013 un solde brut de 1.107.287 dinars.

II-1-1 Amortissement des Immobilisations incorporelles

La valeur des amortissements des immobilisations incorporelles s'élève au 31 décembre 2013 à 322.364 dinars contre 390.659 dinars au 31 décembre 2012.

Libellé	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012 <i>Pro forma</i>	Variation
Amortissements des Goodwill	223 744	297 323	-73 579
Amortissements des Logiciels	90 465	85 609	4 856
Amortissements des Immobilisations incorporelles des sociétés étrangères	8 155	7 727	428
Total	322 364	390 659	-68 295

II-2- Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles s'élève au 31 décembre 2013 à 25.201.016 dinars contre 19.282.248 dinars au 31 décembre 2012. Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2012 <i>Pro forma</i>	Acquisition 2013	Cessions 2013	Reclassements	Solde au 31/12/2013
Terrains	1 773 718	0	0	0	1 773 718
Constructions	722 309	226 449	0	0	948 758
Installations techniques matériels et outillages	9 240 024	5 326 888	-1 215 887	344 845	13 695 870
Matériels de transport	4 434 769	342 501	-32 535	1 288 771	6 033 506
Immobilisations corporelles des sociétés étrangères	2 387 803	0	0	-2 387 803	0
Agencements et aménagements	406 864	16 612	-193 086	173 338	403 727
Matériel de bureau	166 005	0	-20 139	285 634	431 500
Matériel informatique	150 756	100 465	0	295 215	546 437
Immobilisations corporelles en cours	0	1 367 500	0	0	1 367 500
Total	19 282 248	7 380 415	-1 461 647	0	25 201 016

II-2-1- Amortissement des Immobilisations corporelles

La valeur des amortissements des immobilisations corporelles s'élève au 31 décembre 2013 à 7.499.374 dinars contre 6.405.186 dinars au 31 décembre 2012.

Libellé	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012 <i>Pro forma</i>	Variation
Amortissements des Constructions	86 472	69 445	17 027
Amortissements des Installations techniques matériels et outillages	3 557 772	3 109 664	448 108
Amortissements des Matériels de transport	2 823 959	1 396 373	1 427 586
Amortissements des Immobilisations corporelles des sociétés étrangères	0	1 454 057	-1 454 057
Amortissements des Agencements et aménagements	191 472	171 910	19 562
Amortissements des Matériels de bureau	391 347	108 533	282 814
Amortissements des Matériels informatiques	448 352	95 204	353 148
Total	7 499 374	6 405 186	1 094 188

II-3- Immobilisations financières

La valeur brute des immobilisations financières s'élève au 31 décembre 2013 à 1.354.544 dinars contre 1.135.482 dinars au 31 décembre 2012. Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012 <i>Pro forma</i>	Variation
Dépôts et cautionnements	686 904	555 725	131 179
Prêts	105 838	312 670	-206 832
Titres de participation	561 802	267 087	294 715
Total	1 354 544	1 135 482	219 062

II-3-1- Titres de participation

Au 31 décembre 2013, les titres de participation se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2013
SIAM	3 424
TOUTOUTDIS	146 650
DEUX PAS	104 750
SALGATEL	158 665
BAXEL TUNISIE	105 000
ONE TECH ALGERIE	43 313
Total	561 802

II-4- Stocks

La valeur brute des stocks s'élève au 31 décembre 2013 à 10.831.148 dinars contre 17.275.487 dinars au 31 décembre 2012.

Libellé	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012 <i>Pro forma</i>	Variation
Stock de travaux en cours	7 031 118	14 387 981	-7 356 863
Stocks de matières et fournitures	59 437	877 312	-817 875
Stock de marchandises	966 544	999 349	-32 805
Stocks de matières premières	2 747 478	984 274	1 763 204
Stock de tourets	26 571	26 571	0
Total	10 831 148	17 275 487	-6 444 339

II-5- Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés bruts s'élèvent au 31 décembre 2013 à 34.974.460 dinars contre 24.892.309 dinars au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012 <i>Pro forma</i>	Variation
Clients ordinaires	15 910 962	22 200 177	-6 289 215
Clients, factures à établir	16 617 964	2 413 405	14 204 559
Clients, effets à recevoir	655 710	197 905	457 805
Clients, Retenues de garantie	1 789 824	80 822	1 709 002
Total	34 974 460	24 892 309	10 082 151

II-6- Autres actifs courants

Au 31 décembre 2013, les autres actifs courants présentent un solde débiteur brut s'élevant à 12.431.828 dinars contre un solde débiteur brut de 8.798.553 dinars au 31 décembre 2012. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012 <i>Pro forma</i>	Variation
Autres actifs courants des sociétés étrangères	0	4 024 333	-4 024 333
Avances aux fournisseurs	2 487 150	2 043 134	444 016
Impôt sur le bénéfice	2 237 045	1 778 861	458 184
Débiteurs divers	4 431 701	437 308	3 994 393
Taxes sur la valeur ajoutée	1 731 397	127 363	1 604 034
Charges constatées d'avance	405 458	203 721	201 737
CNSS	0	0	0
Produits à recevoir	442 509	71 742	370 767
Personnel-Avances et acomptes	128 089	65 357	62 732
Comptes courants associés	0	7 291	-7 291
Compte d'attente	25 492	25 492	0
Divers actifs courants	50 895	13 919	36 976
Autres droits et taxes	491 624	0	491 624
Créditeurs divers	0	32	-32
Oppositions sur personnel	468	0	468
Total	12 431 828	8 798 553	3 633 275

II-7- Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2013 un montant de 12.039.813 dinars contre un solde de 13.693.035 dinars au 31 décembre 2012. Ce poste se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012 <i>Pro forma</i>	Variation
Placements courants	7 823 084	4 570 925	3 252 159
Banques	3 775 674	7 266 692	-3 491 018
Autres liquidités	0	639 975	-639 975
Caisse	58 645	36 256	22 389
Chèques à encaisser	382 410	1 179 187	-796 777
Total	12 039 813	13 693 035	-1 653 222

III- Capitaux propres, intérêts minoritaires et passifs

III-1- Capitaux propres du groupe

Les capitaux propres groupe et hors groupe se présentent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012 <i>Pro forma</i>	Variation
Capital social	90 004 156	90 004 156	0
Réserves consolidées	-66 890 288	-75 191 603	8 301 315
Résultat de l'exercice	7 487 684	7 982 765	-495 081
Total	30 601 552	22 795 318	7 806 234

III-2- Intérêts minoritaires

Les intérêts des minoritaires ont atteint 5.492.274 dinars au 31 décembre 2013 contre un solde de 4.583.620 dinars au 31 décembre 2012. Ils s'analysent comme suit:

Libellé	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012 <i>Pro forma</i>	Variation
Part des minoritaires dans les réserves	4 740 417	4 202 888	537 529
Part des minoritaires dans le résultat	751 857	380 732	371 125
Total	5 492 274	4 583 620	908 654

III-3- Emprunts

Au 31 décembre 2013, l'encours des emprunts dus par le Groupe se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012 <i>Pro forma</i>	Variation
Leasing	1 114 641	2 535 693	-1 421 052
Emprunts	4 639 939	3 417 147	1 222 792
Total	5 754 580	5 952 840	-198 260

III-4- Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique a atteint 18.662.824 dinars au 31 décembre 2013 contre un solde de 15.737.354 dinars au 31 décembre 2012. Il s'analyse comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012 <i>Pro forma</i>	Variation
Fournisseurs ordinaires	6 178 610	10 388 388	-4 209 778
Fournisseurs, effets à payer	5 792 259	4 561 516	1 230 743
Fournisseurs factures non encore parvenues	3 407 456	576 469	2 830 987
Fournisseurs étrangers	3 190 649	92 635	3 098 014
Fournisseurs d'immobilisation	93 850	118 346	-24 496
Total	18 662 824	15 737 354	2 925 470

III-5- Autres passifs courants

Au 31 décembre 2013, les autres passifs courants présentent un solde créditeur s'élevant à 14.035.563 dinars contre un solde créditeur de 12.283.421 au 31 décembre 2012. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012 <i>Pro forma</i>	Variation
Avances reçues des clients	3 465 994	3 732 160	-266 166
Retenues à la source sur IS	42 056	2 212 185	-2 170 128
Charges à payer	325 443	610 438	-284 995
Créditeurs divers	1 216 604	1 138 768	77 836
Impôts à payer	500	384 992	-384 492
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	406 419	806 178	-399 759
CNSS	456 250	388 330	67 921
Provision pour congés payés	42 832	232 669	-189 837
Personnel, rémunération due	742 206	406 894	335 311
Impôts et taxes à payer	4 671 867	1 440 299	3 231 568
Droits de timbre	28 079	35 740	-7 661
Produits comptabilisés d'avance	1 059 146	108 495	950 651
Divers passifs courants	10 048	258	9 790
Comptes courants associés	1 511 282	786 015	725 267
Compte d'attente	56 837	0	56 837
Total	14 035 563	12 283 421	1 752 142

III-6- Concours bancaires et autres passifs financiers

Le solde créditeur de la rubrique « Concours bancaires et autres passifs financiers » s'élève au 31 décembre 2013 à 11.673.132 dinars contre un solde créditeur de 14.515.234 dinars au 31 décembre 2012. Elle se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012 <i>Pro forma</i>	Variation
Emprunts courants	0	2 847 281	-2 847 281
Concours bancaires	2 405 973	9 730 504	-7 324 531
Echéances à moins d'un an sur emprunts	2 396 721	1 937 449	459 272
Autres passifs financiers	6 566 191	0	6 566 191
Chèques à décaisser	281 876	0	281 876
Intérêts courus	22 371	0	22 371
Total	11 673 132	14 515 234	-2 842 102

IV- Etat de résultat

IV-1- Revenus

Le solde de la rubrique « Revenus » s'élève au 31 décembre 2013 à 60.633.244 dinars contre un solde de 44.373.849 dinars au 31 décembre 2012. Elle se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012 <i>Pro forma</i>	Variation
Ventes et prestations de services	60 693 007	44 343 412	16 349 595
Autres revenus	61 627	130 998	-69 371
Ventes de produits finis	0	0	0
Travaux encours	0	0	0
R.R.R. accordés sur ventes	-121 390	-100 561	-20 829
Total	60 633 244	44 373 849	16 259 395

IV-2- Achats d'approvisionnements consommés

Au 31 décembre 2013, les achats consommés s'élèvent à 29.213.510 dinars contre 18.523.225 dinars au 31 décembre 2012. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012 <i>Pro forma</i>	Variation
Achats de matières premières	17 805 088	15 400 814	2 404 274
Achats de prestations de services	7 066 798	3 144 382	3 922 416
Achats non stockés de matériaux	4 389 809	1 923 492	2 466 317
Variation de stock des approvisionnements	-147 275	-1 097 666	950 391
Achats de travaux de sous-traitance	-	449	-449
Frais accessoires sur achats	1 124 629	0	1 124 629
Transfert de charges des achats	-1 025 539	-848 246	-177 293
Total	29 213 510	18 523 225	10 690 285

IV-3- Charges du personnel

Au 31 décembre 2013, les charges de personnel s'élèvent à 6.876.989 dinars contre 6.210.100 dinars au 31 décembre 2012. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012 <i>Pro forma</i>	Variation
Salaires et appointements	5 197 829	5 580 686	-382 857
Charges patronales	1 086 857	586 700	500 157
Autres Charges du personnel	625 538	42 714	582 824
Transfert de charges	-33 235	0	-33 235
Total	6 876 989	6 210 100	666 889

IV-4- Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation du groupe se détaillent au 31 décembre 2013 comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012 <i>Pro forma</i>	Variation
Achats non stockés de consommables	630 211	2 492 442	- 1 862 231
Assurances	231 239	2 290 321	- 2 059 082
Locations	0	631 999	- 631 999
Sous-traitance générale	523 176	509 940	13 236
Entretien et réparation	430 973	280 350	150 623
Voyages et déplacements	307 129	323 754	- 16 625
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	632 864	206 287	426 577
Transport	390 088	114 354	275 734
Services bancaires et assimilés	369 708	221 502	148 206
Frais postaux et de télécommunication	188 225	82 759	105 466
Charges locatives	763 456	26 928	736 528
Publicité, publications et relations publiques	45 534	29 880	15 654
Personnel extérieur à l'entreprise	282 751	34 232	248 519
Divers Autres services extérieurs	390 964	171 882	219 082
Divers services extérieurs		61 842	- 61 842
Taxes sur les activités professionnelles	401 411	255	401 156
Autres services extérieurs liés à des modifications comptables	0	66	- 66
Autres charges fiscales	0	1	- 1
Impôts taxes et versements assimilés	500 472	1 256	499 216
Diverses charges d'exploitation	-256 802	-13 867	-242 935
Total	5 831 399	7 466 183	-1 634 784

IV-5- Charges financières nettes

Les charges financières nettes du groupe s'élèvent au 31 décembre 2013 à 1.662.464 dinars contre un solde de 1.274.820 dinars au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012 <i>Pro forma</i>	Variation
Charges financières	1 426 227	609 722	816 505
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières	21 896	804 075	-782 179
Produits financiers	0	-538	538
Pertes de change	214 341	4 137	210 204
Gains de change	0	-142 576	142 576
Total	1 662 464	1 274 820	387 644

IV-6- Produits financiers

Les produits financiers du groupe s'élevaient au 31 décembre 2013 à 561.441 dinars contre un solde de 195.714 dinars au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012 <i>Pro forma</i>	Variation
Produits des valeurs mobilières	165 037	195 714	-30 677
Produit des placements	396 263	0	396 263
Autres produits des placements	141	0	141
Total Produits des placements	561 441	195 714	365 727

V- Etat de flux de trésorerie

La trésorerie est passée de -822.197 dinars au 31 décembre 2012 à 366.681 dinars au 31 décembre 2013 enregistrant ainsi une variation positive de 1.188.878 dinars provenant essentiellement des flux d'exploitation de 8.226.179 dinars compensés par des flux d'investissement négatifs de 6.839.040 dinars et de financement de 198.261 dinars.

L'exploitation a généré un flux positif de 8.226.179 dinars provenant essentiellement du résultat bénéficiaire avant amortissement de 10.819.654 dinars compensé par à une hausse du BFR de 2.593.475 dinars.

La hausse du BFR est expliquée par la hausse des créances et des autres actifs respectivement de 10.082.151 dinars et de 3.633.273 dinars compensée par la hausse des dettes d'exploitation de 4.677.610 dinars et par une baisse des stocks de 6.444.339 dinars.

Les flux d'investissement s'élevaient à un décaissement de 6.839.040 dinars provenant essentiellement de flux relatifs à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles de 6.619.978 dinars (essentiellement relatifs à RETEL Tunisie).

Les flux de financement s'élevaient à un décaissement de 198.261 dinars provenant de flux net d'encaissement et de décaissement de crédits.

V-1- Réconciliation des soldes de trésorerie

Les soldes de la trésorerie au 31 décembre 2013 se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2013
Liquidités et équivalents de liquidités à l'actif	12 039 813
Concours bancaires au passif	11 673 132
Trésorerie de clôture à l'état de flux de trésorerie	366 681
Ecart	0

VI- Engagements hors bilan

VI-1- Engagements bancaires

Les conditions des crédits de gestion accordés par les banques au groupe TGH au titre de 2013 se détaillent comme suit :

Banque	Cautions	Concours	Mobilisation créances	Escompte commercial
STB	4 200 000	435 000	850 000	900 000
BIAT	3 500 000	310 000	1 000 000	1 000 000
BNA	300 000	100 000	200 000	200 000
BH	2 250 000	240 000	400 000	400 000
ATB	0	120 000	200 000	200 000
TOTAL	10 250 000	1 205 000	2 650 000	2 700 000

Les cautions accordées par les banques au groupe TGH se présentent au 31/12/2013 comme suit :

Banque	Cautions
STB	7 430 779,174
BIAT	7 369 764,872
BNA	637 089,046
BH	2 078 907,867
AB	124 347,404
ATTIJARI BANQUE	354 084,804
ABC	5 801,858
TOTAL	18 000 775,025

Les engagements hors bilan de la société HAYATCOM se présentent au 31 décembre 2013 comme suit :

Engagements donnés	En TND
Hypothèques	610 000,000
Effets escomptés non échus	479 010.498
Caution de garantie	688 490.686
Total	1 777 501.184

VI-1-2- Garanties des tiers

Nantissement des 10.300 actions « TAWASOL GROUP HOLDING » détenus par Monsieur Mohamed CHABCHOUB au profit de la BIAT pour le compte de la RETEL.

Caution solidaire donné par Monsieur AMIN CHABCHOUB au profit de la banque ATTIJARI BANK pour un montant de 311 000,000 dinars.

VI-2- Engagements donnés

- La construction ainsi que le terrain objet du crédit accordé par la TQB sont donnés en hypothèque à la TQB comme garantie.
- La construction ainsi que le terrain sont donnés en hypothèque à l'UIB comme garantie de crédit bancaire
- La construction ainsi que le terrain sont donnés en hypothèque à la BIAT comme garantie au crédit de gestion.
- Nantissement conféré par RETEL au profit de la BIAT portant sur les véhicules suivants :
 - Un Camion marque IVECO immatriculé sous le n°6618 TU 160
 - Un Trax marque CATERPILLAR, Type 950G, immatriculé sous le n°12778 ES
 - Un Trax marque CATERPILLAR, Type 950G, immatriculé sous le n°13784 ES
 - Un Tractopelle marque CATERPILLAR, Type 428E, immatriculé sous le n°22463 ES
 - Un Tractopelle marque CATERPILLAR, Type 428E, immatriculé sous le n°22464 ES
- Un nantissement, au profit de la banque ATTIJARI de Tunisie, sur fonds de commerce en rang disponible sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce et d'industrie, consistant en unité d'étude et d'installation et l'entretien des différents équipements de télécommunications, sise à la zone industrielle Charguia 2 rue des entrepreneurs, immatriculé au greffe du tribunal de 1er instance de l'Ariana, sous le n°B132182000 et comprenant notamment l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité le dit fonds.
- Caution solidaire indivisible donné par RETEL au profit d'UBCI pour le paiement de toutes sommes que le preneur doit à ce jour ou devra à L'UBCI, au titre du contrat de crédit-bail au profit de R INDUSTRIE notamment les loyers qui totalisent 1 401 438,420 TND.
- Caution solidaire donné par RETEL pour un montant de 150 000DT au profit de la BIAT comme crédit de gestion pour le compte de R INDUSTRIE
- hypothèque en rang utile au profit de la BIAT donnée par RETEL pour le compte de RETEL SERVICES sur la propriété dénommé Mehdi, située à BORJ GHORBEL, objet du TF 28270 BEN AROUS à hauteur de 1 150 MD.
- Nantissement sur fonds de commerce en rang utile donné par RETEL au profit de la BIAT et la STB.
- Nantissements donné par RETEL sur les marchés suivants :

A.O	Partie contractante	Codification	Prix en DT	Délai
02/2012 Lot 1	MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT	EL FEJJA	1 503 311,917	360 JOURS
01/2013 Lot 5	MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT	HAMMAMET ET NABEUL	1 377 178,000	300 JOURS
01/2013 Lot 4	MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT	HAMMAM LIF	1 307 605,200	300 JOURS
01/2013 Lot 9	MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT	SFAX	2 389 370,200	360 JOURS

VII- Parties liées

En application de la norme comptable n°39 relative aux informations sur les parties liées, les principales transactions conclues entre le groupe Tawasol Group Holding et ses parties liées sont les suivantes :

Société	Nature	Montant
XPRESS CELL	Achat de fournitures de bureau par RETEL	198 641
XPRESS CELL	Règlement fourniture de bureau par RETEL	199 147
XPRESS CELL	Achat de fournitures fibre optique par RETEL	32 711
XPRESS CELL	Règlement facture fibre optique par RETEL	32 711
XPRESS CELL	Règlement / cession titres ESSEYAHA	84 344
XPRESS CELL	Facturation frais Adel MANNAI à la société RETEL	37 238
XPRESS CELL	Règlement / facturation Adel MANNAI	26 739
XPRESS CELL	Achat fourniture de bureau par R-INDUSTRIE	6 124
XPRESS CELL	Remboursement billet trésorerie par R-INDUSTRIE	250 000
XPRESS CELL	Achat fourniture de bureau par RETEL SERVICES	8 880
XPRESS CELL	Achat fourniture de bureau par RETEL SERVICES	8 880
XPRESS CELL	Achat de fournitures fibre optique par RETEL SERVICES	1 656 921
XPRESS CELL	Règlement / fourniture de bureau et fibre optique par RETEL SERVICES	1 428 011
XPRESS CELL	Règlement consommation Tunisiana par RETEL SERVICES	300
XPRESS CELL	Billet trésorerie accordé par RETEL SERVICES	500 000
XPRESS CELL	Intérêt / placement billet trésorerie Xpress Cell	23 150
XPRESS CELL	Compte fournisseurs chez TGH	616
XPRESS CELL	Solde du compte courant chez GHAZELA	1 000 000
XPRESS CELL	Charges communes facturées par HAYATCOM TUNISIE	8 379
XPRESS CELL	Achat de matériels télécom facturé à HAYATCOM TUNISIE	26 895
XPRESS CELL	Achats stockes de matières facturés à HAYATCOM TUNISIE	212 989
ESSEYAHA	Avance de trésorerie accordée par RETEL	1 442 000
ESSEYAHA	Remboursement partiel avance de trésorerie	400 000
ESSEYAHA	Intérêt / placement	105 774
ESSEYAHA	Loyers siège facturées par ESSEYAHA	74 345
ESSEYAHA	Remboursement du loyer par RETEL	67 854
ESSEYAHA	Vente de produit par RETEL	26 043
ESSEYAHA	Règlement / vente produit	26 043
ESSEYEHA	Solde du compte courant chez GHAZELA	800 000

ESSEYAHA	Billet trésorerie accordé par R-INDUSTRIE	3 000 000
ESSEYAHA	Intérêt / billet trésorerie	133 622
ESSEYAHA	Placement accordé par R-INDUSTRIE	1 500 000
ESSEYAHA	Intérêt / placement R-INDUSTRIE	117 699
ESSEYAHA	Avance de trésorerie accordée par RETEL SERVICES	1 000 000
ESSEYAHA	Intérêt / placement accordée par RETEL SERVICES	78 466
ESSEYAHA	Compte courant chez TGH	691
ESSEYAHA	Charge de loyer du siège occupé par TGH	20.339
ESSEYAHA	Loyers siège facturés par ESSEYAHA à HAYATCOM TUNISIE	74 345
ESSEYAHA	Charges communes 2013 facturées par HAYATCOM TUNISIE	9 036
ESSEYAHA	Convention de placement de HAYATCOM TUNISIE	841 073
ESSEYAHA	Convention de placement pour HAYATCOM TUNISIE	300 000
ESSEYAHA	Intérêts de placement factures à HAYATCOM TUNISIE	1 163
JNAYNET MONTFLEURY	Prestation de services facturée par RETEL	2 596 015
JNAYNET MONTFLEURY	Règlement reçu de Jnaynet Montfleury	2 233 503
JNAYNET MONTFLEURY	Réalisation de travaux de viabilisation par RETEL	1 607 703
JNAYNET MONTFLEURY	Billet de trésorerie accordé à RETEL	2 200 000
JNAYNET MONTFLEURY	Règlement billet de trésorerie par RETEL	2 200 000
JNAYNET MONTFLEURY	Solde du compte courant chez GHAZELA	500 000
ESSEYEHA GOLF	Intérêts sur compte courant chez GHAZELA	2 893
ESSEYEHA GOLF	Prestations de services facturées par HAYATCOM TUNISIE	6 375
PALMA	Intérêts sur compte courant chez GHAZELA	2 747
PALMA	Solde du compte courant chez GHAZELA	888 613
OOREDIST	Intérêts sur compte courant chez GHAZELA	2 033
Mohamed Chabchoub	Compte courant créditeurs chez TGH	21 122
LAFICHETTE	Prestations de services facturées par HAYATCOM TUNISIE	44 200
IBN RACHIQ	Charges communes 2013 facturées par HAYATCOM TUNISIE	4 189
TRADE IN	Charges communes 2013 facturées par HAYATCOM TUNISIE	2 095

RAPPORT GENERAL

A Messieurs les actionnaires de la société TAWASOL GROUP HOLDING

Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, et en application des dispositions de l'article 471 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe constitué par la société TAWASOL GROUP HOLDING et ses filiales, qui comprennent le bilan consolidé, l'état de résultat consolidé et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos au 31 décembre 2013, ainsi que les notes aux états financiers consolidés.

RESPONSABILITE DE LA DIRECTION RELATIVE AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Ces états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Le conseil est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

RESPONSABILITE DES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit.

Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies

significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement de l'auditeur. En procédant à cette évaluation des risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction et la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

MOTIF DE L'OPINION AVEC RESERVE

1. Les états financiers des sociétés du groupe établies en Algérie, à savoir HAYATCOM ALGERIE et RETEL PROJECT, n'ont pas été audités par leurs commissaires aux comptes respectifs jusqu'à la date d'émission du présent rapport. Les capitaux propres et résultats de l'exercice des deux filiales s'élèvent respectivement à 6.435.389 dinars et 1.445.427 dinars au 31 décembre 2013. Nous n'avons pas été, de ce fait, en mesure d'obtenir une assurance raisonnable sur les éléments des états financiers de ces filiales.

En conséquence, nous n'avons pas été en mesure de déterminer si des ajustements de ces montants auraient été nécessaires.

2. La société RETEL fait actuellement l'objet d'un contrôle fiscal approfondi portant sur les exercices 2006 à 2009. La notification adressée à la société porte sur un principal de 1.657.605 dinars et fait l'objet de négociation avec l'administration fiscale dont le résultat ne peut être déterminé d'une manière fiable à la date du 31 décembre 2013. Nous n'avons pas été, de ce fait, en mesure d'apprécier l'éventuelle incidence de ce contrôle fiscal sur les capitaux propres du groupe.

OPINION AVEC RESERVE

À notre avis, sous réserve de l'incidence éventuelle des point décrits dans les paragraphe 1 et 2, les états financiers consolidés sont sincères et réguliers et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du groupe constitué par la société TAWASOL GROUP HOLDING et ses filiales au 31 décembre 2013, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

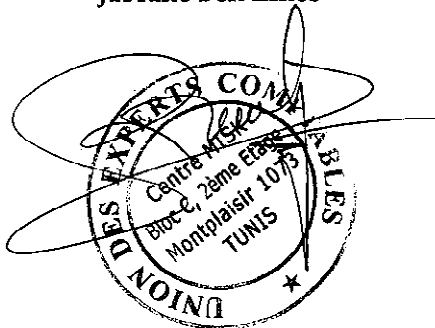
Sur la base de ces vérifications nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous n'avons pas relevé des insuffisances majeures qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable aboutissant à la préparation des états financiers consolidés.

Tunis, le 30/04/2014

Union des experts comptables

Jabrane Ben Zineb



Abdennadher et Khedhira

Othman Khedhira



AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

La Société MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS

Siège social : Route de Gabès, km 1,5 – 3003 Sfax

La société MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS publie ci-dessous ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 10 juin 2014. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes Monsieur **Mahmoud ZAHAF**.

BILAN CONSOLIDE 2013

(Exprimé en dinars)

ACTIFS	Note	2013	2012
ACTIFS NON COURANTS		Au 31/12/13	Au 31/12/12
			(pro forma)
Actifs immobilisés			
Ecart d'acquisition	1	1 347 030,018	1 417 926,335
Immobilisations incorporelles		289 986,552	215 726,309
Moins : amortissements		-163 393,833	-142 811,440
<i>S/Total</i>	2	<u>126 592,719</u>	<u>72 914,869</u>
Immobilisations corporelles		13 962 472,241	12 846 697,897
Moins : amortissements		-9 738 803,266	-8 758 631,265
<i>S/Total</i>	3	<u>4 223 668,975</u>	<u>4 088 066,632</u>
Immobilisations financières		128 667,408	136 255,352
Moins : Provisions		-91 500,000	-56 528,000
<i>S/Total</i>	4	<u>37 167,408</u>	<u>79 727,352</u>
Total des actifs immobilisés		5 734 459,120	5 658 635,188
Autres Actifs non courants	5	241 428,603	30 298,313
Total des actifs non courants		5 975 887,723	5 688 933,501
ACTIFS COURANTS			
Stocks		7 172 728,705	6 804 264,379
Moins : Provisions		0,000	0,000
<i>S/Total</i>	6	<u>7 172 728,705</u>	<u>6 804 264,379</u>
Clients et comptes rattachés		11 187 213,508	8 758 281,944
Moins : Provisions		-478 023,589	-432 396,752
<i>S/Total</i>	7	<u>10 709 189,919</u>	<u>8 325 885,192</u>
Autres actifs courants	8	538 257,511	833 645,504
Placements et actifs financiers	9	32 737,310	150 352,248
Liquidités et équivalents de liquidités	10	11 737 491,783	27 559,829
Total des actifs courants		30 190 405,228	16 141 707,152
Total des actifs		36 166 292,951	21 830 640,653

BILAN CONSOLIDE 2013

(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Note	2013	2012
		<i>Au 31/12/13</i>	<i>Au 31/12/12</i>
			<i>(pro forma)</i>
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		12 300 000,000	8 000 000,000
Primes d'emission		7 909 460,000	509 460,000
Subvention d'investissement		61 530,750	143 285,400
Réserves consolidés		350 532,960	25 274,145
Total des capitaux propres consolidés avant Rst de l'exercice		20 621 523,710	8 678 019,545
Résultat de l'exercice consolidé		3 158 170,138	1 709 524,564
Total des capitaux propres consolidés avant affectation	11	23 779 693,848	10 387 544,109
INTÉRÊTS MINORITAIRES			
Réserves des minoritaires		1 244,456	972,455
Résultat des minoritaires		1 152,527	408,860
Total des intérêts minoritaires	12	2 396,983	1 381,315
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	13	630 609,895	1 007 055,681
Autres passifs non courants	14	400 000,000	400 000,000
Provisions	15	70 000,000	70 000,000
Total des passifs non courants		1 100 609,895	1 477 055,681
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	16	5 329 066,739	5 638 391,049
Autres passifs courants	17	1 175 738,972	1 337 457,184
Concours bancaires et autres passifs financiers	18	4 778 786,514	2 988 811,315
Total des passifs courants		11 283 592,225	9 964 659,548
Total des passifs		12 384 202,120	11 441 715,229
Total des capitaux propres et des passifs		36 166 292,951	21 830 640,653

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE 2013

(Exprimé en dinars)

	Note	2013 Au 31/12/13	2012 Au 31/12/12 (pro forma)
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	1	38 338 456,864	32 909 726,849
Production immobilisée	2	3 111,278	9 692,756
Autres produits d'exploitation		0,000	0,000
<i>Total des produits d'exploitation</i>		38 341 568,142	32 919 419,605
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks des produits finis et des encours (+ ou -)	3	105 097,289	-325 053,315
Achats de matières et d'approvisionnements consommés	4	27 553 209,175	24 276 581,855
Charges de personnel	5	3 072 742,260	2 770 364,876
Dotations aux amortissements et aux provisions	6	1 303 892,109	1 449 040,166
Autres charges d'exploitation	7	1 971 760,531	1 725 432,325
<i>Total des charges d'exploitation</i>		34 006 701,364	29 896 365,907
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 334 866,778	3 023 053,698
Produits des placements	8	12,610	10 158,966
Charges financières nettes	9	1 124 487,470	825 591,623
Autres gains ordinaires	10	780 473,064	149 872,600
Autres pertes ordinaires		0,000	0,000
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		3 990 864,982	2 357 493,641
Impôt sur les bénéfices	11	760 646,000	576 663,900
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES		3 230 218,982	1 780 829,741
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	12	70 896,317	70 896,317
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		3 159 322,665	1 709 933,424
Quote-part des intérêts minoritaires		1 152,527	408,860
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)		3 158 170,138	1 709 524,564

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE 2013

(Exprimé en dinars)

	Note	2013 Au 31/12/13	2012 Au 31/12/12 (pro forma)
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
- Résultat net		3 158 170,138	1 709 524,564
- Ajustements pour :			
. Dotation aux amortissements & provisions	1	1 303 892,109	1 443 950,158
. Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	2	70 896,317	70 896,317
. Intérêts sur emprunt	3	77 839,611	76 800,643
. Variation des stocks	4	-368 464,326	-1 673 733,909
. Variation des créances	5	-2 411 278,233	-2 062 443,343
. Variation des autres actifs	6	222 272,413	-115 830,814
. Variation des fournisseurs	7	-326 977,639	1 985 253,771
. Variation des autres passifs	8	-225 693,212	161 801,250
. Plus-value de cession d'immobilisations		-539 533,409	43 102,838
. Reprise sur provisions antérieurs		-30 335,728	0,000
. Quote-part subvention d'investissement		-81 754,650	-81 754,650
. Quote-part des intérêts minoritaires dans le résultat de l'exercice		1 152,527	408,860
<i>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</i>		850 185,918	1 557 975,685
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	9	-1 584 431,800	-1 339 190,352
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	10	63 960,000	59 200,000
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	11	-4 974,056	-12 898,283
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	12	733 904,700	64 500,000
<i>Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités d'investissement</i>		-791 541,156	-1 228 388,635
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES FINANCEMENT			
- Encaissement suit à l'émission d'actions	13	11 100 000,000	48 000,000
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	14	-637 402,610	-240 000,000
- Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrés	15	-147 000,000	-29 400,000
- Encaissement provenant des emprunts	16	250 048,300	496 502,355
- Remboursement d'emprunts	17	-619 627,325	-637 383,044
<i>Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités de financement</i>		9 946 018,365	-362 280,689
VARIATION DE TRESORERIE		10 004 663,127	-32 693,639
Trésorerie au début de l'exercice	18	-1 016 812,482	-984 118,843
Trésorerie à la clôture de l'exercice	19	8 987 850,645	-1 016 812,482

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

I- PRESENTATION DU GROUPE

En vertu des dispositions de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales, le groupe de sociétés est un ensemble de sociétés ayant chacune sa personnalité juridique mais liées par des intérêts communs en vertu desquels la société mère tient les autres sous son pouvoir de droit ou de fait et y exerce son contrôle. Selon le même article, le contrôle est présumé dès lors qu'une société détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre société et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

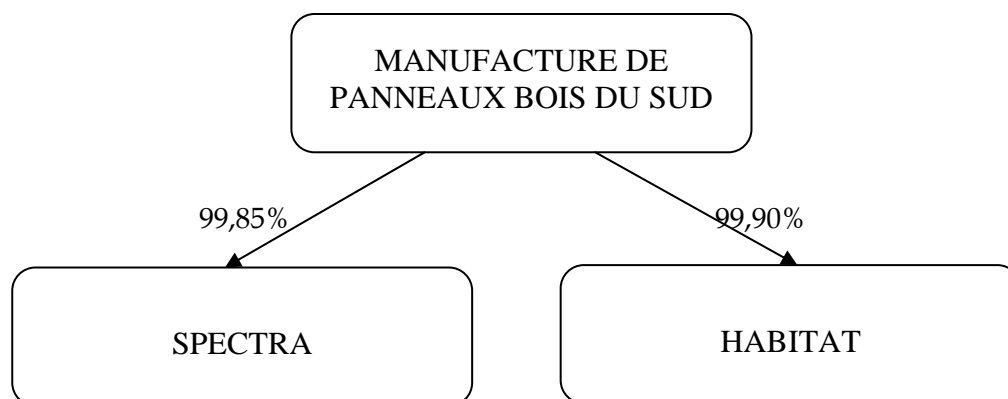
Selon les dispositions combinées du code des sociétés commerciales et de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises, la société « **MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD** », qui est la société mère, est tenue de présenter des états financiers consolidés du groupe, où elle exerce un contrôle de droit ou de fait sur les sociétés qui le composent.

Le groupe « **MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD** » est composé, au 31 Décembre 2013, de trois sociétés :

- MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD S.A. « MPBS » : société mère ;
- SPECTRA SARL : société filiale ;
- HABITAT SARL : société filiale ;

II- INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

L'organigramme de l'ensemble consolidé se présente comme suit au 31 Décembre 2013 :



La liste des sociétés consolidées se présente comme suit :

Société	% de contrôle			% d'intérêt	Nature de contrôle	Méthode de consolidation
	Direct	Indirect	Total			
MPBS	-	-	-	100%	Société mère	Intégration globale
HABITAT	99,90%	-	99,90%	99,90%	Exclusif	Intégration globale
SPECTRA	99,85%	-	99,85%	99,85%	Exclusif	Intégration globale

III- REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers consolidés sont exprimés en Dinars Tunisiens. Ils ont été établis conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables tunisiennes en vigueur.

Les informations utilisées pour l'établissement des états financiers consolidés ont été extraites des états financiers individuels audités des sociétés du groupe ainsi que du système d'information et comptable des dites sociétés. L'élimination des opérations réciproques a été effectuée sur cette base d'information.

La société «CARTHAGE MEUBLE», n'a pas été consolidée car le contrôle est destiné à être temporaire et elles sont détenues dans l'unique perspective de leurs sorties ultérieures dans un avenir proche (§11, NCT 35).

IV- LE RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

Les états financiers consolidés sont exprimés en Dinars Tunisiens et ont été établis conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables Tunisiennes en vigueur.

V- LES BASES DE MESURE

1. *Immobilisations incorporelles et corporelles*

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement selon les taux ci-après basés sur la durée probable d'utilisation.

Les dotations aux amortissements sur les acquisitions de l'exercice sont calculées en respectant la règle du prorata temporis.

2. *Immobilisations financières*

Les immobilisations financières sont comptabilisées au coût historique d'acquisition. A la clôture, elles sont évaluées selon la valeur d'usage.

3. *Stocks*

Le stock des matières premières et des marchandises est valorisé au coût moyen pondéré.

Le stock de produits finis est valorisé au coût de production standard. Cette valeur est estimée selon la fiche technique relative à chaque produit (consommation matière, main d'œuvre directe, heure machine,...)

A la clôture de l'exercice, la différence entre la valeur de réalisation nette et la valeur de comptabilisation fait l'objet le cas échéant d'une provision pour dépréciation.

4. *Clients et comptes rattachés*

Les ventes aux clients étrangers sont enregistrées au cours moyen mensuel du mois précédent et les différences de change dégagées lors des règlements sont constatées dans les comptes de résultat (au niveau de la rubrique « Charges financières nettes »).

Les créances libellées en monnaies étrangères ont fait l'objet d'une actualisation aux taux de change en vigueur à la date de clôture.

5. *Liquidités et équivalents de liquidités / concours bancaires*

Les comptes banques présentant un solde comptable débiteur figurent à l'actif du bilan. Ceux présentant un solde comptable créditeur sont logés au passif du bilan.

Les opérations en devises ont été converties en dinar Tunisien à la date de l'opération, selon le cours moyen mensuel du mois précédent.

Les soldes de clôture sont actualisés aux taux de change en vigueur à la date de clôture.

6. Prise en compte des revenus

Les revenus provenant de la vente de marchandises et ou de produits finis sont comptabilisés lors du transfert à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété. En général, ce transfert s'opère lors de la livraison des marchandises et ou des produits finis.

VI- PROCEDURES SUIVIES POUR LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Après avoir déterminé le périmètre de consolidation et le pourcentage d'intérêt, la démarche suivie pour la préparation des états financiers consolidés est passée par les étapes suivantes :

- L'ajustement et l'homogénéisation des comptes individuels ;
- L'intégration des comptes ou le cumul des comptes ;
- L'élimination des opérations ayant impact sur le résultat ;
- L'élimination des opérations réciproques ;
- L'élimination des titres détenus par la société mère et la répartition des capitaux propres des sociétés consolidées ;
- Etablissement des comptes consolidés.

Le principe du caractère significatif a été adopté durant les différentes étapes du processus de consolidation.

1) L'homogénéisation et l'ajustement des comptes individuels

L'homogénéisation vise à corriger les divergences entre les méthodes et pratiques comptables utilisées par les sociétés du groupe. Il s'agit d'un retraitement dans les comptes individuels.

L'opération d'ajustement fait partie de cette étape. Elle est importante dans le processus de consolidation et intervient aussi bien dans les comptes de la société consolidée que dans ceux de la société mère.

Les travaux effectués et les retraitements opérés ont concernés principalement :

- L'homogénéisation de la nomenclature des comptes individuels ;
- Le rapprochement des soldes des comptes réciproques entre les sociétés du groupe ;
- L'activation des contrats de leasing conclus par les sociétés consolidés ;
- L'impact de l'effet de l'impôt différé sur les écritures d'ajustement et d'homogénéisation.

Par ailleurs, il était nécessaire de créer des écritures d'ajustements dans chacune des sociétés du groupe afin de préparer l'étape d'élimination des comptes réciproques.

2) L'intégration des comptes

Pour les sociétés contrôlées d'une manière exhaustive, l'étape d'intégration consiste à cumuler rubrique par rubrique les comptes des sociétés (mère et filiales) après l'étape d'homogénéisation et d'ajustement.

L'intégration des comptes consiste à reprendre :

- Au bilan de la société consolidante, tous les éléments composant l'actif et le passif des sociétés filiales ;
- Au compte de résultat, toutes les charges et tous les produits concourant à la détermination du bénéfice de l'exercice.

Il s'agit donc de cumuler les différents postes du bilan et de l'état de résultat des différentes sociétés du groupe.

3) L'élimination des comptes réciproques

Dans le souci de présenter le groupe comme une entité économique unique, il y a lieu d'éliminer toutes les opérations réciproques entre les sociétés du groupe. Ces opérations résultent des échanges de biens et services d'une part, et des échanges financiers d'autre part.

L'étape d'homogénéisation a permis d'identifier les opérations réciproques (échanges de biens et services et facturation de quotes-parts dans les charges communes) ainsi que les comptes dans lesquels elles ont été constatées dans les sociétés du groupe.

Les opérations réciproques entre les sociétés du groupe consistent en des échanges de biens et services et des facturations de quote-part dans les charges communes.

4) Détermination de l'écart de première consolidation

L'écart de première consolidation est la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part dans les capitaux propres à la date de la prise de contrôle avec ajustement par rapport aux résultats réalisés postérieurement.

L'écart d'acquisition est obtenu par différence entre les actifs et les passifs identifiables valorisés à la date de prise de contrôle et le coût d'acquisition des titres. Il correspond ainsi à des éléments non affectables ou susceptibles d'être revendus. Cet écart inclut toute une série d'éléments subjectifs qui entrent dans l'évaluation de la juste valeur des éléments d'actifs et de passifs identifiables.

Selon la NCT 38, lorsque l'acquisition (c'est à dire la prise de contrôle) résulte d'achats successifs de titres, une différence de première consolidation est déterminée pour chacune des transactions significatives, prises individuellement. Le coût d'acquisition est alors comparé à la part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis lors de cette transaction.

5) Traitement des écarts d'acquisition :

L'écart d'acquisition positif (Goodwill), déterminé dans la consolidation et compte tenu des hypothèses retenues, doit être amorti, selon les dispositions de la norme comptable N° 38 relative aux regroupements d'entreprises, sur une base systématique sur sa durée d'utilité qui ne peut excéder vingt ans à compter de sa comptabilisation initiale. Sur cette base, la société « MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD » a amorti le goodwill linéairement au taux de 5% par an.

6) Répartition des capitaux propres et élimination des titres

Cette étape de la consolidation consiste dans la comptabilisation de la part de « MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD » dans les capitaux propres des sociétés consolidées qui impose d'éliminer, en contrepartie, les titres de participations y afférents.

VII- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Aucun évènement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière du groupe, constitué par la société MPBS et ses filiales, n'est intervenu entre la date de clôture et celle de l'arrêté des états financiers consolidés.

VIII- HYPOTHESES RETENUES POUR LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES PRO FORMA 2012

Pour les besoins de comparabilité, les états financiers consolidés proforma 2012 ont été présentés avec les états financiers consolidés « réel » de 2013. Etant rappelé que pour les besoins de la préparation des états financiers consolidés pro forma de l'exercice 2012, il a été décidé que toutes les opérations de restructurations effectuées (en 2013) pour l'introduction de la société en bourse soient prises en compte pour la détermination du périmètre de consolidation.

Les états financiers consolidés pro forma ont vocation à traduire l'effet sur des informations financières historiques de la réalisation, à une date antérieure à sa survenance réelle ou raisonnablement envisagée, d'une opération ou d'un événement donné. Ils ne sont toutefois pas nécessairement représentatifs de la situation financière ou des performances qui auraient été constatées si l'opération ou l'événement était survenu à une date antérieure à celle de sa survenance réelle ou envisagée. Ces états financiers consolidés proforma sont présentés pour les besoins de comparabilité.

IX- INFORMATIONS DETAILLEES

A. NOTES RELATIVES AU BILAN

1) Ecart d'acquisition

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Good Will - SPECTRA	338 200,693	338 200,693
Good Will - HABITAT	1 221 518,275	1 221 518,275
<i>Sous total</i>	1 559 718,968	1 559 718,968
Moins : amortissements	-212 688,950	-141 792,633
Total	1 347 030,018	1 417 926,335

2) Immobilisations incorporelles

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Fonds de commerce	56 400,000	56 400,000
Logiciels	233 586,552	159 326,309
<i>Sous total</i>	289 986,552	215 726,309
Moins Amortissements	-163 393,833	-142 811,440
Total	126 592,719	72 914,869

3) Immobilisations corporelles

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Terrain	1 379 422,006	1 379 422,006
Bâtiments	1 316 318,738	1 316 318,738
Agencement, Aménagement et installation	788 108,205	744 512,514
Matériel et Outillages Industriel	8 090 862,511	7 969 035,644
Equipement de bureau	161 486,002	156 311,225
Matériel de transport	1 542 231,444	959 264,345
Matériel informatique	202 124,944	171 798,024
Matériel de foire	56 539,221	56 539,221
Immobilisations en cours	425 379,170	93 496,180
<i>Sous total</i>	13 962 472,241	12 846 697,897
Moins : amortissements	-9 738 803,266	-8 758 631,265
Total	4 223 668,975	4 088 066,632

Le tableau présenté ci-après met en relief, par nature d'immobilisations :

- Les valeurs d'origine ;
- Les mouvements de l'exercice ;
- Les amortissements pratiqués ;
- Les valeurs comptables nettes arrêtées à la date de clôture du bilan.

GROUPE - MANUFACTURE PANNEAUX BOIS DU SUD "MPBS"

Route de Gabès Km 1,5 - SFAX



TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS CONSOLIDE PRO FORMA

Désignation	Valeurs Brutes			Amortissements			VCN
	31/12/2012	Variation	31/12/2013	31/12/2012	Variation	31/12/2013	
<u>Immobilisations Incorporelles</u>							
Logiciels	159 326,309	74 260,243	233 586,552	139 991,440	20 582,393	160 573,833	73 012,719
Fonds de commerce	56 400,000		56 400,000	2 820,000	0,000	2 820,000	53 580,000
Sous Total	215 726,309	74 260,243	289 986,552	142 811,440	20 582,393	163 393,833	126 592,719
<u>Immobilisations Corporelles</u>							
Terrain	1 379 422,006	0,000	1 379 422,006	0,000		0,000	1 379 422,006
Construction	1 316 318,738	0,000	1 316 318,738	1 042 011,940	37 381,929	1 079 393,869	236 924,869
Matériel et outillage Industriel	7 969 035,644	121 826,867	8 090 862,511	6 257 907,972	701 819,934	6 959 727,906	1 131 134,605
Agencés Aménagés et Installations	744 512,514	43 595,691	788 108,205	484 644,694	54 952,105	539 596,799	248 511,406
Matériel de transport	959 264,345	582 967,099	1 542 231,444	650 482,503	154 907,274	805 389,777	736 841,667
Matériel Informatique	171 798,024	30 326,920	202 124,944	146 774,569	19 035,404	165 809,973	36 314,971
Equipement Bureau	156 311,225	5 174,777	161 486,002	126 000,120	11 696,897	137 697,017	23 788,985
Matériel de foire	56 539,221		56 539,221	50 809,467	378,458	51 187,925	5 351,296
Immobilisations en cours	93 496,180	331 882,990	425 379,170			0,000	425 379,170
Sous Total	12 846 697,897	1 115 774,344	13 962 472,241	8 758 631,265	980 172,001	9 738 803,266	4 223 668,975
TOTAL	13 062 424,206	1 190 034,587	14 252 458,793	8 901 442,705	1 000 754,394	9 902 197,099	4 350 261,694

4) Immobilisations financières

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Cautionnements	35 877,339	32 437,283
Titres de participation (*)	92 790,069	103 818,069
<i>Sous total</i>	128 667,408	136 255,352
Moins : Provisions	-91 500,000	-56 528,000
Total	37 167,408	79 727,352

(*) Les titres de participation se détaillent, au 31 décembre 2013, comme suit :

Participation	Montant
Participation « SCIAF »	10,000
Participation « CARTHAGE MEUBLES »	92 780,069
TOTAL	92 790,069

5) Autres actifs non courants

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Charges à répartir	29 362,167	30 298,313
Frais préliminaires	212 066,436	0,000
Total	241 428,603	30 298,313

6) Stocks

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Stocks des produits en cours	243 727,835	482 092,692
Stocks des produits finis	1 341 821,893	1 208 554,325
Stocks emballage	29 280,247	26 974,196
Stocks Marchandises	827 041,048	896 922,456
Stocks matière consommable	36 224,796	33 795,275
Stocks Matière première	4 296 548,460	3 797 272,303
Stocks pièces de rechange	398 084,426	358 653,132
Total	7 172 728,705	6 804 264,379

7) Clients et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Clients ordinaires	7 251 264,167	5 726 415,847
Clients chèque en caisse	2 905 742,873	1 945 658,734
Clients effets à recevoir	1 028 073,136	1 086 207,363
Clients factures à établir	2 133,332	0,000
Sous total	11 187 213,508	8 758 281,944
Moins : Provisions	-478 023,589	-432 396,752
Total	10 709 189,919	8 325 885,192

8) Autres actifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Avances et prêts au personnel	85 893,000	75 140,515
Charges constatés d'avance	36 466,173	31 741,636
Créance sur apport Pro forma	0,000	254 705,518
Crédit de TVA à reporter	14 359,920	62 284,134
Crédit d'impôt sur les bénéfices	398 396,818	389 857,266
Débiteurs divers	141,600	870,200
Produits à recevoir	3 000,000	0,000
TVA Déductible	0,000	19 046,235
Total	538 257,511	833 645,504

9) Placements et autres actifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Titres de placement	32 737,310	150 352,248
Total	32 737,310	150 352,248

10) Liquidités et équivalents de liquidités

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Banques	11 709 443,493	105,880
Caisses	11 290,679	9 862,920
Effets à l'encaissement	16 757,611	17 591,029
Total	11 737 491,783	27 559,829

11) Capitaux propres

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Capital social	12 300 000,000	8 000 000,000
Réserves et primes consolidés	8 259 992,960	534 734,145
Subvention d'investissement	61 530,750	143 285,400
Résultat consolidé	3 158 170,138	1 709 524,564
Total	23 779 693,848	10 387 544,109

Le tableau de variation de capitaux propres se présente comme suit :

(Montant arrondi)

	Capital social	Réserves & Primes consolidés	Subvention d'investissement	Résultat de l'exercice	TOTAL
Situation nette au 31/12/2012	8 000 000	534 734	143 285	1 709 525	10 387 544
Augmentation de capital	3 700 000	7 400 000			11 100 000
Affectation de résultat 2012	600 000	309 662		-1 709 525	-799 863 (*)
Quote-part subvention inscrite au Rst			-81 755		-81 755
Résultat de l'exercice 2013				3 158 170	3 158 170
Extourne dividendes intra- groupe		15 597			15 597
Situation nette au 31/12/2013	12 300 000	8 259 993	61 530	3 158 170	23 779 693

(*) Dividendes relatifs à l'exercice 2012.

12) Intérêts minoritaires

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Réserves des minoritaires	1 244,456	972,455
Résultat des minoritaires	1 152,527	408,860
Total	2 396,983	1 381,315

Le tableau de variation des intérêts minoritaires se présente comme suit :

	Réserves	Résultat	Total
Intérêts des minoritaires au 31/12/2012	972,455	408,860	1 381,315
Distribution de dividendes HABITAT		-136,859	-136,859
Affectation de résultat 2012	272,001	-272,001	0,000
Résultat de l'exercice 2013		1 152,527	1 152,527
Intérêts des minoritaires au 31/12/2013	1 244,456	1 152,527	2 396,983

13) Emprunts

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Emprunt « BIAT »	305 555,542	638 888,878
Emprunt « BT »	230 508,450	311 864,394
Emprunts Leasing	94 545,903	56 302,409
Total	630 609,895	1 007 055,681

14) Autres passifs non courants

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Comptes courants associés	400 000,000	400 000,000
Total	400 000,000	400 000,000

15) Provisions

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Provisions pour risques et charges	70 000,000	70 000,000
Total	70 000,000	70 000,000

16) Fournisseurs et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Fournisseurs d'exploitation	4 427 095,999	4 445 562,669
Fournisseurs effets à payer	885 643,861	1 171 563,282
Fournisseurs factures non parvenues	16 326,879	21 265,098
Total	5 329 066,739	5 638 391,049

17) Autres passifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Assurance Groupe	2 678,022	2 799,354
Caisse national de sécurité sociale	192 328,827	170 031,356
Charges à payer	462 167,587	504 456,937
Créditeurs divers	11 150,000	129 998,912
Etat, Impôts et taxes	327 305,889	384 339,500
Personnel rémunération dues	180 108,647	145 831,125
Total	1 175 738,972	1 337 457,184

18) Concours bancaires et autres passifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Banque (Découvert)	1 466 065,014	979 872,311
Crédits de gestion	2 793 576,124	1 474 500,000
Échéances à moins d'un an sur crédit bancaire	421 468,942	421 468,942
Échéances à moins d'un an sur crédit leasing	97 676,434	112 970,062
Total	4 778 786,514	2 988 811,315

B. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

1) Revenus

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Chiffre d'affaires local	37 676 846,153	32 437 690,356
Chiffre d'affaires export	1 485 221,470	1 259 059,910
Remises et escomptes accordés	-823 610,759	-787 023,417
Total	38 338 456,864	32 909 726,849

2) Production immobilisée

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Production immobilisée	3 111,278	9 692,756
Total	3 111,278	9 692,756

3) Variation des stocks des produits finis et des encours

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Variation de stocks de produits finis et encours de production	105 097,289	-325 053,315
Total	105 097,289	-325 053,315

4) Achats de matières et d'approvisionnements consommés

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Achats d'approvisionnements consommés "MPBS"	23 579 706,882	21 141 746,891
Achats de marchandises consommés	3 973 502,293	3 134 834,964
Total	27 553 209,175	24 276 581,855

5) Charges de personnel

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Salaires et compléments de salaires	2 537 327,959	2 312 782,113
Cotisation CNSS	459 591,832	396 193,766
Cotisation assurance groupe	41 852,395	35 940,491
Frais accessoires aux salaires	33 970,074	25 448,506
Total	3 072 742,260	2 770 364,876

6) Dotations aux amortissements et aux provisions

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Dotations aux amortissements - Immobilisations corporelles	1 028 949,787	1 152 672,245
Dotations aux amortissements - Immobilisations incorporelles	20 582,393	10 531,943
Dotations aux résorptions - Charges à répartir et frais préliminaires	133 397,364	20 563,056
<i>Sous total - dotations aux amortissements</i>	1 182 929,544	1 183 767,244
Dotations aux provisions - Clients douteux	75 962,565	148 772,922
Dotations aux provisions - Titres de participation	45 000,000	46 500,000
Dotations aux provisions - Risques et charges	0,000	70 000,000
<i>Sous total - dotations aux provisions</i>	120 962,565	265 272,922
Total	1 303 892,109	1 449 040,166

7) Autres charges d'exploitation

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Autres services extérieur	33 318,314	36 236,717
Impôts et taxes	194 239,718	151 410,771
Frais bancaires	104 573,515	89 816,468
Frais de mission, réception et déplacement	210 696,425	178 187,073
Frais de transport sur achat et vente	401 738,647	333 302,333
Frais d'entretien et de réparation	206 073,453	209 709,941
Frais d'installation	27 587,349	11 278,873
Frais postaux et télécommunication	51 974,661	51 925,392
Honoraires et commissions	79 925,733	89 400,036
Loyer	235 785,942	152 966,057
Perte exceptionnelle	12 796,911	43 160,044
Perte sur cession d'immobilisation	2 391,073	61 506,021
Primes d'assurance	69 259,288	65 710,327
Publicité et relations publique	320 550,002	246 129,722
Sous-traitances	20 849,500	4 692,550
Total	1 971 760,531	1 725 432,325

8) Produits des placements

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Produits financiers	0,000	8 494,936
Produits sur cession titres	0,000	1 460,000
Revenus des titres de placement	12,610	204,030
Total	12,610	10 158,966

9) Charges financières nettes

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Intérêts sur emprunt	772 291,382	614 871,711
Autres charges financières	73 768,249	25 667,966
Pénalités de retard	8 108,251	4 455,284
Pertes de change	311 927,625	198 500,229
Gains de change	-41 608,037	-17 903,567
Total	1 124 487,470	825 591,623

10) Autres gains ordinaires

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Produits sur cession d'immobilisation	541 924,482	22 735,183
Profits exceptionnels	112 084,557	28 696,557
Quote-part subvention d'investissement	81 754,650	81 754,650
Reprise sur provisions	30 335,728	5 090,007
Subvention d'exploitation	14 373,647	11 596,203
Total	780 473,064	149 872,600

11) Impôts sur les bénéfiques

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Impôts sur les bénéfiques	760 646,000	576 663,900
Total	760 646,000	576 663,900

12) Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Dotations aux amortissements - Ecart d'acquisition SPECTRA	15 372,759	15 372,759
Dotations aux amortissements - Ecart d'acquisition HABITAT	55 523,558	55 523,558
Total	70 896,317	70 896,317

C. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

1) Dotation aux amortissements & provisions

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Cumul des rubriques des sociétés intégrées globalement	1 304 350,703	1 444 261,555
Ajustement de consolidation	-458,594	-311,397
Total	1 303 892,109	1 443 950,158

2) Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Cumul des rubriques des sociétés intégrées globalement	0,000	0,000
Ajustement de consolidation	70 896,317	70 896,317
Total	70 896,317	70 896,317

3) Intérêts sur emprunts

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Cumul des rubriques de la société mère	77 839,611	76 800,643
Ajustement de consolidation	0,000	0,000
Total	77 839,611	76 800,643

4) Variation des stocks

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Cumul des rubriques des sociétés intégrées globalement	-368 464,326	-1 673 733,909
Ajustement de consolidation	0,000	0,000
Total	-368 464,326	-1 673 733,909

5) Variation des créances

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Cumul des rubriques des sociétés intégrées globalement	-2 411 278,233	-2 062 443,343
Ajustement de consolidation	0,000	0,000
Total	-2 411 278,233	-2 062 443,343

6) Variation des autres actifs

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Cumul des rubriques des sociétés intégrées globalement	222 272,413	-115 830,814
Ajustement de consolidation	0,000	0,000
Total	222 272,413	-115 830,814

7) Variation des fournisseurs

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Cumul des rubriques des sociétés intégrées globalement	-326 977,639	1 985 253,771
Ajustement de consolidation	0,000	0,000
Total	-326 977,639	1 985 253,771

8) Variation des autres passifs

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Cumul des rubriques des sociétés intégrées globalement	-225 693,212	161 801,250
Ajustement de consolidation	0,000	0,000
Total	-225 693,212	161 801,250

9) Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Cumul des rubriques des sociétés intégrées globalement	-1 585 302,620	-1 340 043,863
Ajustement de consolidation	870,820	853,511
Total	-1 584 431,800	-1 339 190,352

10) Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Cumul des rubriques des sociétés intégrées globalement	63 960,000	59 200,000
Ajustement de consolidation	0,000	0,000
Total	63 960,000	59 200,000

11) Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Cumul des rubriques des sociétés intégrées globalement	-4 974,056	-179 898,283
Ajustement de consolidation	0,000	167 000,000
Total	-4 974,056	-12 898,283

12) Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Cumul des rubriques des sociétés intégrées globalement	733 904,700	64 500,000
Ajustement de consolidation	0,000	0,000
Total	733 904,700	64 500,000

13) Encaissement suit à l'émission d'actions

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Cumul des rubriques des sociétés intégrées globalement	11 100 000,000	215 000,000
Ajustement de consolidation	0,000	-167 000,000
Total	11 100 000,000	48 000,000

14) Dividendes et autres distributions versés par la société mère

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Distribution de dividendes MPBS	-650 000,000	-240 000,000
Ajustement de consolidation	12 597,390	0,000
Total	-637 402,610	-240 000,000

15) Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrés

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Distribution de dividendes HABITAT	-150 000,000	-30 000,000
Ajustement de consolidation	3 000,000	600,000
Total	-147 000,000	-29 400,000

16) Encaissement provenant des emprunts

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Cumul des rubriques des sociétés intégrées globalement	250 048,300	496 502,355
Ajustement de consolidation	0,000	0,000
Total	250 048,300	496 502,355

17) Remboursement d'emprunts

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Cumul des rubriques des sociétés intégrées globalement	-619 627,325	-637 383,044
Ajustement de consolidation	0,000	0,000
Total	-619 627,325	-637 383,044

18) Trésorerie au début de l'exercice

Désignation	Montant
Effets à l'encaissement	17 591,029
Banques	-979 766,431
Caisses	9 862,920
Autres concours bancaires	-64 500,00
Total	-1 016 812,482

19) Trésorerie à la clôture de l'exercice

Désignation	Montant
Effets à l'encaissement	16 757,611
Banques	10 243 378,479
Caisses	11 290,679
Autres concours bancaires	-1 283 576,124
Total	8 987 850,645

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2013

Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre société, et par application des dispositions de l'article 471 du code des sociétés commerciales nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du groupe constitué par la société « MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD » et ses filiales, qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2013, l'état de résultat consolidé et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes aux états financiers consolidés.

Responsabilité de la direction relative aux états financiers consolidés

La direction de votre société est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en la matière. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du groupe constitué par la société « MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD » et ses filiales au 31 décembre 2013, ainsi que de leur performance financière et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications et Informations Spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

En application de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen du rapport du conseil d'administration sur les comptes consolidés de la société au 31 décembre 2013 et nous n'avons pas relevé de remarques particulières sur les informations y figurant.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous n'avons pas relevé des insuffisances majeures qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable aboutissant à la préparation des états financiers consolidés.

Fait à Tunis, le 29 Avril 2014

**Le Commissaire Aux Comptes
Mahmoud ZAHAF**